

**CORRESPONDANCE DE LOUISE-JULIANE DE NASSAU**  
**ELECTRICE PALATINE**  
**A LA DUCHESSE DE BOUILLON**  
**(1629-1642)**

Présentée et annotée par Jean Luc TULOT

-=-

La mauvaise qualité du papier que Louise-Juliane de Nassau utilise pour écrire ses lettres, pendant les années 1629-1642 ainsi que les outrages du temps rendent leur lecture très difficile sur le microfilm. La numérisation des lettres les moins faciles à déchiffrer m'a permis d'améliorer leur transcription, mais des mots et des passages sont encore restés illisibles et sont représentés par >>>>.

En dehors de deux lettres de Louise-Juliane à sa sœur Charlotte-Brabantine des 7 et 11 septembre 1631 qui n'arrivèrent pas à celle-ci parce qu'elle était décédée, d'une lettre à sa nièce Eléonore de Bergh du 19 avril 1641 et d'une lettre à Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz du 24/14 mars 1642, nous ne disposons pour ces années que des lettres qu'elle écrivit à sa sœur Elisabeth.

Le nombre et la fréquence des lettres de Louise-Juliane, parvenues à nous, se réduit avec le temps. Par son témoignage même, il semble que nombre de ses lettres ne parvinrent à sa sœur du fait des difficultés de communication nées de la prolongation de la guerre, les deux sœurs continuant à correspondre entre elles en dépit des ans.

Les 32 lettres de Louise-Juliane de Nassau groupées dans cette partie s'échelonnent sur 13 ans, raccourcie saisissant où l'on voit ce personnage de premier plan que fut Frédéric-Guillaume, âgé de 9 ans dans la lettre de Louise-Juliane du 20 décembre 1629 et débutant son règne d'Electeur de Brandebourg dans sa lettre du 19 avril 1641.

**1629** *Le jeune prince palatin, Henri-Frédéric, perdit la vie le 17 janvier dans un naufrage en mer de Haarlem auquel son père survécut miraculeusement<sup>1</sup>. Au printemps fut célébré à Sedan le mariage de Henriette de La Tour d'Auvergne et d'Amaury III Gouyon de La Moussaye, un gentilhomme huguenot breton, en présence des deux duchesses de La Trémoille.*

*La conversion au catholicisme de son fils aîné n'était pas l'unique source de soucis de Charlotte-Brabantine de Nassau. Son fils cadet, Frédéric, parce qu'il avait été à bord d'un des vaisseaux de la flotte avec laquelle lord Lindsey avait tenté sans succès de secourir La Rochelle, n'avait pas été englobé dans la grâce royale accordée aux Rochelais et elle dut solliciter personnellement le pardon du souverain qui le lui accorda le 6 novembre 1629.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau pour obtenir ce pardon avait probablement sollicité l'intervention de Richelieu, et c'est sans doute la raison pour laquelle en retour elle ne s'opposa plus à la vente de la baronnie l'Ile-Bouchard que le cardinal acheta le 18 décembre 1629 pour la somme de 180 000 livres.*

*En Allemagne, la paix de Lübeck avec le Danemark avait mis fin à la première intervention militaire d'une puissance dans les affaires du Saint-Empire, mais l'Empereur Ferdinand II sema les germes d'un nouveau conflit avec les princes protestants en ordonnant que soit restitué à l'Eglise catholique tous les biens lui ayant appartenu avant 1552.*

---

<sup>1</sup> Jacques BERNOT, *Les Palatins, princes d'Europe*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 2000, p. 43.

*Pour cette année, nous ne disposons que de trois lettres de Louise-Juliane écrites pendant le dernier trimestre 1629.*

1

9 octobre 1629 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, encore que je vous ay escrit le 4 de ce moy si esse que se présentant une si bonne commodité du fils de Mme Maleras, je n'ay peu faillir de me donner encore le contante de vous entertenir et vous protester que créature au monde ne peu davantage que moy estre consacré à vostre bien humble service ce que je vous supplie de croire et que vous avez et auray tant que je respireray un pouvoir absolu sur moy.

Mais puis, ma bonne Madame, que je m'asseure que vous me faicte honneur de le croire, je ne m'avencera pas davantage sur ce propos, mais vous parleray du voyage de mon fils à Deux-Pons, parce qu'il m'est advis ne vous en avoir rien dict par mais dernière, de la joye que ce leur a esté de se revoir après l'absence de 10 ans. Vous n'an douteray point, cependant son séiour n'y a esté que de six iour et ce parce que le gouverneur de Creuxcenach a fort désapprouvé son passage, et, sur cela, fait force enqueste de son retour et ranforcé les garnison, et enfin il a esté bien pris garde à luy qui luy a fait prandre tout un autre chemin où il feu reconnu pas un sergen en un village où il vouloit coucher mais sur l'avertisement qu'il en eu il parti tout promptement et pris son chemin par des bois et passa le Rin la nuict et puis pris la poste à Rinhouse et a esté fort proche de Heydelberg et veu le lantgraf à Darnechetat, où long luy a fait toute la bonne chère du monde avec assurance de beaucoup d'affection.

Il a laissé à Deux Pons tout en bonne santé, hormis la plus petite des filles de ma fille<sup>2</sup> qui avoict la disanterie, mais depuis est fort bien guérie. Dieu mercy, il ne trouve sa seur, ni Monsieur son mari sangé, mais se porte[nt] fort bien Dieu mercy. Ma fille a eu une grande joye de voir son frère qu'elle ma mande trouver fort à son gré. Il m'a dict que estant à Deux Pons il avoict eu toute les envie[s] du monde de vous aller surprendre pour vous rendre les veux de son très humble service /3/ et, certe, il l'eut fait s'il eu creu que le voyage de sa seur l'Electrice se feu tant difera et a bien du regret à ceste heure de ne s'estre donné cest honneur, lequel j'espère encore qu'il pourra posayder plus tôt que moy.

Il n'avoict avec luy que Glesodat et un valet de chambre, et cependant il a mis force gens en allarme il s'an veust fort icy, mais puisque long croit qu'il est à propos qu'il ne bouge de l'Empire pour le bien de sa mayson, il faut s'accommoder et s'ayder il est bien certin que son innocence retint les jugement de force estas de l'Empire et qu'il y en a qui seroit bien ayse qui leur voulu sayder son droict en la principale calité de sa mayson, mais cela ne se peu que par la mort.

Je crois vous avoir mandé la trayve faicte en Prussie pour six ans<sup>3</sup> et ni a plus que la ratification du Roy de Poulonne de laquelle long ne doute point. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre la devoi[en]t signer, mais à cause du rang qu'il[s] dispute[nt] pas un des deux ne la signe. Il m'est advis que autre fois il n'y avoict point de difera pour cela, mais à ceste heure tout se dispute, la Poméranie se ruyne du tout par les logemans qui si font de nouveau et celui cy est aussy en un dé /4/ plorable estat. Long parle fort de venue de l'infante d'Espangne qui épouse le fils ayné de l'Empereur<sup>4</sup>. Ce seront sans doute de grande[s] nosse[s].

Depuis mais dernière, ma bonne Madame, j'en ay eu nulle nouvelle de Hollande de mais biens de la bonne seur, la princesse palatine, à qui je répons. Vous suppliant de prandre la payne de luy faire tenir mais lestre. Elle me mande qu'ils on[t] force gens de gaire là autour et que la contagion est aussy

---

<sup>2</sup> Marie-Amélie de Deux-Ponts née le 19 octobre 1622.

<sup>3</sup> Cette trêve de six ans signée à Altmak, libérait Gustave-Adophe du souci polonais et lui laissait les mains libres pour intervenir en Allemagne.

<sup>4</sup> L'infante Maria-Anna d'Espagne (1606-1646), fille de Philippe III d'Espagne et de Marguerite d'Autriche, épousa le 20 février 1631 à Vienne Ferdinand d'Autriche (1608-1657) fils de l'Empereur Ferdinand II et de Marie-Anne de Bavière.

fort[e]. Dieu la veille conserver chèrement par sa bonté. Je m'estonne la plus du monde qu'elle peu subsister. C'est bien la bénédiction de Dieu qui la maintien.

Pour nos affaires en Hollande, long ne m'an mande rien. Je veux espérer puis que Dieu à tant béni Monsieur nostre frère qu'il se portera davantage à nous faire du bien ce que Dieu veille par sa grâce et vous donner ma bonne et chère Madame toute les bénédiction, contantement et prospérité que je vous désire de toute mais affection qui sera touiour portée à vous rendre tous les bien humble service que ie vous dois, ce que ie vous supplie de croire et que tant que je respireray je n'auray de plus grande ambition que de me pouvoir dire véritablement vostre très obéissante seur qui vous ayme et chéri ma chère et bonne Madame du plus profond de son cœur que vous posayderay inviolablement, je le vous jeure chère seur et bonne Madame.

De Berlin, ce 9 d'octobre 1629.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/18

2

Sans date – Sans lieu  
à Elisabeth de Nassau<sup>5</sup>

Ma bonne Madame, mais filles son[t] si curieuse[s] qu'il[s] m'on[t] supplié de savoir de vous comment long se pare, long porte des robes en broderie d'or et d'argen aussy bien que les depantières et si lons tous faict les parement ou bande des deux cotés de ba [s] robe avec des pasemant ou en broderie si long porte des robe de gasse noire et de couleur et de la gasse noire avec fleur d'or ou d'argen et si on les passemante d'or ou d'argen ou de parement de soie et si on y faict des parement de satin ou point, si long faict les corps par derrière fort estroit et cours, si long faict les bande des manche fort estroite et combien, si pour le regard de la couture long porte des loque an frison des deux cotés grand ou petis.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/19

3

20 décembre 1629 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur (73'-6422), je suis très ayse de voir que vos tant chères lestres du 20 novembre que vous aviez reçu les miennes par Materas, et, certe, si j'eusse pansé qu'il eust faict son voyage si heureusement et si promptement, je n'usse pas envoieé mais lestres si peu de jour devant par une autre voie, car c'est bien comme vous dicte[s] qu'ils demeurent et lontamps en chemin ce qui me fortifie bien, mais il n'y a de remayde en ce tamps ci qui apporte toute[s] sorte[s] de malheur[s], cependant je ne layse de demeurer heureuse puisque je suis touiour si parfaictement aymée de vous ma bonne Madame à qui vous faite trop d'honneur de vous réiouir tant que d'avoir appris ma sancté si bonne et de tout ce qui m'est cher ycy, ce que Dieu merci continue.

Je vois bien que vous vous estes bien enquis de nos nouvelle et des grans et des petis. Mais je m'estonne que Materas vous a parlé de mon petit-fils de Brandebourg, puis qu'il ne l'a point veu, mais ce sera sans doute là ce que sa mère luy escrivit /2/ ('73-6423). Pour moy, je le trouve beau garçon et grand /, et fort pour son âge, mais encore jeuarre/, Ce qui est cause que pour l'estude il panse peu, aussi a il le cœur plus aux armes / que à livres<sup>6</sup>. Quant à ses seurs, ils son[t] bien / agréable. L'ayné[e]<sup>7</sup> est la fille aymée de Monsieur son père et la petite<sup>8</sup> de sa mère, mais le fils l'est encore

<sup>5</sup> Ce billet était renfermé dans une lettre du 20 novembre 1629.

<sup>6</sup> Frédéric-Guillaume de Brandebourg, le futur Grand Electeur, né le 6 février 1620, était alors seulement âgé de 9 ans. Sous l'égide de son gouverneur, Johann-Friedrich Kalkum von Leuchtmars, un protestant zélé, il reçut une éducation soignée, apprenant le latin, le français, le polonais et aussi le hollandais. Ludwig HÜTTL, *Friedrich Wilhelm von Brandenburg, der Große Kurfürst (1620-1688). Eine politische Biographie*, Süddeutscher Verlag, Munich, 1981, p. 44-48.

<sup>7</sup> Louise-Charlotte de Brandebourg, née le 13 septembre 1617. Elle épousa le 9 octobre 1645 à Königsberg le duc Jakob de Kurland (1610-1682), fils du duc Guillaume de Kurland et de Sophie de Prusse. Elle mourut le 29 août 1676 à Mitau.

plus de tous deux. A voir l'ayné[e], long ne peu jeuger qu'elle aye du mal, car elle a le tint fort bon et est touiour de bonne heumeur, aussy son mal n'est plus si grand qu'il a esté, mais cepandant elle n'en est point guérie, et crins quel en aura un bras incommodé ce qui seroit bien dommage. Elas ! C'est une assés belle fille et qui a bien de l'esperit, et la petite n'a aussy point de sancté. C'est ce que je vouderay de ce petit peuple.

Pour ma fille, l'Electrice, il vous a dict la vérité qu'elle a force cheveus blanc et tant qu'il ne se peuvent plus laisser, mais que diray vous que mon segon fils en a déià. C'est comme si nostre malheur en est cause, ce que c'est je ne le puis savoir. Pour moy, je la suis toute a faict, mais j'ay assés d'âge pour l'estre. Je vieilli tant que /3/ (74'-6424), je m'assure que vous auriez payne à me reconnoistre, mais cela ne m'ôte point la souvenance de tous vos bienfais et de vos si grandes bontés qui contiennent touiour sur moy par tant de bien que vous me désirés et à mais enfans, de quoy ma bonne Madame nous vous demeurons extrêmement obligés. Dieu par sa grâce vous en veille récompenser, puisque las qui ne sommes si heureuse de vous pouvoir randre les biens humbles services que nous vous devons et à quoy mon affection me portera jusque au tombeau, ce que je vous supplie de croire.

Je ne puis croire que le Roy faict un si grand armement pour nostre bien à ..., mais que cest un présteste que long grand pour faire encore de plus grande levées par deçà, ce qui se faict tout le iour. Pour moy, je ne puis penser autre chose que c'est pour mestre toute l'ampire sous le joug et tacher de donner un grand secours à l'*Infante* contre / nostre bonne paterie, mais Dieu qui a tout en sa main en disposera selon sa vollonté céleste.

Ma chère Madame, ce m'est une grande joye de voir ma chère nièce, Madame la marquise de La Moussaye, si contante et vous aussy, et que Monsieur son mari /4/ (\*74-6425) soit tant respecté et aymé en la Bertagne ; et croié, mon cœur, que je ne doute nullement de tout ce que vous m'an dictes ; et que sans en savoir toutes les particularités, je n'ay pas laysé de tenir bon, que c'estoit une très bonne mayson<sup>9</sup>, comme ne le seroise, dont à ceste heure que vous m'an avez si bien éclaircie, Dieu l'aidera à prospérer de plus en plus et vous en donne tout le contantement que je vous désire.

Long a grand tort de dire que feu Monsieur le Mar[graf]<sup>10</sup> n'eu point aymé madicte nièce, car je puis assurer qu'il l'a faict jusque à sa mort, sans jamais avoir aylevez yeux sur personne d'autre, et si Madame sa mère feu morte devant luy, je crois fermement qu'il en eust rendu les preuves et qui se feu bien porté, car c'est la vérité que Madame sa mère estoit du tout contrayre<sup>11</sup>, quels soupirs il laysa comme je luy en monteray le pourteray, Dieu le say, et qu'il me faisoit bien rire, car il ne pouvoit déjà quasi marcher et print encore la payne de venir en mon poelle pour le voir se couchant tout à plat sur le tapis de turqui tant il estoit las. A sa mort il me faict aussy quelque signe d'escire et dict quelque chose, mais nous ne le pouvions pas entendre, mais nous ne le pouvions pas entendre, mais ma fille, l'Electrice [avoit] opinion /5-7/ (75'- 6428) que c'estoit d'elle qui nous parloit. Enfin cela est bien certain qu'il l'a parfaitement aymé, et qui dit le contraire ne le say pas si bien que ma fille l'Electrice, et moy. A la vérité /, je m'estonne d'estre d'un si mauvais naturel / que d'anvier le bien d'une personne si sanché / d'avoir parlé à mon fils à son désavantage / c'est ce qu'il dict qu'elle n'a point faict, mais fort / loué les honneurs que vous luy avez faict.

Pour les Mayson[s] de conte[s] en ce pays, il est vray qu'il / y en a touiour eu quatre qui ont présaydé les / autres, et qui de droict ont peu estre primé lors / qu'ils long désire, mais de vous pouvoir dire / quelles il[s] sont à ceste heure, c'est ce que je ne / puis apprendre, car toute son[t] venu[s] à estre / prince, comme Juilliers et j'avoue qu'ils l'ont / esté et autres. A ceste heure, il y a

---

<sup>8</sup> Edwige-Sophie de Brandebourg, née le 4 juillet 1623. Elle épousa le 9 juillet 1649 à Cologne sur la Spree Guillaume VI landgrave de Hesse-Cassel, fils du langrave Guillaume V de Hesse-Cassel et d'Amélie-Elisabeth de Hanau-Müzenberg. Elle mourut le 16 juin 1683 à Schmalkalden.

<sup>9</sup> Elisabeth de Nassau avait été réticente au mariage de sa fille Henriette avec Amaury III Gouyon, marquis de La Moussaye qui appartenait à une branche cadette de la Maison de Gouyon-Matignon.

<sup>10</sup> Il doit s'agir du margrave Joachim-Sigismond de Brandebourg décédé le 22 février 1625 à l'âge de 21 ans.

<sup>11</sup> Anne de Prusse, décédée le 9 avril 1625 à Berlin à l'âge de 48 ans, luthérienne fervente, n'était guère séduite de voir sa fille épouser une réformée.

encore / : Nassau, Salbruc et le Warsainbourg<sup>12</sup>, mais je / ne say qui son[t] les deux autres. Je manderay / d'enquêter et si je le peu apprendre cela, ne fauderay / de le vous mander. A Heydelberg à / nostre chancelerie cela se savois, mais ycy, / il m'est advis qu'il ne son point si curieux /. Si je ne le peu apprendre ycy, je m'anderay à Monsieur mon beau-fils /6-8/ ('75-6429) de me mander s'il le say et de sans faire enquester / à Salbruc. Ces dis conte[s], long les nomme[nt] / *Fürstengraff*, mais je n'ay point veu qu'ils eusse[nt] / un autre rands, mais bien qu'il[s] long le premier / entre les conte[s]. C'est ce que je vous en puis dire pour ce coup, mari de ce que je ne peu vous mieux satisfaire.

Pour la traque en Prussie, c'est bien la vérité qu'elle n'apporte nul advantage en ce pays, ny à toute l'Empire, mais très grande pour la duchée de Prussie, qui est à Monsieur mon beau-fils, qui à ceste heure se pourra remestre des ruynes que la gaire luy a causé et puis sous ce présteste de gaire, long l'eut / peu prandre à Monsieur mon beau-fils / et à ceste heure il en est hors de crinte. Dieu mercy nous espérons de le voir, s'il / plaict à Dieu, après le jour de l'an, qui est / une grande joye à ma fille l'Electrice / aussy, certe[s], il y a lontamps qu'elle languit après sa venue. Dieu la donne très heureuse par / sa grande bonté, long mest la parole en / force lieux de ceste Empire, et y a des commissère[s] ordonné[s] à cela. Dieu par sa puissance / veille avoir pitié de son Eglise et pour l'amour de sa / gloire maintenir la vérité de sa parole / de quoy je luy élayve mais yeux /7-5/ (75'-6426).

Je trouve bien, ma bonne Madame, que vous avez / très bien fait de louer vostre demeure de Paris / et trouve que c'est un grand acquet que vous / en avez eu tous les ans, et s'il faut que la bonne / seur Madame de La Trimouille donne autant / pour la sienne, cela ne peu que l'incommoder / fort.

Pour les affaires d'Italie, c'est bien la vérité / que long assure que l'Empereur veut que la / paix si fasse à quelque pris que ce soit et / que long donne toute satisfaction au Roy de / France affin de pouvoir tourner les âmes / toutes à B. et ⊕. Pour la trayve des Pays Bas, il / samble que long ne si précipitera point et ce / Grand Dieu les veille bien supporter par sa / grâce.

Pour le mariage de mon fils, il y a lontamps / que je vous ay mandé l'amour qu'il avoit / pour la princesse Léonore de Brandebourg<sup>13</sup> ce / qu'il a encore et ne deveroit rien fait que / d'avoir les moyen de pouvoir l'entertener et / seroit bien que les noces se feroit bien tôt / , car ils s'ayme[nt] fort, mais de savoir quant cela / sera, c'est ce qui m'est encore inconnust, certe[s] / , ma bonne Madame, vous avez rayson de vous / assurer que si le mariage se devoit faire / bien tôt je ne fauderois de vous en advertir /. Pour luy, il vouderoit que ce feu demin que long /8-6/ ('75 - 6427) >>>> voudera donner, n'ayant point de pays. C'est de quoy je doute fort. La venue de Monsieur mon beau-fils nous le fera voir.

Je suis / très ayse que Madame de Rohan et Mademoiselle / sa fille se porte[nt] bien. La demurance de / leur maison ne peu que leur estre fort agréable<sup>14</sup> / , après avoir souffert tant et tant de / malheur, quoy quel y aye trouve bien de la / payne. J'ay bien de l'obligasion à Madame de Barbanson d'avoir parlé si libremant / au prince pour nous. Je la connois bien et peu / estre ferois-ie bien de luy escrire. Je vous supplie de / me mander ce que vous en pansez et qui est / ceste contesse de Solre<sup>15</sup> que vous avez veue.

Pour / la recepte que je vous aye envoié, elle est chau/de comme vos médecins en pourront bien jeuger / et puis qu'il[s] vous donne[nt]des chose[s] froide[s], je / ne say si vous en devez prandre quoy que / ceux qui en usent sans trouve[nt] fort bien / et trouve[nt] que cela mest les schere[s] capable[s] / ; touiour en faut-il faire jeuger quelque[s] / médecin[s] de ceux de qui vous vous servez et qui savent vostre complexion. Long la / melle avect de l'eau de fraysse autant de l'un que de l'autre pour ce

---

<sup>12</sup> Weißenburg.

<sup>13</sup> Marie-Éléonore de Brandebourg, née le 1<sup>er</sup> avril 1607, était la plus jeune fille de l'Electeur Joachim-Sigismond de Brandebourg, née de son second mariage avec Eléonore de Prusse. Elle épousera Louis-Philippe le 4 décembre 1631.

<sup>14</sup> Après la chute La Rochelle, Catherine de Parthenay et sa fille Anne, avaient été incarcérées le 2 novembre 1628 au château de Niort. Elles avaient été libérées le 12 juillet 1629 et s'étaient alors rendues en leur maison du Parc Soubise en Bas Poitou. Nicole VRAY, *Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan. Protestante insoumise*, Librairie académique Perrin, Paris, 1998, p. 174.

<sup>15</sup> Marie-Jeanne de Lalaing (1588-1649), Dame de Condé-sur-L'Escaut, épouse de Jean de Croÿ (1588-1640), comte de Solre-le-Château, baron de Beaufort.

qu'elle est si chaude. Il m'est advis que vous en deveriés faire faire l'épreuve /9/ (76' - 6430) à quelqu'un d'autre. La dame d'honneur de ma fille l'Electrice s'en sert mélé, comme je / le vous dict, et sans trouve fort bien. Dieu veille, ma bonne Madame, que vous n'an / ayés point de besoing et que vous continuiés à vous bien porter. Pour les resayte[s] / pour les elesseure long sans est servi, mais / sans trouver de sangement. Ce qui a fait / resouder de ne se laver plus que d'eau de / pluye pris[e] en may et depuis long se trouve / mieux.

Je crois, ma bonne Madame, avoir / répondu à toutes vos demande[s], mais non / comme je deverois. Vous suppliant de croire/ que vous ne me pouvez obliger davantage / que de m'escire libermant continués / donc je vous supplie de le faire, ma bonne Madame, / à qui je diray que la duchesse de Saxce<sup>16</sup>, qui a eu le prince Racheville<sup>17</sup> et estoit une / de ceste mayson, est désaydé il y a huict iour / à Franquefort à deux journé d'icy. Elle avoict / deux fils et deux filles. Son fils de ce dernier mariage, l'autre en Pologne et ses deux / filles en ce pays. Long dict qu'il[s] auront de bon[s] mariage[s]. Je crois que le duc de Racheville, leur oncle, les envoira /10/ (77' - 6431) secourir.

Je demeure en payne de Hanau qui est toute / bloclé, parce qu'ils ne veillent prendre de garnison dans la ville. Ils ont envoié auprès du général pour savoir si c'est sa vollonté et le supplier de le vouloir permestre. Je ne say ce qui l'obligation devoict touiour. Pour ce pays long n'a rien / encore peu obtenir et faut que les garnisons / et contribusion[s] demeure[nt], Monsieur le marquis estant de retour.

Je m'estonne que je n'ay eu / de lestre de la bonne seur, la princesse palatine. Je crins qu'elle[s] soi[en]t perdue[s]. Si elle les vous en/voyoit, elle feroit mieux pour nos affaire / en Hollande. Je crois ma chère Madame que Morice / [n'a pas] envoié copie de libel qu'il a donné aux arbitre[s], à quoy le conseil de / Monsieur mon frère n'avoict encore répondu, quoy que le tamps persis estoit passé. Je vous supplie / si vous trouvez encore entre vos papiers / quelque chose qui puisse prouver nos deman/des et davantage à demander tant pour ceste / aucasion que autre chose, je vous supplie / de l'envoier à Maurice. La conté de Lingue / est aussy acquise durant la mariage de / Madame nostre mère et samble qu'il y a bien / d'autre[s] chose[s], mais nous ne le pouvons savoir /, à cause que long nous a touiour caché certin / [...] de la mayson. Il m'est aussy advis que / le Sr. Bouron a payé une somme d'argent à Paquier /11/ (77- 6432) pour avoir voulu layser les bien de Bourgogne/. Si vous en savez quelque chose de / certin, je vous supplie de l'anvoier à Maurice / et prier la bonne seur, Madame de La / Trimouille, d'an faire de mayme, car il se peu / encore représenter.

Il faut, ma bonne / Madame, que je vous die estre en une extrême / payne d'un mal de gorge que le Roy, mon / fils, avoict comme il alla à Renne, qui sans / doute pour ne s'estre gardé à touiour ocmanté / et encore, par ses dernières lestre, il en / gardoit la chambre, ne pouvant ni dormir /, ni manger et cela le fait estremement ammecri<sup>18</sup>. Je crins que le mal soit plus [grave] / que long ne me le mande et qu'il y avoict / quelque inflamasion. C'est pour quoy je ne / seray bien à mon ayse que je ne l'apprenne / gairi. Dieu veille que ce sois à la première / poste.

Mais dernière[s], ma bonne Madame, estoient du 8 de ce moy, que j'ay envoié[es] par Hollande / et y en a eu bien quatre en chemin. Celle-ci / est la cinquième. Ce que je vous écris affin que / vous puissiez voir [...] / s'il y en a de perdue. Pardonnés [ma bonne Madame] / à ce grand brouillon, mais j'avoue >>> >>>> que / je me mest à vous en les tenir que je / ne peust tou>>> /12 - 6433/ ce que je feray toutefois avec prostestasion / que nul malheur au monde n'aura le pouvoir / d'apporter du sangement à la parfaicte / affecision de laquelle je vous ayme et honore /, vous suppliant de croire, ma chère et bonne / Madame, que vous auray touiour un / pouvoir apsolu sur vostre très obéissante seur / qui dépendra touiour de vos commandemens / comme celle qui est toute à vous mon cher / cœur, ma bonne Madame à qui Dieu veille / donner tout le bien et la prospérité que je vous désire. Adieu....

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/20

---

<sup>16</sup> Elisabeth-Sophie de Brandebourg, fille de l'Electeur Jean-Georges de Brandebourg et de sa seconde épouse Elizabeth d'Anhalt-Zerbst, veuve en premières noces du prince Janusz Radziwill, épouse en secondes noces du duc Jules-Henri de Saxe-Lauenburg, est décédée le 14/24 décembre 1629 à Francfort-sur-Oder à l'âge de 40 ans.

<sup>17</sup> Boguslaw Radziwill (1620-1669), fils aîné de Janusz Radziwill et de sa seconde épouse Elisabeth-Sophie de Brandebourg. Peter Paul BAJER, *Short history of the Radziwill Family*, INTERNET, 2001.

<sup>18</sup> Amaigrir.

**1630** *Le 13 juin, Charlotte-Brabantine de Nassau répondant aux invitations de son gendre et de sa fille, Lord et Lady Strange, s'embarqua pour l'Angleterre. Sur le chemin " au delà de Douvres ", elle fut accueillie par son fils Frédéric et son gendre<sup>19</sup>. Elle alla visiter les terres de celui-ci dans le Lancashire et le Cheschire. Charlotte-Brabantine de Nassau eut la joie d'assister le 17 novembre 1630 à la naissance de sa petite-fille Henriette-Mary.*

*Ce voyage fut marqué par ailleurs par une brouille de Charlotte-Brabantine avec son fils cadet Frédéric. Celui-ci menait joyeuse vie en Angleterre et n'accepta pas les observations de sa mère. Le 20 octobre 1630, dans un accès de colère, il révoqua la procuration général qu'il lui avait consentie, désignant en sa place son demi-frère naturel Hannibal.*

*Charlotte-Brabantine de Nassau revint à Paris à la fin de l'année 1630. Elle y trouva son fils aîné qui avait été blessé au genou le 1<sup>er</sup> août, alors qu'il allait reconnaître les approches de Carignan. N'appréciant pas l'entourage catholique de son fils aîné, elle ne demeurait pas avec lui.*

*En Allemagne, cette année fut marquée par l'occupation de la Poméranie par les Suédois de Gustave-Adolphe. Ce qui les mettait directement au contact des possessions de l'Electeur de Brandebourg.*

5 mai 1630 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

4

2 juin 1630 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, encore que je n'aye rien de digne à vous dire, si esse que je say bien que vous me faicte l'honneur de n'estre marie d'apprendre que tout ce qui m'est cher se porte fort bien, Dieu mercy, mais pour l'estat du paye et de nostre pavre empire tout demeure au malheur déplorable que je vous ay dict par les miennes du 5 du passé et les passage[s] continuent touiour vers Poméranie et Medebourg pour empescher, à ce qu'ils disent, la désante du Roy de Sewede que long dict estre en mer<sup>20</sup>. Il se parle aussy fort de la journée électoralle<sup>21</sup>, que Monsieur l'Electeur mon beau-fils envoie ses ambassadeurs. Long dict que l'Ampereur si doit trouver an personne. Nous y solliciteront de nouveau ce qui nous appartient et le Roy mon fils renvoir[a] aussy. Ce Grand Dieu y veille présider et porter tout les cœurs à une bonne et salutayre paye et au rétablissement de mais chers enfans, car certe ce m'est bien de l'afflision de les voir plongé en de si grand malheur, duquel Dieu les retirera quant il luy playra, aynsy il fauct adtandre de luy seul nostre délivrance.

Le Roy /2/ mon fils me mande que toutes ses hardes étoient bien arrivé[es]. Plut à Dieu qu'il les eust en toute entre vos mains et que les miennes feussent aussy qui son bien d'un et d'autre coté mais l'espérance de quelque changemant et le peu de moyen me les faict layser où il[s] ont qui ne sera pas sans un grand dégat mais il n'y a remayde.

Je m'estonne bien, ma bonne Madame, de ce que le Roy mon fils me mande qu'ancore que Monsieur vostre fils à la charge de commander à la troisième partie de la cavalerie<sup>22</sup>, qu'il n'an tire nulle gage ; ce qui faict bien voir qu'il a plus d'égart à l'honneur qu'à l'argen. Dieu le conserve

---

<sup>19</sup> Lettre de Jacques de Rozemont du 28 juin 1630 à Charlotte-Brabantine de Nassau. Archives nationales, 1 AP 355.

<sup>20</sup> Le 4 juillet 1630, la flotte suédoise débarqua dans un petit village de pêcheur nommé Peenemünde. H. SACCHI, *La Guerre de Trente Ans, op. cit.*, tome II, p. 355.

<sup>21</sup> La Diète réunie à Ratisbonne.

<sup>22</sup> Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne qui depuis 1625 commandait une enseigne de cavalerie, avait été le 12 avril 1630 élevé au grade d'officier général de la cavalerie (*grootofficier der cavalerie*).

chèrement en sa grâce. Je vous supplie de me mander si Monsieur vostre secon fils a fait son régiment<sup>23</sup>, et s'il va en Italie où long nous dict que la gaire s'allume de plus en plus et que le Roy y va en personne, ce que vous sauray bien s'il est vray.

Je loue Dieu que la bonne seur Madame de La [Trémouille] est heureusement arrivée en Engleterre, d'où je vois bien qu'elle fait estat d'aller en Hollande. Je n'ay point de ses lestres, mais la Royne ma fille me le mande. Elle ne trouvera nos affaires encore trop avancée, car nostre advocat est un peu lan à faire nostre réplique. Je crins touiour que long le refroydise, mais il en sera /3/ ce qu'il plaira à Dieu, lequel je supplie de vouloir nous faire sortir de la dicte affaire selong qu'il le nous connoistera salutayre.

Ma fille l'Electrice est la plus contante du monde de posayder son cher Monsieur. Il n'y a gaire que nous avons eu des nouvelles de la princesse de Transilvanie par un courrier que Monsieur mon beau-fils y a envoié<sup>24</sup>, à qui les gens de l'Empereur ont pris ces lestre de bouche. Il dict qu'elle se porte fort bien et que l'Empereur se doit randre audict paye mestre d'une de ses forteresse[s] et que long disois que l'Empereur du Turc luy devoict envoier du secours. Nous ne pouvons savoir ce que les gens de l'Empereur font en l'évêché de Metz. Long dit qu'il[s] y ont pris quelque plasse. Je vous supplie de me mander ce qui en est car ie crois que vous savez le mieux ce qui si passe.

Ma bonne Madame, il faut que je vous demande pardon de la liberté que je m'an va user qui est que je vous supplie de prandre la payne de me faire avoir une fille de chambre, car je crois que la mienne se marira bien tôt, qui est de Saltzburg, fille d'un docteur, laquelle Pareus<sup>25</sup>, qui a esté précepteur de mon fils, doit épouser. Vous savez bien mon cœur /4/ comme je le désire qu'elle sois bonne fille et cringnant Dieu, non orgueilleuse, ni acestée et qui chase bien coudre et empeser et soit propre, le remestant du tout à vostre soix de quelle fasson vous le trouveray le meilleur. Pour les gage[s] que je leur donne il ne son[t] pas grans, car ce n'est que 16 Resdaller, mais il[s] on[t] leur novell an et selong qu'il me serve bien touiour quelque petite chose, mais de cela je ne m'oblige rien. Pour le voyage je le payrray et ne trouve poinct d'autre moyen que de l'anvoier à Amesterdam et de là à Hambourg par mer et de là il y a touiour deu batiau qui vienne[nt] ycy et lorsque je sauray qu'il se pourra trouver quelqu'une je vous manderay où elle se doit adresser à Hambourg. En ce pays il ne se trouve personne de la Religion ny de qui je ne vouderois servir et ceux qui n'on[t] bougé d'Hollande son[t] un peu lourde. J'antanderay vostre réponse pour savoir si vous panser qui sans pourroict trouver touiour. Certes ma bonne Madame vous m'obligerés fort de vous en faire enquêter car devenant malade j'ay besoing de quelqu'une qui soit un peu songneuse.

Je vous entertint bien, chère Madame, de rien qui vaille mais je ne layse de vous /5/ honorer et chérir en toute perfecyon. Ce que je vous supplie de croire et que vous avez un pouvoir du tout absolu sur moy, qui ne respirera jamais que vos commandemens ma bonne Madame, aussy ne me puisse dire heurus que je ne vous ay randu les bien humble[s] service[s] que je vous dois, à quoy je seray porté[e] jusque au tombeau ce que je vous proteste, mon cœur, Madame, avec vérité et que jamais vous ne sortiray de mon cœur, car certe vous y este trop empreinte aussy seray ce inviolablement une très obéissante seur sur qui je vous supplie de croire que vous avez un pouvoir bien absolu. Adieu donc pour se coup chère et bonne Madame que je prie Dieu de conserver très chèrement et tout ce que vous aymer après de min nous allons aux chasse pour quelque iour mais en quelque lieux que je sois mais pansés ne son point élongnée[s] de vous, ma chère et bonne seur, à qui je souhayterois pouvoir sauter quelque fois mais il faut vouloir ce qu'il plaict à Dieu qui a un grand soing de moy et porte touiour Monsieur mon beau-fils à me faire mille bien. Ce que je say vous réjouyra bonne Madame que j'ambrace cans million de fois.

De Berlin, ce 2 de juing 1630.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/21

---

<sup>23</sup> Turenne avait obtenu le commandement d'un régiment d'infanterie et avait poursuivi le recrutement de ses hommes en Auvergne et Limousin. Jean BERENGER, *Turenne, op. cit.*, p. 77.

<sup>24</sup> Catherine de Brandebourg (1602-1644) avait perdu le 15 novembre 1629 son mari Bethlen Gabor, prince de Transylvanie, après trois ans de mariage.

<sup>25</sup> Jean-Georges Pareus fut en 1612 le précepteur de Ludovic. Peter BILHÖFER, *Nicht gegen Ehre und Gewissen. Friedrich V, Kurfürst von der Pfalz – der Winterkönig von Böhmen, op. cit.*, p. 225, note 90.



13 juillet 1630 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, depuis vous avoir escrit le 22 du passé, j'ay fait un petit voyage avec Monsieur mon beau-fils, ayent esté voir l'électrice de Saxce<sup>26</sup>, la veufe, seur de feu la Roynie d'Angletayre, qui nous a à tous tesmoygné force bonne vollonté. Elle a une très belle mayson fort accommodée en mayson de playsance. Tous les cartiers pans avec de très beau pourterés. Le sien l'est de noir et d'or comme ses petis coffre des filles. Elle a un très beau grand poëlle, deux chambre[s] et deux cabinect dans l'un elle couche. Enfin elle est fort bien logé[e] et tout très propre. Nous y avons esté trois jours, en y allant nous avons aussy veu la marquise de Brandebourg<sup>27</sup>, Monsieur son mari a esté lontamps à La Haye et a esté evayqye de Hal, qui aussy nous a fait fort bonne chère. Ces deux princesses sont toute habilié[es] à la nouvelle mode : l'une toute de noir et l'autre les devant de coté de couleur manche et corset.

Estant de retour ycy, nous avons /2/ eu nouvelle de Ratisbonne que l'Ampereur et les électeurs sauve Saxce et le notre estoi[en]t arrivez et les ambassadeurs des deux derniers. La proposition a esté tanté par laquelle long dict que long attribue tous les malheurs advenus à l'Ampire au Roy mon fils, mais élas il n'usse pas duré lontamps si long l'ut voulu ouyr, le surplus se fait encore secret. Dieu veille présider et si c'est sa vollonté pour donner une bonne pays.

Long adtandoict le duc de Neuxbourg en Hollande, n'ayent esté peu estonné[e] de la recherche qu'il a faicte de la seconde fille de ma fille, la duchesse de Deux-Pons<sup>28</sup>. N'estoit la Religion, ce seroit un très bon parti. Il fait bien force promesse, mais je ne peu trouver qu'avec bonne confiance on y puisse consantir. Monsieur mon beau-fils m'a envoyé un jantilhomme sur ce subiet que j'atant à tout heure quant je l'auray veu je ne fauderay de vous mander ce qui aura esté résolu. Long dict qu'il en est fort amoureux, sans doute qu'il en demandera le consentemant du Roy mon fils qui sera bien en payne que luy dire pour ne l'offancer. Si nous ne regardons qu'au monde, à la vérité elle seroit /3/ fort heureuse, mais il faut regarder à Dieu, lequel je supplie de me faire la grâce de ne rien faire contre sa vollonté.

Pour le duc Christien de Berkefelt, il est aller trouver Madame de Rohan. Je vouderois bien savoir si elle l'aura trouvé fort à son gré et si elle luy aura donné son consantemant pour Mademoiselle Madelayne-Caterine<sup>29</sup>. Monsieur mon beau-fils l'ayent du tout remis à ce qu'elle en a approuveroit. Pour les moyens ils son[t] moindre de beaucoup que ceux de monsieur nostre bon frère mais elle en a plus que nostre chères seur il samble qu'ils l'ayme tant que je crois qu'il se fera n'estoit la religion l'autre parti en avoit assés mais si ne faut il rien faire contre la consiance. Ce Grand Dieu nous veille bien inspirer.

Monsieur mon beau-fils est allé à Cüsterin, mais j'espère qu'il revindera ceste samayne. Toute la gaire s'attire en Poméranie, où le Roy de Sevede est arrivé ayent pris quelque[s] plasse[s] que long dict que les inpérialistes ont abandonné. Le tamps nous fera voir ce qu'il plaira à Dieu d'an /4/

<sup>26</sup> Hedwige de Danemark (1581-1641), fille de Frédéric II de Danemark et de Sophie de Mecklembourg, veuve de Christian II de Saxe (1583-1611), frère aîné de Jean-Geroges Ier de Saxe.

<sup>27</sup> Dorothee de Brunswick-Wolfenbüttel (1596-1643), épouse du margrave Christian-Guillaume de Brandebourg (1587-1665), oncle de l'Electeur Georges-Guillaume de Brandebourg, administrateur de l'évêché de Magdebourg et non de Hal[berstadt] comme l'écrit Louise-Juliane.

<sup>28</sup> Wolfgang-Wilhelm Pfalzgraf de Neubourg (1578-1653), fils de Philippe-Louis de Neubourg et d'Anne de Clèves, qui en 1613 avait quitté la religion luthérienne pour la religion catholique, recherchait Catherine-Charlotte de Deux-Ponts, la seconde fille du duc Johann II de Deux-Ponts et de Louise-Juliane von der Pfalz, petite fille de Lousie Juliane de Nassau, née le 11 janvier 1615.

<sup>29</sup> Christian I<sup>er</sup> de Deux-Ponts, comte palatin de Birkenfeld-Bischweiler (1598-1654), second fils de Charles Ier des Deux-Ponts, comte palatin de Birkenfeld et de Dorothee de Brunswick-Lunebourg, sollicitait la main de Madeleine-Catherine des Deux-Ponts, la fille aînée du duc Johann II duc des Deux-Ponts et de sa première épouse Catherine de Rohan, née le 26 avril 1607. La duchesse douairière de Rohan Catherine de Parthenay donna son accord et leur mariage fut célébré le 14 novembre 1630.

disposer, mais voyant deux partis si proche de nous cela faict crindre. Nous avons aussy fort la contagion en ceste ville, mais nous sommes en la main de ce Grand Dieu<sup>30</sup>. et assure qu'il ne nous peu rien arriver sans sa vollonté qui sera touiour pour nostre bien et salut.

Je vins d'avoir des nouvelles de Hollande. Long me mande Madame ma belle-seur fort malade, estant accouchée d'un fils advant terme. Cela m'afflige fort ceste bonté divine nous le veille conserver car c'est une honneste famme et cringnant Dieu et qui sans doute attire la bénédiction de Dieu sur Monsieur nostre frère et toute sa mayson.

Il faut finir, mon cher cœur, ma bonne Madame, en vous protestant que je suis entièresment à vous et que je vous honore de tout /MG4P/ mon cœur que vous posayderays jusque au tombeau. Ce que je vous supplie de croire, car je suis de toute mais affection[s] vostre très obéissante seur qui vous ayme ma chère et bonne Madame en toute perfection et veux dépendre de vos commandemens.

De Berlin, ce 13 de juilliet 1630.

Je vins d'avoir /MG2P/ des lestres de Ratisbonne. Nos lestres ont esté donné[es] à l'Empereur et au collège des Electeurs. A ceste heure il faut attendre ce qu'il[s] décideront en nos affaires ausquelles je n'ay encore grande espérance, mais tout est en la main de Dieu<sup>31</sup>. J'ay force lestres à faire ce qui m'anpêche, chère Madame, de vous entertenir comme je vouderois.

Long me mande / MG3P/ que le gouverneur d'Orange a esté tué et ladicté principauté / à ceste heure au pouvoir du cher frère<sup>32</sup>, de quoy nous avons subiet de / louer Dieu et le supplier de nous continuer ses miséricordes. Excusés, je vous supplie, ce brouillon et aymé touiour vostre Louyse.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/22

6

28 juillet 1630 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, depuis vous avoir escrit le 13 de ce moy j'ay eu le contantement de recevoir vos tant chères lestres escrites d'après vostre retour de Roucy, ni ayant point de date, je vous aye mille et mille obligasion de la payne que vous prenés de m'an dire toutes les particularités et loue Dieu que vous y avez trouvé toute sorte de contantement et quel vous a faict la grâce d'avoir si bien trouvé Madame vostre fille et de l'avoir laysé entre les main[s] d'un mari qui l'ayme si chèresment et qui vous honore et respecte tant Dieu accomplisse le souhayt que vous faicte d'an estre bien tôt grand-mère comme des autres que je le loue se porter toutes si bien, mais ma bonne Madame j'amire sa bonté de la force qu'il vous a donné de pouvoir faire ce voyage vous estant trouvée si mal du commancement, mais il est touiour proche ce ceux qui le cringnent. Ce ne peu que ce... /2/, ce vous sois un grand contantement de voir ceste chère fille si proche de vous, car ce n'est que une pourmenade que vous pouvez faire souvant et elle aussy et je crois bien qu'elle ne sera pas lontamps sans se donner l'honneur de vous venir revoir, mais du commancement elle trouvera sans doute des affaires car je pense qu'il luy layra le soing du ménage pour le moins en parti ceste bonté divine la veille bénir et la combler de toute sorte de contantement comme je l'an prie de tout mon cœur.

Je suis très ayse que Monsieur frère du Roy faict si bonne mine à Monsieur vostre second fils<sup>33</sup>, que j'ay appris à Metz et voyée bien par ce que long en mande que long l'estime fort, et samble que les troupe[s] du Roy s'anvois vers cedict cartier, auchuns disent que le général de Fridelant y doit aller en personne, d'autre[s] que cest en Italie où long nous assure Casale secouru qui est un grand

---

<sup>30</sup> Ecclésiaste 9, 1.

<sup>31</sup> Ecclésiaste 9, 1.

<sup>32</sup> Richelieu avait tenté de s'emparer de la principauté d'Orange en corrompant son gouverneur, Jean d'Osmaël, sieur de Walkembourg qui perdit la vie dans cette affaire. Ce fait lui aliéna l'esprit de Frédéric-Henri de Nassau qui le considérait comme " un ennemi réconcilié " et lui fit en sous mains " tous les déplaisirs & toutes les mortifications dont il étoit capable ". Louis AUBERY du MAURIER, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande et des autres Provinces-Unies*, Paris, chez Jean Villette, 1680, p. 318-323.

<sup>33</sup> Cette remarque démontre la méconnaissance de Louise-Juliane de la vie politique française, heureusement Turenne pour sa carrière n'écoula pas Gaston d'Orléans, mais Louis XIII et Richelieu.

coup et que j'espère sera cause da faire prandre de bonne résolution à Ratisbonne où, jusque icy, il /3/ portera qui s'afflige de le voir oysif. Ycy, nous sommes en grand payne, voyant pitié et plurer tout au pays de Poméranie par les gens de l'Ampereur qui ont aussy pillé un village à ma fille l'Electrice, brûlé un autre. Il[s] veillent empêcher au Roy de Sewede de loger sa cavalerie, qui est toute arrivée asteur où il est encore sans doute qu'il ne demeurera gaire les bras croisé et que bien tôt nous apranderont quelque chose tous les jantilshommes et les pauvres gens apporte [nt] leurs hardes en ceste ville qui est toute ouverte. Enfin Monsieur mon beau-fils se trouve en de très grandes difficulté[s]. Dieu le veille bien inspirer et nous proterger tousiour [de] l'ombre de ses elles. Je vous assure que je suis quelque fois en de grandes appréansion mais nous sommes en la main de Dieu<sup>34</sup> qui me faict la grâce de me bien porter et tout ce qui m'est cher. Il samble avoir une très grande [...] nos teste. Dieu la veille faire passer [...] gloire et nous donner ce qui nous est salutayre. Adieu donc ma chère et bonne Madame pour ce coup. Croiés moy je vous supplie toute à vous et que inviolablement je seray vostre très obéissante seur entièrement dédié à vous randre bien humble service. Je vous embrace çans mille fois ma toute bonne Madame.

De Berlin, ce 28 juillet 1630.

Madame de Rohan<sup>35</sup> /MG1P/ a consenti au mariage de Mademoiselle sa petite fille et a trouvé son serviteur fort à son gré de fasson / que je ne doute point qu'il ne se fasse bien tôt ce que j'ay creu / vous devoir dire, ma bonne Madame et que la jeune contesse de Hanau / est preste à accoucher<sup>36</sup>. Le mauvais ménage entre la mère et le fils est plus grand que jamais<sup>37</sup>.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/23

7

Été 1630 – Berlin  
à Elisabeth de Nassau

[Madame ma seur], *les deux premières pages de cette lettre manquent* .... [Il] /3/ ne say encore rien passé à nostre advantage, sinon que la plus part des Electeurs on[t] faict voir que sans la reconsiliation du Roy mon fils, il ne se pouvoit voir de pays en l'Empire. Quant l'ambassadeur du Roy d'Angleterre y sera arrivé et celuy que mondict fils y envoie, nous verront ce qui playra à Dieu d'an disposer, qui a les cœurs de tous en sa main.

Pour des nouvelles de Hollande, vous les pouvez bien avoir plus frayce que pas moy qui demeure en payne de ce que le mal de gorge du Roy mon fils se renouvelle quoy qu'il n'an garde ni la chambre ni le logis. Certe ma bonne Madame ce me seroit un grand contentement si vous en recevez de luy et de ce qui luy est cher et qu'il vous peu randre les service[s] qu'il vous doict car il vous est tellement obligé que jamais il ne peu oublier vos bien fais sans en estre ingrat et c'est ce que Dieu ne permestera s'il luy plaist, mais luy fera encore la grâce de vous tesmoyner par quelque[s] digne[s] effect[s] combien il vous honore et chéri /4/ ce que je say bien qu'il faict avec bien de l'affection aussy a t-il eu tout les subiet du monde d'avoir esté très satisfait de la payne qu'à prise le Sr. de Morenville pour ses hardes et vous ma bonne Madame en avez eu trop de soin.

Enfin vous prenés plésir de redoubler vos obligasion et de faire du bien à la mère et à tous les enfans qui certe vous seront touiour entièrement consacré et moy particulièrement qui ne se peu dire assés heureuse d'avoir tant de part en vos bonnes grâces qui est bien ce qui me faict vivre contente.

---

<sup>34</sup> Ecclésiaste 9, 1.

<sup>35</sup> Catherine de Parthenay, duchesse douairière de Rohan, était alors âgée de 76 ans. Elle mourut le 26 octobre 1631 en son château du Parc Soubise.

<sup>36</sup> Sibylle-Christine d'Anhalt-Dessau, épouse de Philippe-Maurice de Hanau, accoucha le 2 novembre 1630 d'une fille qui fut prénommée Sibylle-Mauritania qui décéda le 24 mars 1631.

<sup>37</sup> Catherine de Nassau était une femme autoritaire. Un grave différent se produisit entre elle et son fils aîné lorsque celui-ci fut après son mariage mis en possession de ses biens. Ce différent portait sur le montant de sa pension en tant que veuve, les comptes de sa tutelle et sa volonté de continuer à diriger la politique du comté. Un traité conclu en 1628, ne put résoudre ce différent. Catherine même ne voulut pas tenir compte de l'avis de la faculté de loi de l'Université de Marburg. Les deux partis irréconciliables firent appel à la Chambre impériale de Spire. Excédé Philippe-Maurice chassa sa mère du château de Hanau. En 1629, il accepta toutefois de lui accorder une compensation financière.

Enfin vous este la meilleur seur au monde et qui posayde à mon cœur tant que je respireray. Ce que je vous supplie de croire et que vous avez un pouvoir du tout absolu sur moy qui jamais ne respireray rien avec plus d'affection que vos commandemens auxquels je désire de rendre toute sorte d'obéissance ce que je vous proteste avec vérité ma tant bonne Madame et que je vous ayme et chéri en toute perfection.

La joie en Angleterre a esté bien grande d'avoir un prince qui a /5/ esté batisé et nommé Charle[s]<sup>38</sup>. Long donne à sa nourrice 6 mil Frans par an, sans les présant, qui tesmoigne bien combien il est cher. Je n'ay point eu de nouvelles de la bonne seur Madame de La Trimouille depuis qu'elle est en ce royaume et certe il me tarde d'an avoir. Long disois aussy vostre Royne grosse, ce que je désirerois, Dieu mercy. Madame nostre belle seur se remest<sup>39</sup>, mais certe elle deveroit prévenir ce malheur, qui luy est de ça arrivé par trois fois par quelque remayde et crois que les bins luy seroi[en]t fort bon ce que je luy ay mande. Dieu nous la conserve par sa grâce.

Mais dernières lestre de La Haye ne me disent point que long doit encore aller en campagne, mais bien l'arrivée du duc de Neuxbourg<sup>40</sup> que je vois bien que le Roy mon fils et la Royne trouve[nt] fort à son gré. Vous auray appris comme il a esté reçu, puis que Monsieur vostre fils y estoit. Long dict qu'il est fort amoureux. Un chacun croit que si luy vouloit tenir un ministre et ses gens de la Religion que longue deveroit empescher le mariage, mais moy je suis d'opinion du tout contrayre et que je ne le peu conseiller et approuver sans /6/ offenser Dieu, car coy qu'il promest force chose, ses prestre[s] ne luy permesteront point de se tenir et puis nous l'exposeront à un grand danger de révolter mayme, estant si jeune et si Dieu luy donnoit des enfans ne les plongions nous point en l'idolâtrie. Commant donc en pouvoir respondre devant Dieu et c'est ce que j'ay mandé à Monsieur mon beau-fils pas le jantilhomme qu'il m'a envoyé<sup>41</sup>. Par lequel aussy le duc de Neuxbourg m'a escrit pour la princesse de Transilvanie. Long parle nullement qu'elle se marie<sup>42</sup>, mais long dict qu'elle se seroit fait papiste qui seroit pour la seconde fois. C'est bien à la vérité un[e] estrange meur et qui si elle vouloit se bien gouverner pourroit estre la plus heureuse femme du monde, mais je crains qu'elle soit encore bien malheureus[e].

Il me tardera d'apprendre que long aye donné un entertaynement à Monsieur vostre [fils] sans quoy à la vérité sans quoy il auroit seu davantage de la charge que long luy a donné. Il faut avoir une grande pasiance en nostre bon pays avant d'obtenir quelque chose. C'est pourquoy mon neveux le conte de Laval luy veul estre. Je m'estonne à quoy la bonne Madame sa mère le /7/ *la page suivant cette page manque ...*

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/25

**1631** *Pendant les premiers mois de l'année, Charlotte-Brabantine de Nassau fut visitée régulièrement par son neveu Turenne. Le 21 janvier, celui-ci informait sa mère qu'elle se portait "extrêmement bien". Le 3 février, il lui écrivait : "Je fus hier chés Madame vostre sœur qui a gardé cinq ou six jours la chambre et de là chés M. de La Trimoille qui est aussi mal de sa jambe que jamais". Le 11 février, il visita à nouveau sa tante. Le 17 février il lui apporta des confitures. Le 4 mars, il lui rendit une nouvelle visite<sup>43</sup>.*

---

<sup>38</sup> Henriette-Marie de France avait donné le jour le 29 mai 1630 à son second enfant qui fut prénommé Charles et qui vivra à la différence de son aîné, mort le 13 mai 1629 jour de sa naissance.

<sup>39</sup> Le 4 août 1630, Amélie de Solms avait donné le jour à une fille qui fut prénommée Elisabeth et qui ne vécut pas.

<sup>40</sup> La mention de l'arrivée du duc Wolfgang-Wilhelm de Pfalz-Neuburg à La Haye établit que cette lettre est de 1630.

<sup>41</sup> En dépit des réticences de Louise-Juliane de Nassau sa petite fille Catherine-Charlotte de Deux-Ponts épousa le 11 novembre 1631 à Düsseldorf Wolfgang-Wilhelm de Neubourg.

<sup>42</sup> Catherine de Brandebourg, princesse de Transylvanie, se remaria le 27 août 1639 avec le duc François-Charles de Saxe-Lauenburg (1594-1660).

<sup>43</sup> . S. d'HUART, *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 151, 153, 155, 159.

*Son fils aîné, au début du printemps, étant parti en Bretagne rejoindre son épouse, Charlotte-Brabantine de Nassau décida de quitter Paris. Mais plutôt que de se rendre au château de Thouars où les séjours lui étaient devenus pénibles du fait des messes qui y étaient désormais célébrées, elle se rendit au château de La Mothe à Châteaurenard que son demi-frère Frédéric-Henri de Nassau avait mis à sa disposition<sup>44</sup> d'où elle écrit le 12 juin sa dernière lettre à sa sœur Louise-Juliane. Mais, elle avait contracté une maladie contagieuse à Paris et c'est en ce château qu'elle mourut loin de son fils et de sa belle-fille le 19 août 1631 sur les trois à quatre heures du matin, entourée de sa sœur Amélie, duchesse de Landsberg, d'Anne de Polignac, la maréchale de Châtillon, de Françoise de Coligny, veuve de René de Talensac, sieur de Loudrière et de ses serviteurs. Elle était seulement âgée de 50 ans.*

*Gustave-Adolphe menaçant Berlin de ses canons, le 21 juin Georges-Guillaume dépêcha auprès en son camp sa belle-mère Louise-Juliane et son épouse Elisabeth-Charlotte pour le convaincre de ne pas user de la force. Spanheim écrit qu'à ce coup :*

« ce grand Roy se trouva désarmé, & ces sages princesses obtindrent de sa bonté, ce que des armées entières n'eussent obtenu de son courage. Il plia à ces douces semonces, & leur accorda des articles beaucoup plus doux que toute autre Ambassade eut peu tirer de luy »<sup>45</sup>.

*Le lendemain fut conclu un traité qui mettait les forces du Brandebourg et les forteresses de Spandau et de Küstrin à la disposition de la Suède pendant toute la durée de la guerre<sup>46</sup>.*

*Après avoir conclu alliance avec l'Electeur de Saxe, Gustave-Adolphe défit l'armée de Tilly le 17 septembre à Breitenfeld près de Leipzig. Laisant à l'Electeur de Saxe le soin de délivrer la Bohême, il marcha sur l'Allemagne du Sud, conquérant Erfurt le 2 octobre, Würzburg le 14 octobre, Aschaffenburg le 11 novembre, Francfort-sur-le-Mein le 27 et Mayence le 20 décembre. Pour sa part Bernard de Saxe-Weimar libéra Heidelberg et Mannheim<sup>47</sup>.*

*Au mois de février, Elisabeth de Nassau se rendit à Roucy pour assister à la naissance du premier enfant de sa fille, Julienne, une fille qui reçut les prénoms d'Elisabeth-Charlotte<sup>48</sup>. Après cet heureux événement, la mort, le 19 août 1631, de sa sœur Charlotte-Brabantine, son "second moi-même", fut pour elle une épreuve comparable à la perte de "son Monsieur"<sup>49</sup>.*

*Etant inemployé en France, Turenne se rendit au printemps aux Provinces-Unies. Au mois d'octobre, il se rendit à Bruxelles pour présenter ses respects à la reine-mère, Marie de Médicis qui venait de s'y réfugier. Ce voyage suscita à la Cour de France la crainte que les Bouillon voulaient conclure une alliance avec les Espagnols et livrer Sedan à Gaston d'Orléans. Peu satisfait de la réponse que lui avait fait à ce propos Elisabeth de Nassau, Louis XIII ordonna au maréchal de La Force d'aller loger dans les terres de Sedan et d'empêcher qu'il n'entrât ni hommes ni vivres. Le 17 novembre 1631, Elisabeth de Nassau dut prêter serment de fidélité au Roi en son nom propre et au nom de son fils le duc de Bouillon devant le maréchal de La Force agissant comme commissaire royal<sup>50</sup>. Le 9 décembre, celui-ci exigea également de tous les habitants un serment de fidélité.*

---

<sup>44</sup> Châteaurenard (Loiret) à 15 km au nord de Châtillon-sur-Loing (Châtillon-Coligny depuis 1896), siège de l'Eglise domestique des Coligny. Le château de la Motte a été bâti à partir de 1604 par l'architecte Jean Androuet du Cerceau pour Louise de Coligny, belle-mère de Charlotte-Brabantine de Nassau.

<sup>45</sup> Frédéric SPANHEIM, Frédéric SPANHEIM, *Mémoires sur la vie & la mort de la Sérénissime princesse, Loyse-Juliane, électrice Palatine, née princesse d'Orange*, op. cit., p. 298.

<sup>46</sup> Henri SACCHI, *La Guerre de Trente ans*, op. cit., tome II, p. 395.

<sup>47</sup> Georges PAGÈS, *La guerre de trente ans, 1618-1648*, Editions Payot, Paris, 3<sup>e</sup> édition, 1991, p. 132-135.

<sup>48</sup> Lettres de Turenne des 24 février et 6 mars 1631. Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, SEPVEN, 1971, p. 158-159.

<sup>49</sup> Charlotte-Brabantine de Nassau, II<sup>e</sup> duchesse de La Trémoille est décédée le 19 août 1631, à l'aube de sa de 51<sup>e</sup> année, sur les trois à quatre heures du matin au château de La Mothe à Châteaurenard, loin de ses enfants, entourée de sa sœur Emilia-Secunda, duchesse de Landsberg, d'Anne de Polignac, la maréchale de Châtillon, de Françoise de Coligny, veuve de René de Talensac, sieur de Loudrière et de ses serviteurs.

<sup>50</sup> Maréchal de LA FORCE (Jacques Nompar de Caumont), *Mémoires... et de ses deux fils les marquis de Montpoullan et de Castelnaut*, Ed. Marquis de La Grange, Charpentier, Paris, 1843, 4 vol, tome III, p. 23-24 et les lettres du Roi du 11 novembre, de la duchesse de Bouillon du 15 novembre et du maréchal de La Force du 16 novembre sur cette affaire, *Ibid.*, tome III, p. 353-356.

14 juin 1631- Berlin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

8

22 août 1631 – Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, mais dernières lestres ont esté du 14 de juing et par ce que un de mes paques a esté pris, j'ay esté plus de six semayne[s] sans savoir des nouvelles du Roy mon fils, et que je n'ay ossé écrire crinte que la mayme [chose] arriva à ceste lestre, que je me sert d'une autre voye par laquelle j'ay reçu vos tant chères lestres du 16 de juillet. Je continuray à vous dire de nos nouvelles et le contantemant que ce m'est de vous apprendre en heureuse sancté. Rien ne me pouvant à la vérité davantage réjouyr, mais cepandant vostre mal de bras me mest en payne que je vous supplie de ne passer à m'escrire de si longue lestre, car cela ne peu que vous ocmanter la douleur de quoy je seroit très mari d'estre cause, car prouveu que seulemant je chase que vous vous portiés bien. Vous m'obligeray assés de m'an assurer. Je suis très ayse que vous aviez reçu trois de mais paqués ainsy que je trouve que toutes mais lestres vous ont /2/ estées randues sauve celles que je vous ay remarquées par mais présaydante. Vous me faicte trop d'honneur que de les avoir si agréable, mais c'est bien vostre bonté qui couvre mais défaus. Car élas, je say bien ne vous pouvoir dire rien d'utile, quoy que mon affection est très parfaite à vous honorer et chérir et que personne au monde ne vous peu avoir consacré de plus humble service que je fais, vous protestant que je suis toute à vous et que je vous ayme avec tant de passion et de fidélité que rien au monde n'aura le pouvoir de sanger mon affection si sincère. Plut à Dieu ma bonne Madame que je feusse si heureuse de le vous pouvoir tesmoygner par quelque digne effes selong que j'an ay la vollonté qui me demeurera jusque au tombeau.

Je me ressans bien, mon cher cœur, des bons souhays qu'il vous plaict de me faire et des ardantes prières que vous faicte[s] à Dieu pour moy, car j'avoue qu'il me fortifie extrodinairement par tous les chatimans qu'il luy plaict de nous envoyer. Car pour la guerre, nous sommes fort environnés d'armées. Tili a bien laysé la vieille Marche<sup>51</sup> après avoir tout pilié, mais long crois que c'est pour joindre les troupes alliées qui sont en la principauté d'Anhalt et aussy veiller si tout va /3- 6448/ en Silésie et puis venir vers ycy [...] a fort l'oeuil pour l'ampécher [...] / grande[s] troupes. Le marquis de Hamilton<sup>52</sup> luy a amené 8 mille hommes qui son[t] déia en Poméranie et luy auprès du Roy et en vinct ici encore davantage, comme aussy de Sewede, mais je n'ay pas grand plesir d'estre entre tant de gens qui vous pouvez panser n'apporter que une très grande ruyne.

Aussi esse bien la vérité que ce pays est en la plus grande misayre du monde où la contagion est aussy fort, mayme en ceste ville qu'il meurt par iours 215 personne[s]. Il en est mort aussy au château un page sur le cartier des damoiselle de ma fille l'Electrice qui capandant n'an son[t] délogé. Dieu veille qu'il n'an arrive plus de mal. Elle est aux maysons des principaux conseillers et autres officiers de la Cour et puis nous sommes pour avoir une grande famine ainsy qu'il samble que Dieu est fort couroussé contre nous, mais cepandant nous sommes ses enfans et en sa main<sup>53</sup>. et ne nous arrivera que ce qu'il luy playra, sa miséricorde ne prend point le pas et c'est en quoy ma bonne Madame je me console. J'ay eu une de mais demoiselle[s] malade de la disanterie et une servante, mais, Dieu mercy, ils se sont remise. Dès que quelqu'un se plin, long est /4/ en grande appréansion. Ce Grand Dieu veille avoir pitié de nos misayre[s].

---

<sup>51</sup> La Marche de Brandebourg composée de l'Altmark ou vieille Marche sur la rive gauche de l'Elbe ; Mittelmark ou moyenne Marche sur la rive droite ; Vormark au nord, Ueckermark sur l'Uecker, et Neumark ou Nouvelle-Marche à l'est au-delà de l'Oder.

<sup>52</sup> James 3<sup>e</sup> marquis de Hamilton (1606-1649), d'une famille écossaise, dit le capitaine Luckless.

<sup>53</sup> Ecclésiaste 9, 1.

Il y a un jeune prince palatin, qui estoit auprès du Roy, qui est mort d'une blessure qu'il eust au travers du corps, lorsque le Roy défict trois régimans de Tili, ayent eu en toute les rancontre[s] qu'il a sur [...] l'avantage. Ce jeune prince<sup>54</sup> est fils de la seur de Monsieur le duc de Deux-Pons, mon beau fils, qu'il donnoit grande espérance de luy aussy. Certe il a esté extrémement regretté du Roy qui luy faisoit l'honneur de l'aymer fort et tous ses officiers. Il a laysé une très belle réputation, mais je le regrette fort car c'estoit un bon paran.

Tili s'est venu présanter devant le camp du Roy, mais si tôt qu'il vicyt que le Roy se mit en posture de combattre, il s'est retiré et il fault dire que jusque à ceste heure Dieu a combattu avec ce Roy. Pour l'électeur de Saxe il a une très belle armée sur piet, mais il tint ses intansions si cachée que nous ne pouvons encore savoir ce qu'il fera. Ce Grand Dieu fait tout réüssir à sa gloire. Long nous assure que le Roy de France a fait une ligue avec le duc de Bavière pour le mintenir en tous ses estas et en l'Electon cela ne m'estonne pas peu, car il m'est advis que le Roy mon fils et sa mayson n'ont pas mérité cela. Il est impossible que l'Empereur n'an aye quelque[s] ombrages.

Vous sauray bien que la Royne mère est à Brucelle<sup>55</sup>. Il se voicyt bien des chose[s] en ce monde et si nous ne regardions à ceste providance paternelle /5-6450/ à la vérité nos esperis ne sont [...] voyant ce que nous voyons mais [comme ceste] / bonté divine gouverne tout sans doutes / le fera réüssir à la gloire de son grand [...] / pour le bien de ses enfans, de quoy je le supplie.

Je vous rand grâce, ma bonne Madame, [...] vous me dicte[s] que c'est la princesse de Conti<sup>56</sup>, et que c'est Monsieur le prince de Condé<sup>57</sup> qui devoicyt estre gouverneur de Bourgongne, me resouenant bien de l'amour que long a eu pour Madame sa femme que je suis bien ayse avoir eu deux fils et une fille affin que la race de Bourbon ne défaille point. Long nous dict que Monsieur frère du Roy espousera Mademoiselle de Vodémont<sup>58</sup>, ce seroicyt estre bien inconstant puisqu'il a tant aymé Mademoiselle de Mantoue<sup>59</sup>.

J'ay eu des lestres du Roy mon fils de Renes, mais il ne me mande point avoir veu Monsieur vostre fils. Dieu mercy il se portoit fort bien, mais je crois la Royne ma fille, a apréansion d'estre grosse. C'est pour quoy elle le veut cacher. Je ne panse point que Monsieur nostre frère entreprayne quelque chose de cest année. Je n'avoicyt poinct seu que Monsieur vostre fils avoicyt obtenu un passeport de l'Infante, car long m'avoicyt mandé d'Hollande qu'elle le luy avoicyt refuse. Dieu soicyt loué que tous vos deux cher fils sont arrivés si heureusement en Hollande, ce que j'avoicyt bien seu.

Certes, je plins bien la bonne seur, Madame de La Trimouille, de ses affaires. Elle me fait /6 - 6451/ [...]. Je vois bien que son esperit est fort / [...] consoler et fortifier par sa / [...] bien. Comme vous dicte[s], ma bonne Madame/, nous avons bien subiet de louer Dieu qu'il ne / nous envoie ceste afflision là, qu'elle >>>>roit encore/ [...] que long peut recevoir en ce monde / [...] aymés de ceux qui sont si cher.

---

<sup>54</sup> Charles-Louis de Veldenz décédé le 19 juillet 1631 à l'âge de 22 ans. Il était le fils du comte palatin Georges-Gustave de Veldenz, duc de Lauterecken et de Marie-Elisabeth de Deux-Pons et le petit-fils du comte palatin Georges-Johann de Veldenz et d'Anne-Marie de Suède, raison pour laquelle il servait auprès de Gustave-Adolphe.

<sup>55</sup> Marie de Médicis s'était réfugié aux Pays Bas espagnols le 19 juillet 1631. Après avoir séjourné quelque temps à Avesenes, elle avait été accueillie le 13 août à Bruxelles par l'Infante. Michel CARMONA, *Marie de Médicis*, Réimpression de la 1<sup>ère</sup> édition de 1981, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1994, p. 471-479.

<sup>56</sup> Louise-Margeuerite de Guise, veuve de François de Bourbon, prince de Conti, amie et confidente de Marie de Médicis avait été exilée en ses terres.

<sup>57</sup> Henri II de Bourbon, prince de Condé, avait succédé le 2 avril 1631 au poste de gouverneur de Bourgogne à Roger de Saint-Lary et de Termes, duc de Bellegarde, pair et Grand Ecuyer de France à qui Louis XIII avait fait payer son ralliement aux manifestes politiques de Gaston d'Orléans. Caroline BITSCH, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon, prince de Condé (1588-1646). Exemple de comportement et d'idées politiques au début du XVII<sup>e</sup> siècle*, Edition Honoré Champion, Paris, 2008, p. 283.

<sup>58</sup> Gaston d'Orléans, veuf de Marie de Bourbon-Montpensier depuis le 4 juin 1627, se remaria le 31 janvier 1632 à Nancy avec Marguerite de Lorraine, fille de François de Lorraine, comte de Vaudémont et de Christine de Salm.

<sup>59</sup> Gaston d'Orléans à son retour du siège de La Rochelle au mois de novembre 1627, s'était mis à courtiser Marie de Gonzague, fille du duc de Nevers. Selon Georges Dethan, le biographe de Gaston d'Orléans, il ne s'agissait que d'une comédie destinée à irriter sa mère, qu'il cessa lorsqu'il estima nécessaire et profitable une réconciliation avec celle-ci, devant l'hostilité de son frère. Georges DETHAN, *La vie de Gaston d'Orléans*, Editions de Fallois, Paris, 1992, p. 69-76.

Mais, certes /, [ma chère] Madame, vous me fâchez de faire de ces / [...]cuse de vous mestre de mon rang, ce me seroit pas/ m'aymer si vous ne le faisiés et sy vous n'usiés / de la liberté, que la nature et l'amour que nous / nous sommes consacré vous oblige. C'est pourquoy, au nom de Dieu, ne me parlés plus de ceste fasson, sachant que cela m'affligeroit et me feroit croire / que je n'ay point la part en vos bonnes grâces que / vous m'approuviés. Au nom de Dieu donc vivés avec / moy comme avec un segon vous mayme, et une seur/ sur qui vous avez une absolue puissance et qui / demandera toute sa vie de vos commandemens /, ce que je vous proteste avec vérité.

Je le vois / facillement, mon cœur, que vous ne vous pou/vez réjouyr de savoir Madame vostre fille aynée / grosse, car c'est bien pitié lorsque que long se représante la nourriture de ces chers enfans. Cependant, long ne peut savoir ce qu'il plaira encore à Dieu d'en disposer, duquel il sera aysé de les retirer de ceste mauvaise nourriture s'il luy plaict. Je suis très ayse que vous avez vostre chère petite près de vous, car je m'assure qu'elle vous fera bien passer le tamps. Madame sa mère ne la pourroit mestre en meilleure main, mais ce qui luy fera sans >>>> à Paris. Je plins /7/ fort Madame la marquise de Duras d'avoir perdu / un de ses chers fils et mayme que ce [...] / perte, Dieu luy veille bien conserver l'autre<sup>60</sup> et tout ce / qui vous soit cher et donner à Madame la marquise de La Moussaye une heureuse délivrance<sup>61</sup> [comme à] Madame sa seur, ocmantant le nombre de vos chers petis enfans à sa gloire et pour vostre contantement qui sera touiour le mien.

Vous m'obligés extrémement de m'assure[r] que la bonne seur, la prince[sse] palatine, se porte bien et tout ce qui luy est cher. Dieu say combien je ressans ses paynes. Elle a subiet de regretter la longueur de nostre arbitrage, mais le conseil de Monsieur nostre frère ne veut donner de réponse et personne ne les y peu forcer, car ils ne se soucient point de ce que les arbitres les presse[nt] qui sans lasse[nt] aussy. Enfin, long nous treste d'une extrange fasson, mais il samble que long n'a nul envie di mestre / une fin. Pour moy j'i pert mon latin !

Mon petit fils de Brandebourg est auprès de la Royne de Sewede à Volsgarte, qui luy faict mille honneur et ayme parfaictement<sup>62</sup>. Ma fille l'Electrice n'est point grosse. Elle vous baise bien humblement les mains et vous rand grâce de tous les bons souhaits que vous luy faites, mais elle dict quant ce tamps, elle ne se désire point d'anfant, car long est en ce pays en un très misérable estat et certe plus que n'en faire, Dieu nous veille prostéger >> >>>> / et les ayder, et sanger tous nos malheur[s] en bénédiction[s] /8/ [comme je le] supplie et de nous mestre plus [bas] que nous ne pouvons supporter, à quoy suis [...], ma chère et bonne Madame, je mourray vostre très obéissante seur, qui avec passion / vous révère et chéri et vous embrace çans mille fois, toute dédié[e] à vostre bien humble / service, ce que je vous supplie de croire et / de vous pa>a>neray, mon cœur, inviolablement, ce que je vous jeure ma toute bonne Madame.

De Berlin, ce 22 d'aoust 1631.

Ma bonne Madame /MGIP/, je viens de recepvoyr des lestres de Monsieur nostre neveux, le conte de Hanau, qui me [convie] aux nosses de sa seur Caterine<sup>63</sup> qui seront le [...] de septembre (la fin du texte est illisible).

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/26

---

<sup>60</sup> Elisabeth de La Tour d'Auvergne, marquise de Duras, avait perdu, Armand, l'un de ses jumeaux nés le 22 août 1630, mort de la peste. Son frère, Guy-Aldonce, est le futur maréchal de Lorges, beau-père de Saint-Simon.

<sup>61</sup> Henriette de La Tour d'Auvergne avait donné le jour le 6 août 1630 à La Moussaye à son premier enfant, un fils qui fut baptisé le 17 août 1631 au château de Saint-Paul en Plouër et prénommé Maurice. Elle donna le jour le 1<sup>er</sup> octobre 1631 au château du Val du Guildo à son second enfant une fille qui fut baptisée le 18 avril 1632 au château de La Moussaye et prénommée Marie.

<sup>62</sup> Frédéric-Guillaume resta plusieurs mois auprès de sa tante la reine de Suède. Gustave-Adolphe paraît avoir un temps envisagé son mariage avec sa fille Christine. Ludwig HÜTTL, *Friedrich Wilhelm von Brandenburg, der Große Kurfürst (1620-1688). Eine politische Biographie, op. cit.*, p. 49.

<sup>63</sup> Catherine-Juliane de Hanau-Münzenberg, épousa le 11 septembre 1631 le comte Albert-Otto de Solms-Laubach qui à son exemple quitta la Religion luthérienne pour la Religion réformée



7 septembre 1631 - Berlin  
à Charlotte-Brabantine de Nassau<sup>64</sup>

Madame ma seur, j'ay esté si heureuse de recevoir vos tant chères lettres du 12 de juing, qui son[t] demeurée[s] si lontemps en chemin. Il[s] ne layse[nt] de me donner beaucoup de contantemant, ma bonne Madame, puis que je suis touiour assurée de la part si parfaicte que j'ay en vos bonne[s] grâce[s], qui est bien toute ma consolasion en ce monde, car certe de personne du monde vous ne pouvez estre aymé[e] et honorée plus que moy, sur qui vous auray touiour un pouvoir bien absolu ce que je vous supplie de croire et que vous posayder tellemant mon cœur que rien naura jamais le pouvoir de vous en arracher, mais puisque je say bien que vous me faicte l'honneur de le croire je ne maresteray point à vous en faire davantage de protestasion.

Pour le regart de la Royne mère, nous l'avons apprise à Brucelle, ce que je crois vous avoir mandé par mais dernières du 22 du passé, répondant à une de vos lestres que vous m'avés escrite de Châtaurenart, qui est au cher frère. Je suis très marri de tous ces mauvais entendus et crins qu'il soit bien acreu depuis /2/ qu'elle a laysé la France. J'ay veu force lestres escrite[s] les uns aux autres et vous rand grâce de celle qu'il vous a plus de m'anvoyer.

Pour mais papiers, je vous suis trop obligée que vous avés pris la payne d'an parler et parce que Maurice ma mandé que long tachoit de retirer ceux du Roy mon fils, je luy ay dict de tacher de retirer aussy les miens à quoy je ne doute point que long se servira du Sr. Justel pour le faire, ains je le layseray faire, mais je vouderois bien en avoir la spesificasion que le Sr. Borstel a eu et s'il vous playsoit luy faire escrire qu'il vous l'envoia, vous m'an anvoiray, s'il vous plaict, une copie et en donner aussy une au Sr. Justel qui sans servira comme Maurice luy mandera pour les retirer avec ceux du Roy mon fils. Le Roy me doit encore 15 mille frans mais il faut rabattre les trois mille qu'il vous a pleu de me faire avoir. Vous estes çans mille fois trop bonne ma chère Madame d'avoir tant de soing de tout ce qui me touche. Plut à Dieu que je feu si heureuse de vous en pouvoir randre les service que je vous dois mais je regrette de vous estre si inutile, mais il faut vouloir ce qu'il plaist à Dieu qui est juste en tout ce qu'il fait.

Pour l'estat des affaires de ce pays, je vouderay que Tili ayent veu qu'il ne pouvoit rien gangner sur le Roy qui estoit en la vielle marche à Werben, s'estoit retiré à Hal et a pilié Möszberg qui est à l'Electeur de Saxce et venu /3/ aux environ de Liepsig. Sur quoy le Roy de Sewede s'est approché de Willemborg, qui est à l'Electeur et où Monsieur mon beau-fils est allé trouver ledict Roy qui a passé enfin le pont au dict lieux et se devoit il joindre à l'armée de l'Electeur de Saxce de quoy long esperoit beaucoup de bien, s'il plaict à ce Grand Dieu de le bénir. Nous adtandons à toute heure de leur [s] nouvelle [s] que je ne fau deray d'ajouter si mais lestres ne parte[nt] advant que je les aye.

Pour Monsieur vostre segon[d] fils se seroit bien son bien d'estre auprès d'un si digne Roy, mais il faudroit se résoudre a se soumettre entièrement à son heumeur qui est ne souffrir que long fasse beaucoup accroire et hort du tout que long ce querayle, de si faire riche pour encore cela aussy ne se peu, car les moyens ne sont point de payer et personne n'osse demander argen, mais si Dieu bénit ses désire[s] il leur sera bien randu au double ce que je vous dis affin que personne ne se trompe. Les troupes engloise[s] que le marquis d'Hamilton a levées pour le Roy son[t] arrivées. Sans doute s'il eu voulu il eust bien peu estre employé en ceste levée, mais je crois que son amour le pert ce qui ne m'afflige pas peu. Dieu le veille ramener à son devoir comme il fit l'enfant prodigue.

La bonne seur, la contesse, tint à ceste heure son ménage en la ville, mais ses filles son[t] demeurées au châtaiu. J'espère que par ceste séparation les mauvaises vollontés se /4/ diminuront et crois ma bonne Madame que vous feray très bien de demeurer à part et de ne retourner à Touars, qui ne peu que vous estre contrayre puis que le vray service de Dieu en est otté. Elas je le supplie bien de faire miséricorde à Monsieur vostre fils et avoir pitié de ceste pauvre jeunesse innossante et eux tenir en eux une racine de la vérité. Il est puissant pour le pouvoir faire. C'est pourquoy nous ne devons desespérer de ces chers enfans, mais continuer nos prières à Dieu qui sans doute les exaucera.

---

<sup>64</sup> Cette lettre de Louise-Juliane adressée à « A Madame, Madame la duchesse de La Trimouille douairière » est conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon parce que Elisabeth de Nassau l'a reçue après le décès Charlotte-Brabantine et ne l'a pas transmise aux enfants de celle-ci (4 octobre 2008).

Je suis bien aise que vous avez que vous avez veu la baronesse de Dona. C'est une honneste femme et cringnant Dieu, mais comme vous [dicte] qui ne resamble point à Madame notre belle-seur<sup>65</sup>. Les malheurs de ce tamps de quoy elle a bien eu sa part son [t] cause qu'elle s'élongne bien de sa patrie. Je ne doute point que Monsieur nostre frère ne soit bien servi du baron son mari.

J'espère ma bonne Madame que vous auray reçu toutes mais lestres bien qu'il y en aura de vieille date et je crins que celle-cy aura de la payne à passer, car de tout coté les drois passage [s] son[t] occupés par Tili de fasson que les poste[s] ordinayres ne vont point ce qui me mest en payne que force de nos lestre[s] seront intercepté[es], mais il n'y a remayde. L'ambassadeur d'Aubeterre à Vienne n'obtint encore rien ce ne son[t] qu'amusement ce que je vouderois que le Roy d'Angleterre creu.

Tous mais enfans, ma chère Madame, vous baysent bien hublemant les mains et vous supplie de les croire du tout confairée à vostre bien humble service /5/. Mais dernière[s] estoi[en]t du 22 du passé, par laquelle vous auray seu la grande contagion que nous avons par tout le pays et en ceste ville ceux qui nous serve un iour long le landemin, mais nous sommes en la main de Dieu<sup>66</sup>, et un cheveu de nostre teste ne pouvant tomber sans sa vollonté<sup>67</sup>, rien ne nous arrivera qui ne nous est salutayre et c'est de quoy je le supplie, et de vous regarder en sa grande miséricorde. Quoy qu'il arrive, mon cher cœur, croiés que je viveray et mourray vostre très obéissante seur et que jamais il ni aura de sangement en l'affection que j'ay de vous tesmoygner par mais bien humble service le pouvoir absolu que vous avez sur moy qui vous chéri et revère avec passion ce que je vous supplie de vous assurer, car certe je suis toute à vous ma chère et bonne Madame que j'anbrace de tout mon cœur çans millions de fois. Adieu pour ce coup ma chère et parfaictement bonne seur.

De Berlin, ce 7 septambre 1631.

Nous / MG1P/ avons nouvelles du 4 de ce moy de Lorga, qui est à l'électeur de / Saxce, que le Roy de Sewede et Monsieur mon beau-fils étoi[en]t / auprès de luy et que leur deux armées estoi[en]t jointe[s] et le / Roy résolu d'attaquer le général Tili. Ce Grand Dieu veille les [...] sa puissance [...].

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/27

10

11 septembre 1631 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, je ne vous feray que ce peu de ligne pour vous dire que le roy de Sewede ayent joing l'électeur de Saxce, qui marche vers Lepsig et ayent trouvé le général Tili avec toute son armée et ses pièce[s] déjà planté[es], le Roy se résolu de donner bataille. Ce qu'il a fait le 17/7 de ce moy à une heure de Leipzig avec tout le bonheur, qu'il a eu la victoyre et retenu le champs de bataille.

Le combat se commança à deux heure après le dîné et continua jusque à la nuict, que les gens de Tili prindre la fuite. Ça esté un très sanglan combat et sans la force de ce Grand Dieu il eust esté /2/ impossible au Roy de gagner la victoyre, car après que le canon eust sonné deux heure[s] sur toutes les troupes qui le soutendre fort vaillamant, les carlate donnant après sur l'infanterie de l'Electeur, ils se retirèrent et aussy une parti de la cavalerie, ce qui donna de l'estonnemant aux troupe[s] du Roy qui estoi[en]t à l'ayle droite, mais ce brave Roy estant toujours le premier, les encourageant de telle fasson qu'il[s] ont tous combattus très bravement, mais non sans perte de beaucoup de brave[s] cavaliers duquel le colonel Hal, que vous connoisés, est demeuré et autre[s] qui son[t] fort regrettés. Le Roy a gagné tout le canon et munision et 40 corneste et drapeau, 2 mille prisonniers entre lesquels est un /3/

---

<sup>65</sup> Ursula de Solms-Braunfels (1594-1657), la femme de Christoph de Dohna, était la sœur d'Amélie de Solms-Braunfels, la femme de Frédéric-Henri de Nassau.

<sup>66</sup> Ecclésiaste 9, 1.

<sup>67</sup> 1 S 14, 45 ; 2 S 14,11 ; 1 R 1,52 ; Luc 21,18 et Actes 27,34.

duc de Holstayne, lequel est fort blessé<sup>68</sup>. Le général de l'artillerie et force autres de mor[t]s, long le jeuçoit à sept mille hommes demeurés.

Çà esté un très sérieux combat. Toute la nuict le Roy demeura en bataille après la victoire, n'ayant rien trouvé ni à boire, ni à manger. Si tôt que Dieu luy eust donné la victoire, il desandi de cheval et en randi grâce à Dieu, recognoissant que cest son œuvre et des hommes. Long ne peu aussy assés dire comme ce Roy a invoqué Dieu de ne le point abandonner, puis qu'il savoict qu'il n'avoict autre but que sa gloire. Enfin, qui oyt raconter comme tout s'est passé, ne peu qu'amirer ceste bonté divine et luy en randre grâce immortelle.

Celuy qui nous apporta la nouvelle, l'a aussy porté à l'Electeur /4/ de Saxce, qui s'estoit retiré à la prière de ses principaux officiers<sup>69</sup>, ledict jantilhomme dépêché au Roy le 8 au matin, feu ycy le 9<sup>ème</sup> à deux heures après midi. Du depuis nous n'avons veu personne, mais long dict que le Roy pour chasse Tili qui seroit blessé et que l'Electeur de Saxce assiège Liepsig, qui s'estoit randu à Tili le 6<sup>ème</sup>.

Voilà, ma bonne Madame, ce que je vous puis dire en hate m'assurant que vous aymeray mieux d'avoir une petite lestre qui vous die ces bonne[s] nouvelle[s] que d'estre plus lontamps à les apprendre. Encore vous fauct-il dire que Monsieur mon beau-fils est revenu le 8 en très bonne sancté, Dieu mercy et que tout se porte bien, mais la contagion est si grande /5/ qu'il meurt tous les iours 20 et plus de personne[s], mais estant en la main de Dieu<sup>70</sup>. Il ne nous peu rien arriver sans sa vollonté, à laquelle il nous fauct remestre nous faisant plus de bien que nous ne méritons. Son nom en soit glorifié externellement.

Je ne say si j'auray le lésir d'escrire à la bonne seur Madame de La Trimouille. Si ni a point de lestre pour elle, je vous supplie ma bonne Madame de prandre la payne de luy faire, mais excecuse[s] et luy faire copier, ce que je vous mande sans y mestre most, affin que cela estant divulgué à Paris long ne chase point qu'elle vinct de moy pour des raysons qui ne se peuvent escrire. Pardonnés à tous mais défaus, mon cœur, ma bonne Madame, je vous supplie et me croiés toute à vous et vostre très obéissante seur qui vous honore et vénère de tout son cœur.

Je vous supplie /MG1P/, ma bonne Madame, de prandre la / payne d'anvoier ma lestre à la bonne seur, la princesse / palatine, qui nust pas esté si grande si ie ne leut faicte par prouvision, ayent reçu un de ses siennes la semayne passée.

Ma chère Madame /MH1P/, nous venons d'avoir nouvelle que / le Roy ayent trouvé le 9 que quelque[s] troupe[s] de Tili se ra/sambloit, auroit défaict trois mille homme[s] et pris pri/sonnier deux mille. Ledict Roy pourchasant touiour la victoire. Ce grand Dieu le conserve par sa grâce. L'on doute si Tili n'est encore à Liepsig.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/28

11

11 septembre 1631 - Berlin  
à Charlotte-Brabantine de Nassau<sup>71</sup>

Madame ma seur, encore que je ne doute nullement que l'ambassadeur, Monsieur de Lile<sup>72</sup>, n'aye aussy tôt faict savoir au Roy la victoire que Dieu a donné au roy de Sewede contre Tili<sup>73</sup> et que cela n'aye déià éclaté par tout. Il esse que je crois vous en devoir dire ce que j'an ay appris. C'est que

---

<sup>68</sup> Le duc Adolphe de Holstein décéda dans la nuit à Eilenburg des suites de ses blessures.

<sup>69</sup> Louise-Juliane esté très indulgente avec Jean-Georges de Saxe, Henri Sacchi mentionne que les Saxons mis en désordre par les Impériaux, l'Electeur de Saxe plus habitué aux chasses à courre qu'aux batailles rangées se sauva à bride abattue et ne s'arrêtera que la nuit venue à Eilenburg six lieues à l'Est de Leipzig. H. SACCHI, *La Guerre de Trente Ans, op. cit.*, tome II, p. 410.

<sup>70</sup> Ecclésiaste 9, 1.

<sup>71</sup> Il semble que cette lettre soit celle que Louise-Juliane destinait à Charlotte-Brabantine mais qu'étant décédée lorsqu'elle la reçue Elisabeth ne put lui transmettre.

<sup>72</sup> Melchior de Lisle était le résident de France à Strasbourg.

<sup>73</sup> Le 17/7 septembre 1631, Gustave-Adolphe a défait Tilly à Breitenfeld.

le 17/7 de ce mois le Roy et l'électeur de Saxce avec toute leurs troupes marchèrent vers Liepsig en une heures duquel ils trouvèrent toute l'armée de Tili et son canon déjà planté qui fut résoudre le Roy de donner la bataille quoy que ses gens estoient las. Le combat a donc commencé à deux heures après midi et dura jusques à la nuit, que les gens de Tili se mirent à fuir. Le combat / 2/ feu fort furieux et sanglant, car le canon de Tili sonna bien deux heures sur toutes les troupes qu'il contredire fort vaillamment. Le Roy avoit l'ayle droite et Saxce la gauche où ses gens défirent leur ennemis, mais les Carabats<sup>74</sup> venant sur l'infanterie de Saxce il[s] se débandèrent et se mirent tous en déroute et aussi quelque cavalerie. Les autres continuèrent à faire très bien, mais après tout le gros de Tili vint sur le Roy, qui, après avoir élevé sa voix à Dieu, encouragea tellement ses gens qu'il [s] combattirent tous extrêmement bien non sans la perte de force braves cavaliers étant demeurés cinq colonels et autres de qui je ne say le nombre en tout cela s'est veu l'ayde de Dieu admirable et que ça est son œuvre et non des hommes[s], ce que le Roy qui a toujours été le premier a fort bien reconnu aussi tout aussi tost qu'il se fut victorieux désanda de cheval et en randi grâce à ceste bonté divine à qui /3/ la louange en doit estre immortelle. Le Roy a gagné tout le canon et la monition et 40 cornettes et drapeau, deux mille prisonniers dequel est le duc d'Holsteyne et autres de qui nous n'avons encore les noms de mors long les jeuge à sept mille entre lesquelles il y a aussi force principaux officiers entre autre le général de cavalerie. Toute la nuit le Roy se tint en bataille n'ayant ni ses gens que boire ni manger. Long ne peu assez exprimer la sage conduite de ce Roy, son courage et sa piété.

Le 9 de ce mois, ledit Roy continuant sa victoire et trouvant que quelque troupe de Tili se rallioit au auroit défaits 3 mille et pris prisonniers deux mille[s], ce qui vint d'estre mandé, ainsi ma bonne Madame nous pouvons bien dire que Dieu est avec nous en ces fais. Son nom en soit glorifié. Long dict Tili blessé. L'électeur de Saxce s'est retiré comme ses gens /4/ se mirent en déroute. Il est à ceste heure devant Liepsig qui s'estoit rendu à Tili le 6 iour devant la bataille. Long avoit cru que Tili est dedans[s]. Voilla ma chère et bonne Madame ce que je vous puis dire en hâte et que Monsieur l'Electeur mon beau-fils revint le 8 en bonne santé, Dieu mercy. La contagion continue et la misère du pays, mais si les troupes de Silésie s'éloignent de nous nous serions bien tôt quitte de nos gens de guerre car tant qu'il[s] sont où il[s] sont le Roy entendra ce pays pour s'opposer à eux. Dieu qui a tout en sa main veuille disposer à sa gloire et nous donner ce qui nous est salutaire me faisant la grâce de vous pouvoir tesmoyner par mais bien humble service le pouvoir que vous avez et du tout absolu ma chère et bonne Madame sur ...<sup>75</sup>, votre très obéissante seur qui vous honore, chéri et aime de tout son cœur, adieu pour ce coup.

De Berlin, l'onsième septembre 1631.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/29

4 octobre 1631 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

19 octobre 1631- Berlin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

*Par cette lettre du 19 octobre, Louise-Juliane répondait à la lettre du 17 septembre de sa sœur Elisabeth où celle-ci lui faisait part de la mort de leur sœur Charlotte-Brabantine le 19 août 1631 au château de La Mothe à Châteaurenard.*

9 novembre 1631- Berlin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

---

<sup>74</sup> Croates.

<sup>75</sup> Trop pressée Louise-Juliane n'a pas fini sa phrase.

22 novembre 1631- Berlin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

13 décembre 1631- Berlin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

**1632** *A la suite de l'affaire de 1631 les Bouillons n'étaient pas bien vu à la Cour de France. Turenne au début du mois de mars se rendit à Paris où on lui fit malgré tout bon visage, bien que son frère aîné n'ait toujours pas paraphé le serment de fidélité qui lui avait été adressé<sup>76</sup>.*

*Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne pour sa part était toujours engagé avec Gaston d'Orléans de se rendre à Sedan. Il était au plus fort de ses amours avec Eléonore de Bergh.*

*Au mois d'avril 1632, Elisabeth de Nassau et sa fille Charlotte se rendirent à La Haye pour assister aux couches de la Princesse d'Orange. Elles y rencontrèrent Charlotte et Frédéric de La Trémoille. Elles y restèrent huit mois rentrant à Sedan pour les fêtes de fin d'année.*

*A la même époque Turenne retourna aux Provinces-Unies où avec son frère il participa au siège de Maestricht. Le 27 août cette place capitula et le prince d'Orange en donna le gouvernement à Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne. Cette faveur va lui permettre de s'établir aux Provinces-Unies et de se marier. Il commençait à se faire instruire dans la religion catholique, dans sa lettre 28 décembre à Eléonore de Bergh, il lui avouait :*

*“ Sur ma part de paradis vous pouvez tout sur moy. Je n'ose confier au papier une chose que j'ay apprie aujourd'huy du père gardien des Capucins, quy me donne bien de la crainte... Dipesez donc sellon vostre volonté de ma vie, de mon bien, de ma fortune, car je donne mon âme au diable si tout cella ne dépend de vous ”<sup>77</sup>.*

*L'avancée de Gustave-Adolphe en Allemagne du sud avait fait naître l'espérance à Frédéric qu'il pourrait rentrer en possession du Bas-Palatinat et il partit le rejoindre. Si le Roi de Suède l'accueillit par de belles paroles, celles-ci ne furent pas suivie d'effets. La mort du roi de Suède le 16 novembre lors de la bataille de Lützen puis celle de Frédéric le 29 novembre à Mayence des suites d'une mauvaise fièvre provoquèrent la ruine de cette chimère. A la suite de la mort de son frère aîné, Philippe-Louis, duc de Simmern, fut nommé administrateur du Bas-Palatinat pour la compte de son neveu Charles-Louis.*

12

22 janvier 1632 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, ce m'est un extrême contantement de voir par vos tant chères lestres du 10<sup>e</sup> du passé que vous continués en très heurus estat, qui est bien la nouvelle la plus agréable que vous me puissiés dire, mais je regrette de tout mon cœur d'avoir appris la recheute de Monsieur vostre fils, que long m'assure cepandant sans nul danger de quoy je loue bien mon Dieu, toutefois la longueur de son mal me mest, avec vous, en payne, estant impossible que une fièvre de tant de durée ne l'afoiblisse grandemant, mais la jeunesse peu beaucoup surmonter et Dieu veille que je le puisse bien

---

<sup>76</sup> Dans sa lettre du 17 mars 1632 au maréchal de La Force, Elisabeth de Nassau déplore qu'on n'ait pas voulu recevoir le serment de son fils en la même forme que celui qu'elle avait fait. Elle déplore également que l'on veuille que son fils se départe de la gratification de douze mille écus, accordée dans la protection du Roi de l'année 1616 et qu'il se contente de ce qui est porté par celle du feu Roi de l'année 1606. Maréchal de LA FORCE, *Mémoires, op. cit.*, p. 363-364.

<sup>77</sup> Archives nationales, 273 AP 185, dr. 1 n+ 17, citée par Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne, op. cit.*, p. 218, note 1.

tôt savoir en très en très heureuse sancté et vous ma bonne Madame par ce moyen l'esperit du tout en repos qui ne peu qu'estre fort inquieté chasant endurer celui qui vous est si cher, mais je m'assure bien ma bonne Madame que Dieu le vous conservera de quoy certe je l'invoque bien de /2/ tout mon cœur et que comme il a commancé à remestre Monsieur vostre beau-fils, qu'il luy plaise de luy donner une entière gérison. Je ne doute point du contantemant que vous posayder par sa présance et celle de Madame vostre fille et de ses chers petis qui donne[nt] bien un très agréable divertisemant. Ainsy parmi nos afflisions, Dieu tesmoygne touiour sa bonté qui est grande envers ceux qui le réclame.

Je suis très ayse que vous avez reçu mais lestres du 4<sup>e</sup> d'octobre trouvant que toutes vous ont esté bien randue. Ils estoi[en]t bien sur un triste subiet et à la vérité toutes les fois que je me représante que ceste bonne seur n'est plus au monde, je ne puis me garder de la plorer aussy este elle digne que sa mémoyre nous sois touiour devant les yeux, non à la vérité pour envier la félicité qu'elle posayde mais bien pour nous représanter ses vertus et le perte que nous avons faict en elle qui estoit à la vérité une très bonne seur de qui nous estions toute aymée, parfaite.

Mais il faut sanger ce triste discours puis que la douleur rand mon esperit moin propre à continuer à vous répondre vous ayent mille obligassion ma bonne Madame de ce que vous avez du contantemant d'apprendre ma sancté bonne parmi tant de traverse. C'est bien Dieu qui me fortifie ce quoy je ne le peu assés glorifier et de la grâce /3/ qu'il me faict de voir que Dieu bénie tellemant le roy de Sewede qu'il a déia pris diverses plasse[s] du Palatina du nombre duquel est mon pauvre Lautre. Cela me faict espérer de revoir bientôt mais enfans rétablis en ce qui leur appartient. Le dict Roy m'a escrit depuis peu de sa main et m'assure que estant passé le Rhin et pris Mayence, il me tesmoygnera en effect le bien qu'il me veut et à mais enfans. Il me faict la par courtoyse lestres qui se peu avec force assurance de son affection de quoy, certe[s], je ne puis asser me louer. C'est le plus digne Roy qui se peu voir et à qui j'ay de grande obligation, car il me tesmoygne mille bonté.

Le Roy mon fils luy avoit envoie le baron de Slavata qui est retourné avec une très favorable response. Mon segon fils envoie aussy et je crois qu'il nous layra bien tôt. Long a déia remis les vieux officiers au gouvernemant de Alzie et Glaberg en plasse et aussy la religion qui certe me faict bien dire : « Seigneur merueilleux sont ses fais », son non en soit fortifié éternellemant et veille continuer à tesmoygner sa puissance en ce Grand Roy, qui samble avoir élan pour remestre son Eglise et les opprésés. Ceste bonté divine le veille conserver très chèremant. La plus part des espangnoils se son[t] retiré[s] dans Franquedal, dans Heydelber au chatiau et aussy à Creuzenach au châtaiu et ont presque /4/ tout abandonné. Nous avons ycy le Grand Chancelier du royaume de Sewede<sup>78</sup> qui va trouver le Roy aux bonne[s] grâces duquel il est fort. Je l'ay bien entertenu. Il m'a promis tous bons offisses et certe cest un homme très capable et digne de grandes affaires et fort honneste. J'ay subiet de beaucoup séduire sa bonne vollonté.

Pour les affaires de par de çà, il[s] son[t] touiour fort incertayne[s] à cause que nous avons de deux coté les arm[é]es de l'Ampereur. L'une en Bohême qui se ranforce fort et l'autre dans la pays de Brounevict, mais j'espère que Dieu nous conservera par sa puissance. Le Roy a encore de ses gens devant Madebourg que long dict parlemanter. Force[s] villes et prince[s] arme[nt] pour le Roy. Dans le Palatina, se fait faict levée. Cest l'armée de l'Electeur de Saxce qui a pris Prague, mais je doute s'il la pourra conserver. Car elle est déia bloquée et ledict Electeur a tressé. Certe, nous voyons d'estrange sangemant en ceste Empire et tout encore en grande [...] et incertitude, mais Dieu qui a tout en sa main en disposera selon sa vollonté.

Mais dernières, ma bonne Madame, estoi[en]t du 28 du passé qui estoit la réponse à celles du 25 de novembre, que vous m'avez escrite et, certe[s], relevé[e] de beaucoup de payne en quoy j'aytois de vous savoir une armé[e] seur vos terre[s], sur quoy force mauvais bruict coururent. Dieu soit loué qui vous a si chèremant conservé et que le mal qui menaçoit se soit achevé si heureusement.

---

<sup>78</sup> Axel Oxenstierna (1583-1654), Grand chancelier de Suède.

Long nous dict l'arrivée du /5/ Roy de France dans l'évêché de Mest<sup>79</sup>. Long en parle fort diversement et de ses desins. Dieu veille que cest homme se tourne contre ceux qui ne désire point sa grandeur et qu'il ayde à ceux qui ont touiour tesmoigné leur affection à le voir ce qu'il est. Je ne vous diray point de nouvelles du Roy mon fils, si non que 130 a arrêté grandement son esperit. Long m'assure que Madame nostre belle-seur se porte fort bien de sa grossesse. Ce qui me fait espérer que Dieu luy fera la grâce de mestre sa petite créature heureusement au monde et j'en prie Dieu de tout mon cœur. Je vous supplie de me mander si vous l'iray voir.

Plut à Dieu que la Palatina feu en si heuru estat qui se peu me donner espérance de vous y voir, car je vous jeure bien que cest un de mais plus grand désire. Dieu m'an fera la grâce si me le connoist salutayre. C'est bien de quoy je le supplie. La royne de Swede<sup>80</sup> est allé droict à Franquefort où je crois qu'elle fera [...] séjour. Elle prie fort ma belle fille de la venir trouver à quoy elle [...] porte, puisque mon fils veu aller trouver le Roy. Dieu me donne le contantement de les savoir bientôt en leur pays. Pour moy, je ne me hateray point di retourner que je ne voie bien de la sûreté. Dieu me conduyra selong sa vollonté, à laquelle je me remest entièrement. Dieu mercy la contagion est presque passée en ceste ville. Ce grand Dieu en soit loué.

Il est mort bien 5 mille personne[s] et cependant il nous a conservé miraculeusement /6/ toute ceste année passé, et de beaucoup de danger. Son grand non en soit glorifié externellement et vous donne ma bonne Madame ceste année aussy heureuse et plaine de contantement que je vous souhayte de tout mon cœur et toute sorte de prospérité, ouy toutes les bénédictions du ciel et de la terre, car à la vérité vous n'an pouvez jamais tant avoir que je vous en désire ; et que je puisse estre si heureuse de vous y randre les bien humbles service que je vous ay consacré, car je vous proteste que je suis toute à vous et que vous avez un pouvoir absolu sur vostre très obéissante seur ma chère et bonne Madame que j'onore, chéri et révère du plus profond de mon cœur duquel vous ne sortiray jamais. Croiés le je vous supplie.

Ce 22 janvier 1632 de Berlin.

Ma bonne Madame / MG1P/ il faut vous dire encore que (la suite du texte est illisible).

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/30

13

20 février 1632 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, je suis très ayse de voir, par vos tant chères lestres du 14 de janvier, que vous aviez bien reçu les miennes du 9 et 22 novembre, mais puis que vous ne me dicte point d'avoir reçu les miennes du 19 octobre, par lesquelles je crois vous avoir dict la réception des vostre du 17 septembre. Cela sans doute vous les fait croire perdue ce qui ne sont point. Par la dicte lestre vous me dicte la mort de la bonne seur feu Madame de La Trimouille et toute sa maladie fort particulièrement et la douleur que vous receviés de ceste si grande perte et sa bonté envers Monsieur son second fils quoy qu'à la vérité il ne l'a point mérité.

Je vous ay répondu fort particulièrement et vostre bien grande lestre comme estoit la vostre, mais s'il y a eu des miennes interseptés, et je crins que ce sois ladicte dépesche qu'il y en avoict pour vous, de quoy je suis bien marie, mais ce malheure[u]s tamps est cause de beaucoup de maux. Les lestres du Roy mon fils, par lesquelles il me mandoict l'accouchemant heureux de la Royne sa femme<sup>81</sup>, ont aussy esté prise de fasson que je ne l'ay seu que par les gasaytes, et puis après par /2-

---

<sup>79</sup> Louis XIII était arrivé le 26 décembre 1631 à Metz, le 6 janvier 1632 le duc de Lorraine signait l'humiliant traité de Vic par lequel il lui remettait pour une durée de trois ans les places de Clermont, Château-Salins et Marsal. Sourd aux appels du maréchal Horn, il quitta Metz le 9 février pour mater les complices de sa mère et de son frère. H. SACCHI, *La Guerre de Trente ans*, tome II, p. 418-419.

<sup>80</sup> Marie-Eléonore de Brandebourg (1599-1655), sœur de l'électeur Georges-Guillaume, avait épousé le 5 décembre 1620 Gustave-Adophe.

<sup>81</sup> Elisabeth Stuart avait donné le jour le 14 janvier 1632 à La Haye à son treizième et dernier enfant un fils qui fut prénommé Gustave-Adolphe. Il mourut le 9 janvier 1641 à La Haye.

6471/ sa seconde lestre en laquelle il me disois sans aller / partir. Long me mande que les veux et cris du peuple / a esté si grand pour souhayter du bonheur / que j'espère que Dieu les exaucera. Monsieur[s] les / Estats et Monsieur nostre frère luy ont bien / tesmoigné leur bonne vollonté de fasson qu'il / est particulièrement contant de nostre / bon pays.

J'ay eu de ses lestres de Wesel et de / Cassel, où il estoit heureusement arrivé, mais / vous savez tout cela de Monsieur vostre fils /, que je loue Dieu se porter de mieux en mieux /. Mais à la vérité sa longue maladie m'a bien / misse en payne. Ceste bonté divine luy veille randre / vostre sancté du tout parfaite. J'avois bien / espéré que si se feu bien porté qu'il feu venu / en l'Empire avec le Roy mon fils, mais Dieu / dispose de tout comme il luy plaist. Cependant / je say bien qu'il ne layse et vous aussy, ma / bonne Madame, de luy désirer un très heureux / rétablissement en ses pays. Dieu luy doing par / sa grâce. J'espère que j'apprenderay enfin / son arrivée près du roy de Sewede ou pour / le moins à Franquefort avant que j'ay fermé / ma lestre.

A ceste heures j'auray plus de nouvelle[s] / de tout ce qui se passera par de là que / je n'ay eu jusque icy. Ce qui me tarde de savoir / C'est comment ces deux roy de France et de / Sewede s'accommoderont. A la prière du premier /, il s'estoit fait une trayve de quatorse iours / pour treter. Le roy de France demande la neutralité /3-6472/ pour les Electeurs de Mayence, Cologne et Trêve / et pour le duc de Bavière, mais je ne vois point / comment tout cela se peu accorder. Long parle / aussy d'une pays. Dieu nous la donne bonne par sa / grâce. Long dict que le Roy de France se seroit / déclaré contre la mayson d'Auteriche, mais / pour la Ligue. Il y a bien du mistère à tout / cela. Dieu qui a tout en sa main disposera / comme il luy plaict et c'est de quoy je le supplie /, que tout puisse réussir à sa gloire, au bien / de l'empire et de mais chers enfants.

Mon jeune fils / est parti avec Madame sa femme de qui / les prières si grande[s] son[t] cause qu'il ne la point / laissé icy bien qu'il m'est advis qu'elle y seroit / encore mieux, mais elle croit pouvoir tousiour / estre où la royne de Sewede sera puis qu'elle le / luy a offert et qu'elle l'ayme fort ayent esté / nourrie ensamble. Le Roy luy fait aussy l'honneur / de luy vouloir beaucoup de bien et / certe[s] le luy escrit de sa main fort affectionnément /. Dieu les veille bien conduire, mais ceste / séparation m'a un peu affligé, mais / je pense que les deux frère[s] seront en lieu où / il se faudra exposer à beaucoup de danger, mais / par tout il[s] sont en la main de Dieu qui me les conservera / par sa bonté et je l'an supplie de tout / mon cœur. Mais pensées son[t] bien à eux, que Dieu / veille unir pas sa grâce.

Je vous ay / mandé par une de mais lestres /4-6473/ que mon fils se mariroit et par l'autre qu'il l'est / déjà, vous randant ma bonne Madame mille bien / humble grâce de tous les bonheur que vous luy / [...]. Dieu luy fasse la grâce de vous randre / pour les très humbles services à quoy vous l'avez / toujours obligé et l'obligés encore. Il a une femme / qui l'ayme extrêmement, mais elle n'est nullement / du monde et ne sy say encore accommoder /, mais elle est fort bonne et cregnant Dieu et bien / pieuse et qui ayme tout les proches de son mari / et certe[s] je say qu'elle me sera fort bonne fille. Je / loue Dieu de voir une si grande amour entre / eux deux. Si elle pouvoit voir aux yeux de son / mari ce qu'il désireroit, elle le feroit tant elle / tache de le complaire et se resou d'andurer avec / luy tout ce qu'il playra à Dieu de leur envoyer.

Le Roy de Sewede a tout le Palatina sauvé, Heydelberg/, Franquedal et Crutzenac. Il a commandé / que tous les vieux officiers retournasse[nt] en / leur service, a aussy mandé au Roy mon fils / di envoyer quelqu'un pour gouverner le pays / en attendant sa venue. Ce qui fait voir qu'il / ne luy veux point retenir. Aussy, certe[s], est-il / trop juste et le plus brave et sage Roy qui se / puisse dire. Il m'a fait l'honneur de m'avoir escrit divers fois où il m'assure tant de ses bonne[s] grâce[s] et du désir qu'il a de me voir et mais enfans remis en ce qui leur appartient, que je ne doute nullement de son affection. Ce Grand Dieu le nous conservera /5-6474/ par sa bonté et continue à bénire ceste mayson comme / il a fait jusque à cest heure, car c'est bien comme / vous dicte[s], ma chère Madame, une oeuvre de Dieu / et d>>> à de si grant, que nous ne pouvons / assés admirer ni adorer ceste bonté divine /, laquelle je supplie de continuer à faire voir sa puissance / en le Roy.

Elas si c'étoit sa vollonté que je / fusse au Palatina j'espérerois, mon cher cœur /, d'avoir encore ce grand contentement de vous / revoir, après quoy je la[n]guis bien. Dieu me donne / ma bonne Madame tout le bien que vous me désirés / et je ne seray que trop heureuse. Je le say bien /, car



vos bonté son[t] touiours grande envers moy / où plus que je ne vot, mais certe[s], je ne suis point / sans les ressantir et très vivement, car créature / au monde ne vous peu honorer ni chérir à l'égal / de ce que je fais, aussy esse à quoy je suis obligée, ne / pouvant jamais satisfaire comme je dois au moindre / de vos biensfais, dequels je puis dire avec / vérité le nombre me surmonte, mais je ne me mesteray / point davantage sur ces propos, auquel je say d'avoir / la capacité de dire ce que je désirerois et vouderois / et me contanteray que vous me faicte l'honneur / de croire que vous avez un pouvoir absolu / sur moy.

Je ne crois point que Monsieur mon beau-fils, le duc de Deux-Pons, en ce tamps ci, où tout est si plin de gens de guerre et d'un et d'autre coté qu'il se trouve en mille difficultés que je prie Dieu de luy faire surmonter /6/. Je recommance à avoir de ses lestres. Dieu mercy, il se portoit fort bien, mais la ruyne de ses pays est très grande. Long parloit que le roy de France / vouloit venir assièger Saverne et Hagen[u], d'autre[s] / qu'il sans est retourné à Paris et a deux / ambassadeur[s] près du Roy de Sewede. Dieu veille / qu'il puisse conclure quelque chose de bon. Long mande que la Lorayne est bien ruyné[e]/. C'est la récompense d'avoir amené une armée / en l'Empire qui a bien faict du mal santant / à Julier, car autrement je n'ay point ouy / parle qu'ils aye faict rien de remarquable. Le prince de Hatsbourg et le chevalier de Lorayne son[t] / mort en Bavière et force autres chevaliers. Dieu sois loué, ma bonne Madame, quant vos affaires il / n'y a nul sangement et vous veille faire voir les effets de ce qui vous a esté promis.

Je vous rand mille grâce / de ce qu'il vous a pleu d'anvoyer mais lestre[s] à la / bonne seur de qui il y a quelque tamps que je / n'ay point eu de nouvelle [s]. Je crins que elle se trouve / en mille payne et ne vois point commant elle pourra / subsister, car les revenu[s] son[t] petit[s] où elle est, et de l'empire long ne luy peu rien envoyer. Je la plin de tout mon cœur et nos affaires en Hollande ne finisse[nt] point. Il est vray qu'à ceste heure long est après de remestre tout ce qui s'est représanté et des uns et des autres entre les mains de[s] arbitres pour en avoir leur décision. Dieu nous la donne telle que nostre juste cause le requist, mais je crins /7/ bien le contrayre et que long n'an sera offensé. Maurice est demeuré à La Haye ce qui est fort bon pour nos affaires.

Vous ne m'aviés point mandé ma bonne Madame que vous estiés revenu d'aller en Hollande / aux couche[s] de Madame nostre belle-seur, laquelle j'eusse désiré avoir este plus tôt grosse, affin que vous y usiés veu le Roy mon fils. Dieu luy donne une bienheureuse délivrance. Ma fille la duchesse a veu le Roy son frère à Wesel et s'est exercé d'aller à La Haye son *mnlq* 171 est *mtpz tlxage* 204 211 174 quoy que certe il n'an a nul subiet *xazrzacp dprlaopd osayyp*.

J'ay oublié de vous dire que ma petite-fille a son ministre et que long prayche toute[s] les semayne[s] trois fois et les prière[s] tous les iour[s]. Ce Grand Dieu la fortifie par sa grâce. Long ne luy parle encore de rien. Dieu veille qu'après le départ de ma fille tout puisse continuer en heureux estat. Ma bonne Madame, je vous supplie de me mander en quel tamps vous croiés d'aller en Hollande où je vous supplie de tacher de mestre une bonne fin à nos affaires et de voir les arbitres tout les leurs recommander.

C'est le tresième enfant que la Royne ma fille eu. Je suis si esse que son petit se nomme Gustavieux. Dieu luy fasse la grâce de posayder quelques une des vertus de ce brave Roy de qui il porte le non. A Hanau, Dieu mercy, tout se porte bien. Le Roy et la Royne de Sewede si son [t] veu. Le Roy vinct un jour devant elle et le landemin il alla de grand matin le rancontrer et y revindre dîner et le landemin ils en repartire[nt]. C'estoit cause /8 - 6477/ le Roy croioit que son armée en ses pays seroit en danger à cause de la venue de Papehim<sup>82</sup>, qui a après avoir secouru Magdebourg y avoir faict entrer des vivres, l'a quité y laissant la plus belle provision de geurre et autre vivre qu'il est possible et toute les fortification en leur entier l'a esté du coup du lieu, après il a esté poursuivie du duc de Winmar et du général Baniere qui luy ont faict passer la Weiser plus viste qu'il n'avoict voulu et battu son arrière garde, en a demeuré bien huict çans hommes tant mort que prisonnier et pris 6 enfan[s] que si tôt que le Roy seu ces nouvelles il rebroussa chemin et a esté quelque tamps avec la Royne à Franquefort, d'où le Roy estoit parti pour quelque enterprise. Ce grand Dieu le bénie par sa grâce et le conserve.

---

<sup>82</sup> Heinrich Gottfried, comte de Pappenheim (1594-1632), un des plus brillant officiers de l'Empereur.

A son départ de Hanau, il donna à la bonne seur une bague d'une gran de diamant taille en rose. A la jeune contesse un très beau bracelet à mestre sur la teste et à ma nièce une médaille de diamant de 16 çans resdaller. Je vous ay déia mandé les presant qu'il a faict au batayme de la fille de la jeune contesse, et qui depuis son batayme est morte. Nous ne savons point encore si la Royne de Sewede est grosse. Il y avoict un an et demi qu'elle n'avoict point veu le Roy. Si elle l'est c'est depuis peu. Elle a eu trois fille[s] et un fils mais ils son[t] tous mort sauf une fille qui je crois est de l'âge de 5 ans qu'elle a laysé en Sewede.

Je suis très ayse que vous avez Madame vostre fille encore près de vous, ne doutant point /9 - 6478/ que ces chers petis ne vous fasse[nt] bien passer le tamps, puis qu'il[s] sont si jolis et si beau. Ce Grand Dieu les bénis et veille randre la sancté très heureuse à Monsieur leur père, à qui et à Madame sa famme je bayse les mains avect assurance que je les honore fort. Je m'innagine qu'il y a peu estre quelque subject, qui est cause que vous posaydés le contantemant de leur présance un si lon[g] tamps. Nous voyons tant de sangemant au monde que cela nous faict touiour crindre le pis. Nous n'apréandons que λλ qui se tesmoigne du tout pour ↑ et crins que GB n'aye de la payne de se nafpxl.

Madame vostre fille, la contesse de Roucy, a bien sujet d'estre en payne de sa petite n'en ayent que une. Dieu la lui veille conserver et donner un heureux acouchemant à Madame de La Trimouille vostre fille<sup>83</sup>, que je plin bien de voir son cher ayné nourri en la papauté. Dieu est puissant pour l'an retirer s'il luy plaict lequel je supplie de vouloir toucher le cœur de Monsieur son père et luy donner une vraye repantance de son pêché.

Vous m'avez mandé d'avoir reçu trois de mais lestres que j'avois escrite à ceste bonne seur feu Madame de La Trimouille. Je crois fasillemant que le resouvenir de ceste perte vous est bien douloureuse. Elas que je ne la peu aussy oublier, la pleurant souvant, mais elle est bien he[ureuse]. Je loue Dieu que la contagion n'est pas grande [où] vous estes. Icy elle continue encore, mais peu, Dieu mercy, qui certe nous en a bien conservé et tout ce qui m'est cher et d'autre danger. Le non de l'External en /10/ soit glorifié.

Il fauct ma bonne Madame que je vous die toutes les lestres que je vous ay escrite que vous n'avez encore receue affin que vous puissiez voir combien il y en a de perdue. Celle[s] du 19 octobre, du 13 désambre, 11 janvier qui ont esté les dernières, n'ayent plus ossé vous escrire à cause que tant de nos paqués ont esté pris ; et encore je ne say par quelle voye je vous doit envoyer ceste lestre. C'est un grand déplésir quant ils tombe[nt] en autre mains. Encore s'il les vouloit ranvoier après les avoir veue, ce seroit du contantemant, mais il fauct pasianter cela et force autre chose tant qu'il playra à Dieu de nous donner une heureuse pais. Quoy qu'il puisse arriver, croiés moy je vous supplie n'avoir de plus grande crinte au monde que de vous pouvoir randre le service bien humble que je vous ay consacré. Vous supplient de croire, ma chère et bonne Madame, que vous ne sortiray jamais du cœur de vostre très obéissante seur qui vous honore, ayme et chéri de toute[s] ses affections et qui est à vous a vandre et à dépandre. Vostre dernière estoit du 10 désambre.

De Berlin, ce 20 février 1632.

Advant de fermer ma lestre / MG1P/, je vous diray ma bonne Madame que / je vins de recevoir des lestres du Roy mon fils qui se dict / heureusement arrivé à Hanau, mais trouve ses pauvres subiet[s] / bien ruyné ; et Heydelberg le château en parti brûlé, mayme la grande cloche fondue du feu.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/31

14

14 mars 1632 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

---

<sup>83</sup> Marie de La Tour d'Auvergne avait donné le jour le 26 janvier 1632 à Vitré, bastion du protestantisme en Bretagne, à sa seconde fille Marie-Charlotte.

Madame ma seur, je vins de recevoir le contantement de vos tant chères lestres du 17<sup>e</sup> fevrier par lesquelles vous me tesmoynés bien vostre grande bonté au désir que vous avez de voir le Roy mon fils et toute sa mayson rétablie en leur premier estat. Ce Grand Dieu veille excauser les prières que vous luy en faicte comme j'espère qu'il fera et que comme il a commancé à vous faire voir un grand sangement aux affaires qu'il continura, mais cepandan élas nous ne somme[s] point au dessus car nos ennemis se fortifie grandement de tout coté. C'est pour quoy le roy de Sewede n'aura peu de payne à y résister mais Dieu qui a faict des miracles par luy jusque à ceste heure fera encore sans doute voir sa grande puissance et cest de quoy je le supplie de tout mon cœur.

Pour nostre pauvre Palatina, il est en la plus grande ruïne et désolacion qu'il feu jamais, car y logent une armée et si faisant /2/ force levées vous pouvez panser en quel estat il est. Il est bien vray que le Roy de Sewede a la plus part sous son obéissance et qu'il ne reste plus que Franquedal et Heydelberg, ayent pris par force Crutznach, mais les Espangnoils ayent passé la Moselle, long est tous les iour aux mains. Tout cela ne me faict encore nulle envie de déloger, aussy personne ne me le conseille, ny mayme le Roy mon fils, qui reçoit tous les honneurs du monde du Roy de Sewede, de qui il se loue fort<sup>84</sup>. Les dernières nouvelles que j'ay eu d'eux : ils estoi[en]t encore à Franquefort, mais long mande que le Roy de Sewede en devoict estre parti pour venir au devant de Tili, qu'il a faict retirer le marichal de camp Horne de Lanbourg avec quelque perte mayme. Long parle de deux régiment, mais sans doute de gens de Tili il en sera aussy demeuré.

Le Roy mon fils n'a encore esté qu'à Oppenneim qui a bien réjouy ses pauvre[s] subiet[s], mais ce qu'il regreste c'est de ne pouvoir les soulager en leur grande misayre. Il a trouvé là dicte ville bien ruyné et brûlée mayme le châtaiu /3/. Je crois vous avoir mandé comme celuy de Heydelberg l'a esté et que tout le bâtiment de la gluer salle et la grosse tour, où estoit la grosse cloce, a esté brulé, mais encore si long le pouvoict posayder en pays long tacherait au mieux qu'il seroit possible de se remestre, mais à cela, certe, je vois encore peu d'apparance. Au dict Franquetoir il y a une très grande, cour presque tout les prince[s] et princesse[s] et conte[s] et contesse[s] y son[t]. De ce nombre est ma nièce de Hanau et sa seur Caterine qui est marié. Pour nostre bonne seur la contesse, elle y reste un jour ou deux et après s'an est retourné, ceste vie luy estant trop pénible. Vous savez bien que ma nièce Charlotte est touiour près de la jeune contesse et n'est plus avec Madame sa mère, le jeunesse se plaict mieux ensamble.

Plut à Dieu ma bonne Madame que Monsieur vostre fils eu peu aller avec le Roy mon fils près du roy de Sewede, car je m'assure que se peu estre un grand contantement à vous deux. Dieu sois loué qu'il s'est si bien remis car je vous assure que la longue maladie qu'il a eu ma mis souvant en payne quoy que le Roy mon fils et la Royne m'ont touiour fort assuré que ses médecin [s] ni en voit du danger mais il m'est advis qu'il me me disois afin que je n'an /4/ feu en payne vous protestant ma bonne Madame que j'ay bien prié Dieu pour sa geurison aussy estoit tout le service que je luy pouvoit randre. Ceste bonté divine le vous veille conserver chèrement et tous Messieurs vos enfans et leur donner à tous tout le bien et la prospérité que je leur désir.

Je suis très ayse de l'heureus accouchement de Madame de La Trimouille vostre fille, mais certe je la plins bien de ce que ce cher enfant a esté batisé par un prestre, celuy sera bien une grande douleur et ne doute point de la vostre ma bonne Madame qui cependant doit encore espérer que Dieu peu leur faire miséricorde et ouverir les yeux de leurs entandemens pour reconnoistre leur pêché qu'il inputera encore à ceste jeunesse innosante s'il se retourne à luy lors qu'il[s] vinderont en âge et c'est de quoy je prie Dieu de tout mon cœur de leur en faire la grâce. Mais élas qu'il faut bien que cela vous touche le cœur, mais si faut-il en cela aidé à bien ou an autre chose aquieser s'il plaict à Dieu de qui les œuvre[s] son[t] amirable et mestre le doit sur la bouche à ce que nous ne pouvons comprandre. Au non de Dieu donc, ma bonne Madame, ne ne vous affligés point, mais conservés vostre sancté pour l'amour de ceux à qui vous estes si utile et si chère qu'à moy, qui demeure en

---

<sup>84</sup> Le 1/11 mars 1632 Frédéric écrivait de Francfort à son épouse : « Le Roy continue à me témoigner beaucoup d'affection, je suis en traité avec luy. Je veux espérer que tout ira bien », Johann-Christoph von ARETIN, "Sammlung noch ungedruckter Briefe des Churfürsten Friderich V von der Pfalz, nachherigen Königs von Böhmen, von den Jahren 1612-1632", *Beiträge zur Geschichte und Literatur vorzuglich aus den Schätzen der pfalzbaierischen Centralbibliothek zu München*, Siebenter Band, München, 1806, Lettre N° 64, p. 267.

payne de ce que vous ne me la dicte si bonne que /5/ je la désirerois. Ce Grand Dieu la vous veille fortifier par sa grâce et la rendre du tout parfaite.

Pour la Royne, ma belle-fille, c'est bien la vérité qu'elle ne se garde point. Cependant Dieu luy fait la grâce de se porter fort bien à ce qu'elle m'assure. Je souhaiterois que vous trouvisiés tout le bien en son aynée que long vous dict. Vous m'obligerés beaucoup de me mander de nouvelle de tout ce petit peuple mais avec toute liberté sans les flatter.

Si vous voulés trouver le cher frère il faudra que vous vous mestiés bien tôt en chemin. Long me mande de La Haye que vous y avez fait acheter une mayson, qui me fait croire que vostre résolution est di aller, et j'espère que Dieu vous fera la grâce de le pouvoir, comme je l'an supplie et de surmonter tout obstacle, vous supplient ma bonne Madame en cas que cela sois de tacher de mestre une fin à nos affaires, car je crois fermement que vous y pourray plus que personne. Il faudra s'il vous plaict voir nos arbitre pour le leur recommander, car à cest heur lorsque tout les papiers leur sera livré il ne faudra que leur jugement que Dieu donne ne soit partial. Ce que je ne veux espérer, mais les veux croire trop gens de bien je ne les connoist point. Maurice vous pourra instruire /6/ de tout ce qui si est passé. C'est bien la vérité que la bonne seur la princesse Palatine a bien de l'intayret de voir une fin et je la désire de tout mon cœur. Il ne faut pas que long chaise que nous luy avons fait vante de ce qui nous appartient en Bourgogne, car cela pourroit ranverser tous nos affaires.

Je vous ay escrit fort particulièrement le 22 janvier, le 20 et 29 février très aysé que vous aviez reçu les miennes du 27 désambre, mais mari de voir celles du 13 perdue. Cela décourage d'escire et est cause que vous n'avez pas si souvant de mais lestres, mais les gens du roy de Sewede ayent pris une ville par de là Hambourg où long nous les prenois. J'espère qu'à ceste heure il passeront surement.

Je ne vous puis dire comment les affaires sont entre le roy de France et de Sewede, mais bien que le premier à ce que long dict est du tout porté à maintenir bannière en l'électorat et à ceste heure cest le plus grand amys de l'Empereur, à qui il fait donner assurance qu'il ne l'abandonnera jamais, car cela se peu faire et jugement qui luy voudera et comment cela se peu entendre que le roy de France se soit déclaré la maison d'Autrice et ne rien entreprendre contre les Espagnols qui ont passé la /7/ Moselle. Tout cela surpasse ma capacité. Je n'ay encore appris mon segon fils arrivé près le Roy de Sewede quoy que s'il ne luy est arrivé du malheur, il y doit estre venu le 3 de ce moy. J'espère que les premières nouvelles que j'auray de Franquefort me le diront là. Ce que j'an apprendray je ne faudray de le vous mander et luy envoiray la lestre que vous luy faicte l'honneur de luy escire.

Je crois ma fille, la duchesse, à ceste heure de retour à Deux Pons. Elle avoict eu envie de passer par Franquefort pour bayser les mains à la Royne et y revoir le Roy son frère puisque sa esté que pour un iour qu'elle la veu à Wesel qui cependant luy a donné bien de la joye. Elas que je crins que je ne vous ay si tôt et certe mais deux fils son[t] à ceste heure en estat de s'exposer en mille dangers. Ce grand Dieu les veille conserver très chèrement par sa grande bonté.

Je vous rand grâce ma bonne Madame de ce qu'il vous plaict de me dire de feu Madame de Rohan<sup>85</sup> et de Mademoiselle sa fille et aussy de Monsieur de Rohan. Je ne savois point qu'il posaydoi[en]t tout leurs bien, mais bien qu'il estoit aux Grison[s], commandant l'armée du roy de France. La duchesse de Berkenvelt estoit accouchée avant de savoir la mort de Madame sa grand-mère qui je crois ne l'aura point ouy /8/. Monsieur son mari<sup>86</sup> est général de toute la cavalerie du Roy de Sewede qui est une très belle charge. A quoy le Roy mon fils et son frère se résoudreont, je ne puis encore le savoir, ce que j'apprendray je ne faudray de le vous mander. Ycy Dieu mercy tout se porte fort bien.

Le duc de Fridelant est de nouveau général de l'armée de l'Empereur et fait de très grande levées. Enfin ceste pauvre empire pâtit bien. Dieu en veille avoir pitié par sa grâce et vous donner ma bonne Madame toute la prospérité que je vous désire, vous suppliant de croire que vous avez un pouvoir du tout absolu sur vostre très obéissante seur, qui jamais ne se dira heureuse qu'elle ne vous

---

<sup>85</sup> Catherine de Parthenay, duchesse douairière de Rohan, est décédée le 26 octobre 1631 en son château du Parc Soubise.

<sup>86</sup> Christian I<sup>er</sup> des Deux-Ponts, comte palatin de Birkenfeld-Bischweiler.

ay randu tous les bien humble[s] service [s] qu'elle vous doit. Faicte-moy l'honneur de le croire et que je suis toute à vous mon cœur.

De Berlin, ce 14 mars 1632.

Ma chère Madame / MG1P/, j'ay oublié de vous dire que long m'a mandé Madame nostre belle seur / se porter si bien que j'espère que vous auray le contantemant /, ma bonne Madame de vous trouver à la nayssance d'un beau fils / que je prie Dieu de luy donner avec toute sorte de contantemant.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/32

15

1<sup>er</sup> octobre 1632 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, puisqu'il part une poste pour Berlin je me donnerai ce contemant de vous faire ce peu de lingne pour vous assurer quan quelque veux que je vois je doubteray jamais ce que je vous dois et si je posaydoict aussy bien l'honneur d'estre près de vous de corps comme je suis d'esperit je seroy trop heureuse car ceste mais pansées sont bien à vous continuellement ma bonne Madame que j'onore, ayme et chéri de tout mon cœur. Dieu mercy tout se porte fort bien ycy où nous n'avons encore veu personne que Monsieur Cordon qui est envoié à Warsaw de la part du roy d'Angleterre. Monsieur mon fils a veu /2/ à cinq lieux d'icy l'ambassadeur du Roy de Sewede qui est accompagnie de bien deux çans chevos qui va aussy au dict lieux. Long ne parle encore de l'élection mais les évangéliste[s] on[t] appelé le prince au dict Warsaw qui s'an estoit elongnie de trois lieux à cause de l'assablé[e] qui se tint long prand cela à présage qu'il sera élu Roy. Le tamps nous le fera voir nous avons esté dîné deux fois en des villages ycy près et avons veu couper la cire que les mouche[s] à miel font dessus de grans arbres dans les bois où il y en a grande cantité. Il y a plésir de voir cela Monsieur mon beau-fils est à ceste heure au peine à dépescher ses ambassadeurs audict Warsaw. Dieu fasse tout réussir à sa gloire.

Il me tardera de vous savoir le contantemant de revoir Monsieur nostre frère et Messieurs vos enfans. J'ay oublié de vous /3/ demander si vous avez veu la veufe<sup>87</sup> du feu conte Erneste de Nassau et comme elle vous a pleu. Je crois qu'elle a laysé deux fils qui sont déjà d'âge et à ce que long m'a mandé fort avancé. Je vouderois bien savoir s'il [s] ont fort la bonne grâce de Monsieur nostre frère et s'il sont fort estimé.

Je demeure bien en payne de la bonne seur Madame, la contesse de Hanau, car la peste est fort audict Hanau et elle n'an veux bouger. Ce grand Dieu la veille conserver par sa bonté et vous donner, ma bonne Madame, une très parfaicte sancté. Je suis très ayse de vous savoir et la bonne seur la princesse palatine en une mayson, car il m'est advis que vous pouvez mieux vous voir et posayder. Elas quant je panse au tamps passé où nous estions cinq seur ensamble quelle douce[u]r ce nous estoit, mais élas nous n'y seront /4/ plus à quoy je ne puis panser sans larme. Dieu veille si cest sa vollonté que les quatre se puisse revoir. C'est bien un de mais souhayt, cependant il se fauct consoler que nos cœur son [t] si bien liés que rien ne les séparera que la mort et c'est ce que je vous proteste et que je suis toute à vous mon cœur ma bonne Madame que j'ayme plus que moy mayme et à qui je seray tant que je respireray très obéissante seur qui dépendra touiour de vos commandemens.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/33

12 octobre 1632 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

16

---

<sup>87</sup> Sophie-Hedwige de Brunswick-Wolfenbuttel (1592-1642), veuve d'Ernest-Casimir de Nassau-Dillenburg (1573-1632), comte de Nassau-Dietz, mère de Henri-Casimir (1612-1640) et de Guillaume-Frédéric (1613-1664).

25 octobre 1632 - Osterburg  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, ce m'est un grand regret de me voir si lontamps privé de vos chères nouvelles lorsque j'espérerois en avoir le plus souvant, car les poste[s] de Berlin estant si bien dressée[s] que toute[s] les semay[nes] nous avions deux fois des lestres. Je m'estoit promis que cela ne pouvoit faillir mais les Polonnois se sont jayté sur nos poste[s] et en ont pris deux qui a faict que tous les notre paqué ont esté ranvoyés et que depuis un mois nous n'avons en nulle lestres de Berlin et par conséquent des lestres de tous ceux qui me sont cher. Vous pouvez jeuger, ma bonne Madame, combien cela me fasche et certe afflige vos dernières lestres estoi[en]t du 7 septambre st. n. Du depuis je n'ay rien reçu d'Hollande, ni du Roy mon fils, ni du Palatina. Cela m'est extrêmamant ennuieux, mais /2/ si faut-il pasianter comme en force autre chose. Long dict que nos lestres son[t] toutes aux mains du baron de Dona qui les auroit faict prandre. Ce qui faict connoistre qu'il ne sange point de bonne vollonté envers toute nostre mayson. Dieu l'an récompensera s'il luy plaist c'est celuy de qui vous avez sans doute fort ouy parlé qui en Silésie a tant forcé les confiance[s].

Mais dernières ont esté du 12 de ce moy. Nous demeurons ycy pour adtandre la fin de la journée de Warsaw, qui je crois sera dans dix ou douze iour[s]. Long crois fermemant que le prince Ladislaw sera élu Roy Dieu veille que ce sois à l'avancemant de sa gloire. Les gasayte[s] me disent le Roy mon fils à Francfort et que les troupes de l'Empereur son[t] dans le pays de Saxce qui brûle[nt] et ravage[nt] tout, ainsy il samble que Dieu veux que personne en l'Empire sois sans chatimans quoy que long avoict touiour /3/ creu que ce ne seroit que pour nostre mayson que ce Gand Dieu veille relever par sa puissante main et randre nos ennemis confus.

Dieu mercy tout ce qui m'est cher ycy se porte fort bien et certe nous avons subiet de louer Dieu de tant de grâces qu'il nous faict d'estre en sûreté. Je le supplie di vouloir conserver tout ce qui m'est cher et regarder tant de pauvres indignes en sa grande miséricorde. Je doute ma bonne Madame si mais lestres vous trouveront encore en Hollande, d'où je prie Dieu que vous partiés fort contante et qu'il vous donne tout le contantemant et la prospérité que je vous désire concernant tout Messieurs vos enfans très chëremant. C'est de quoy je l'invoque du plus profond de mon cœur, duquel je vous supplie de croire que vous ne sortiray jamais et que l'affection de vous randre ..., randre bien humble service /4/ me demeurera jusque au tombeau, car certe, ma bonne Madame, je vous ayme et aymeray tant que je respireray ce que je vous supplie de croire et que vous seray chéri et honoré de vostre très obéissante seur inviolablement estant toutes à vous ce que je vous proteste avec vérité mon cœur ma chère Madame que j'anbrace çans million de fois estant à vous à pandre et à dépendre. Adieu pour ce coup puis que je ne say si mais lestres vous seront randue[s].

De Ostelsbourg, ce 25 octobre st. v. 1632.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/34

8 décembre 1632 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

**1633** *A Berlin, Louise-Juliane était toujours affectée par la mort de son fils aîné le roi de Bohême. Sa sœur Elisabeth n'était elle aussi exempt de paines. Son fils aîné, Frédéric-Maurice, persistait dans ses sentiments envers Eléonore de Bergh et se faisait instruire dans la religion catholique. Au printemps, Elisabeth de Nassau, tenta de mettre fin à cette idylle qui ruinait ses espérances de le voir son fils aîné de se marier avec une personne de sa religion, mais celui-ci ne tint pas compte de ses objections<sup>88</sup>. De même le prince d'Orange et ses amis firent tout leurs efforts pour*

---

<sup>88</sup> Le 6 mai 1633, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne adressa à Eléonore de Bergh la copie d'une lettre à sa mère dans laquelle il exprimait à celle-ci ses regrets de lui causer du déplaisir avec ses projets de mariage, lui déclarant que les prières qu'il fait depuis deux ans n'ont pu lui retirer cette résolution du cœur. Archives nationales, 273 AP 185, dr. 1, n° 22, citée par Suzanne d'HUART, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 226, note 2.

*le détourner de ce mariage. Rien n'y fit, le 18 juin 1633, Frédéric-Maurice obtint du pape Urbain VIII des dispenses de parenté. Le 27 octobre suivant, il franchit la pas en faisant secrètement profession de foi catholique dans le collège de la société de Jésus à Liège devant l'évêque de Tricarico, nonce du pape en Allemagne<sup>89</sup>. Pour sa part, Turenne quitta définitivement le service des Provinces Unies et au mois de décembre rejoignit les troupes du maréchal de La Force en Lorraine.*

17

8 janvier 1633 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, depuis le 8 desembre je ne vous ay point escrit, mais élas mon extrême affliction en est cause, qui a mis mon esperit en une si grande amertume qu'il n'estoit capable que de plorer le perte si grande que j'ay faicte en feu le Roy mon fils, qui me navre tellement le cœur que j'avoue ne pouvoir m'y résoudre. Elas ! Que ce m'a esté une nouvelle à quoy à la vérité je ne m'estoit nullement adtandu, car sa mort a esté si promte et innopiné[e] que j'an suis demeuré avec un grand estonnemant et douleur non parayle. Je me donnois l'espérance de le voir bien tôt rétabli en ce qui luy appartenoit aussy tout les apparance[s] du monde restoi[en]t, car vous usiés dict que tous ses ennemis venoient flésir sous luy. Le gouverneur de Haydelberg luy ayent offert deux iour[s] advant sa mort de luy randre ledict lieux où il s'estoit tant désiré, mais Dieu luy a donné une plus grande gloire et non celle de la terre que je luy désirois. Il a bien pris la plus douce et chrétienne fin que long eu peu désiré ayent déià santi /2/ en ce monde la félicité de la vie à venir qu'il a souhayté si passionnément. C'est bien en cela que je me dois consoler, mais mon infirmité est grande je le confesse.

Je m'assure, ma bonne Madame, que vous jeugés bien que j'ay un grand subiet déplorer mon cher fils que j'aymois parfaictelement et l'aye esté de luy autant que je l'usse peu désiré, car, certe, il n'avoit rien au cœur qu'il ne désiroit de me dire et je say qu'il eust reçu du soulagement, s'il l'eu peu faire. Il crignoit tant de m'affliger que me mandant sa maladie, il me supplioit si fort de ne m'an mestre en payne, m'assurant tout de son obéissance comme s'il meust voulu dire un adieu, mais il me faisoit encore une si longue lestre, me parlant de force chose que las je ne me représantoit point. Sa fin qui m'est si douloureuse qu'il m'est advis ne pouvoir plus avoir de joie au monde. Je say que vous joindray bien vos larmes aux miennes, aussy je vous puis bien assurer qu'il vous honoroit et aymoit comme il le devoit, mais Dieu m'a voulu châtier en m'otant un si bon fils. Je le supplie de survenir à mon infirmité et me faire la grâce de pouvoir dire : « Seigneur tu est juste en tout ce que tu fais ; et quant tu m'ocsiroit, si /3/ auray ie espérance en toy »<sup>90</sup>.

Mais ma bonne Madame que cest[e] cher a de la payne à se remestre en la vollonté de Dieu, qui ressant si vivement ce quel a perdu. Elas quant je pense à la Royne sa femme et à ses pauvres enfans, le cœur me crève, car les pouvoit-il layser plus misérable qu'il[s] ne son[t] et cest ce qui afflisoit si fort ce bon fils, mais Dieu leur sera père et en aura vive par sa grande miséricorde de quoy je l'an supplie. Il m'est advis ma bonne Madame qu'en vous déchargea[nt] mon cœur, en vous parlant de ma perte que ce m'est du soulagement bien que je ne le puis faire sans larme, mais j'an ay bien raysolu et me samble ne le pouvoir assés plorer au Dieu que j'ay perdu et toute la mayson ce que vous sauray si bien jeuger.

Mon segon fils est tellement affligé, à ce que me mande Monsieur mon beau-fils, qu'il a esté quelque jour avec luy que je crins qu'il n'an devienne malade. Il n'a point esté à la mort du Roy son frère, mais bien deux iour devant qu'il estoit tout habilié et se proumenant en la chambre, il le laysa à cause que la garnison de Franquedal passoit aux porte[s] de Lautre pour ne layser Madame sa femme seulle et enpescher les désordre qui se pouvoit faire. Il[s] ont esté 14 çans bons hommes qui s'en son[t] sorti. Il pansoit retourner aussy tôt mais élas il en seu la mort qui nous accable, mais /4/ Dieu nous soutindera par sa bonté et sera fort à nos infirmités sa main est sur nous, mais en bien à ses enfans, il a nos iour en sa main, c'est pourquoy il ne fauct murmurer, car tout ce quy faict est bien fais. Il ne nous mestera pas plus bas que nous ne pouvons supporter. Il ne revindera pas à moy, mais

<sup>89</sup> Archives nationales, 273 AP 184.

<sup>90</sup> Nouvelle référence de Louise-Juliane au verset 137 du Psaume 119.

j'iray à luy et peu estre le veray plus tôt que je n'usse fait ce monde si plin de misayre que un malheur n'est passé que l'autre ne revienne, mais mon afflision est grande et ma douleur extrême je l'avoue, mais commant pouvoir autrement.

Je vous parle trop de ce triste sujet et cependant je ne m'an puis lasser. Si faut-il vous dire la réception de vos tant chères lestre[s] du 2 décembre et vous dire que j'ay bien reçu les vostre [s] tant chères du 23 d'aoust et 25 octobre, qui estoit la dernière que vous m'avez escrite de La Haye et n'an trouve de perdue que celle du 5 d'aoust, mais j'an ay une sans date la quelle cependant je crois escrite en septembre, mais je me puis abuser. En celle là vous me parliés fort de nos affaires. C'est ce que je vous en puis dire ma bonne Madame. J'ay respondu à toute les vostre[s] mais il y a eu un de mais paqués de perdu du 15 septembre st. v. par laquelle sans doute je vous disois la réception des vostres du 23 d'aoust c'est pour quoy je désirois tant de les savoir. Il en a /5/ esté escrit au Roy de Polongne, mais je crins qu'ils demeureront perdues. Je suis vraymant marri.

Vous n'avez rancontré Monsieur nostre frère, qui, Dieu mercy, estoit heureusement arrivé à La Haye et se portoit fort bien, Dieu mercy, et tout ce qui luy est cher. La bonne seur, la duchesse de Lantsbourg, m'a aussy escrit et m'a fait trois dépêche[s] de vostre part de quoy ma bonne Madame il n'estoit nul besoing, car je say bien le peu de lésir que long a partant d'un lieux tel que La Haye. Elle m'a mandé aussy tout vos présans. Madame nostre bonne seur a esté manifique aux siens. Dieu mercy qu'elle le peu. Je loue Dieu que vous avés trouvé Monsieur vostre fils en si heureuse sancté et bien contant au lieu ou Dieu l'a appelé. Elas que vous estes heureuse auprès de moy qui n'a peu jouyr de ce contantement, mais je ne vous envie point, mais prie Dieu de le vous conserver très chèrement et tous Messieurs vos enfans.

La bonne seur me dict Monsieur vostre segon fils à La Haye d'où je n'ay nulle nouvelle depuis que long a appris la mort du feu Roy mon cher fils, mais de bouche. Le Sr. Badewels, capitayne des garde de Monsieur nostre frère, m'a dict cet[te] triste nouvelle y estoit un iour advant son départ et après qu'il avoict pris congé de tout ce qui m'estoit cher, à qui ce sera un grans eslongnement /6/ et afflision que Dieu leur fasse la grâce de surmonter sans murmurer, je l'an supplie et de favoriser le reste de vostre voyage, comme il a fait, jusque à Masterich.

Je suis bien ayse que la contagion est cessé à Sedan, mais cependant vous feray bien de vous en exsampter encore quelque tamps et jusque au printant. Elas la mort du feu roy de Sewede n'est que trop vraye en quoy le général a bien perdu. Je ne say ce qu'il plaira à Dieu de disposer de la pauvre ampire qui est encore en un misérable estat.

Monsieur mon beau-fils estoit heureusement arrivé à la marche et de là alloit trouver l'électeur de Saxce pour tenter une assablée et prendre quelque résolution aux affaire[s] de l'ampire. Dieu préside en leur conseil et en ceux de Messieurs les Estas et les inspire à sa gloire. Cela est bien extrange que Monsieur frère du Roi est à Brucelle. Certes nous voyons bien du sangement au monde. J'ay plin la mort de Monsieur le duc de Momoranci et ce d'autant plus que vostre bon Monsieur en venoict<sup>91</sup>. C'est bien dommage que une si grande et digne mayson est estinte. Dieu est mervilieux en ses fais.

Je vous rand grâce de ce que vous me dicte de la contesse de Nassau et de ses anfans. Long m'a dict qu'elle se veux venir tenir en Allemagne en son douayre en la conté de Nassau. Je m'estonne qu'elle layse se enfans, mais elle saura pour quoy. L'on espère /7/ force bien du nouveau Roy de Poulongne qui devoict estre couronné le dernier du passé. L'armée du roy de Sewede est encore ensamble et le chancelier commande sur tout, le duc Bernard de Winmarc est général lieutenant, mais à ceste heure qui certe a très bien fait à ceste dernière bataille et poursuivict l'annemi à payer la mort du Roy, de qui le corps a esté porté à Sepandau à deux lieux de Berlin. Long mande qu'il a eu onse blessure[s], mais qu'il se resambloit si bien que un chacun sans estonnoit. la Royne est aussy venu au dict lieux. Mais tout s'est transporté en la Poméranie à un port de mer qui se nomme Wolegarte où sans doute il[s] adtanderont la fasson de pouvoir passer en Sewayde. Au Dieu quel sangement, ces

---

<sup>91</sup> Henri de La Tour d'Auvergne, était le fils de François de La Tour, IIIe du nom, vicomte de Turenne et d'Eléonore de Montmorency, fille du connétable Anne de Montmorency.



deux Roys se sont bien tôt suivi et Dieu a bien parlé dernier ocmante mon afflision. Je ne vous peu dire quel séiour nous ferons par de ça qui sera selong que les affaires se porteront en l'Empire.

C'est, ma bonne Madame, ce que je vous diray pour ce coup, vous suppliant d'aymer touiour vostre affligée seur et me faire l'honneur de croire que je vous aymeray et honoreray, tant que je respireray et jamais je ne viveray ni mourray que toute à vous ma bonne Madame et vostre très obéissante seur sur qui vous auray touiour un pouvoir absolu.

De Berlin, ce 8 janvier 1633 st. v.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/35

18

30/20 mars 1633 - Königsberg<sup>92</sup>  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, vostre bonté est trop grande que de me faire voir par vostre très grande lestre du 8 février de la continuasion de vos resantimans par ma si grande perte, à laquelle j'avoue avoir bien de la payne de me répondre, cepandant je ne lis point vos tant chères lestres sans grande consolasion et contantemant, car vous avez rayson de croire que je trouve de la douleur à ouyr parlé d'un fils que j'ay touiour en mais pansée[s] et qui n'an est jamais sorti et puis me faisant l'honneur et de le regretter et de me plindre c'est ce qui donne un grand solagemant à ma douleur, et certe ma chère Madame vous me monterer bien le chemin que je dois tenir pour essayer mais larme[s] que je confayse estre le vray remayde, mais élas mon infirmité est grande, si esse que Dieu me fais la grâce de tourner mes yeux vers luy et en mon extrême afflicsion reconnoistre qu'il est juste en tout ce qu'il fait et que celuy que je l'an mande avect tant d'amertume est bien heureux car je say combien il estoit las d'estre au monde, où, à la vérité, Dieu l'a éprouvé en toute fasson et tellemant affligé que je ne puis penser à cela /2/ sans soupirer et si je vous pouvois entertenir sur ce subiet, je m'assure que vous m'avouriés que j'an ay parlé [avect] rayson, mais il a surmonté tout avect une grande passiance, aussy Dieu luy a donné la couronne immortelle. Je ne le puis donc plindre en son regart, mais tant pleu à Dieu il m'est advis ne le pouvoir assés faire, car je puis bien dire qu'il m'a esté infinimant bon fils, ayent eu un soin si grand de moy qui ne se peu dire et un désir passionné de me voir pour me décherger entièremant son cœur luy estant advis que le pouvant faire il en auroit un très grand repos Dieu ne l'a point voulu et luy a reconnu plus salutayre de le délivrer de tout maystre mais il a laysé une mère naveré[e] de telle fasson qu'elle ne peu trouver de plésir au monde, mais Dieu le fict pour mon bien et pour attirer mon cœur à luy et je le supplie que ce sois en telle fasson que je n'aye autre désir que d'aller à luy.

J'ay leu et relu vos tant bonne[s] lestre[s] non sans larme[s], mais trouvant force consolasion. Je vous en rand toute grâce, ma bonne Madame, et prie Dieu que j'an puisse bien faire mon profict et trouver en luy toute ma joie et mon plésir m'humiliant sous sa main puissante et, certe, je puis dire qu'il s'approche de moy et me fortifie sans quoy je feusse succombé. J'espère donc qu'il me fera la grâce de posayder mon âme en pasiance tant qu'il la recevra entre ses mains lors, mais /3/ larmes seront essuié[es] de mais yeux et au lieux d'afflision et de douleur, posayderay une félicité externelle, à laquelle je le supplie de me faire la grâce d'assurer de tout mon cœur et me randre si heureuse tant qu'il luy plaira de me layser encore en ce monde, que je puis vous randre les bien humble[s] service[s] à quoi de nouveau vous m'obligés si particulièremant prenant tant de part à mon afflision, en quoy se tesmoigne bien votre tant bon naturel et commant nous aymés parfaictemant ce qui m'est si cher qu'il m'est touiour devant les yeux et de qui je ne me peu laser de parler.

Si fauct-il sanger de propos pour vous assurer que je continue et me porte assés bien. J'espère que vous auray à ceste heure receu mais lestres que je vous ay escrite depuis ma si grande perte. Je trouve que vous n'avez point reçu les miennes du 12 octobre, mais bien les autres en suivant. Je serai mari qu'elle feu perdue. Elas ! Que je say bien que vous m'avez bien plinte ensamble et bien jayté des larmes pour l'amour de celuy que j'ay perdu au monde.

---

<sup>92</sup> Königsberg aujourd'hui Kaliningrad était la capitale du duché de Prusse.

J'ay eu deux lestres de la bonne seur la duchesse de Lantsbourg. Depuis son arrivée à Montfort, elle ne se peu assés louer de tant d'honneur que vous luy avez faict et du contantement que ce luy a esté de jouir de vostre chère présance, sur quoy elle exalte vos bonté extrêmemant, mais il me sont tellemant connue qu'il est impossible d'an /4/ dire ce qui en est, car vous estes la meilleure seur du monde et comme telle, certe, je vous ayme et honore du plus profond de mon cœur.

Toute[s] les lestre[s] que je reçois de la Royne ma belle-fille me témoigne[nt] un grand resantiment qu'elle a de sa perte, mais il faut bien que Dieu luy donne beaucoup de force car elle est toujours en compagnie comme de coutume qu'elle entretint pour les complaire et nous qu'elle y prayne plesir à ce qu'elle me dict, mais que ce luy est payne, mais vous auray appris par le Sr. de Brique comme tous se passe en ce pays là. Il faut que je luy témoigne qu'elle prend un grand soing pour le bien de ses enfans et croit fort ce que luy remontre ses vieux serviteurs du feu Roy mon fils. Elle demeure aussy fort satisfaicte de mon fils et de ce qu'il luy rand de service en son aministrasion que Dieu veille bénir par sa grâce. Elle prend une grande créance en ce qu'elle l'a supplie de faire et a mis les affaires particulières en assés bon estant. Dieu veille que ces chers enfans puisse[nt] posayder ce qu'il leur apartien. Mon fils le pour chasse tant qu'il peu. Dieu y veille opérer par sa puissance.

C'est un grand repos à nostre bonne seur d'avoir layssé son cher enfant en si bonne main<sup>93</sup>. Dieu la conserve par sa grâce. Je vous envoie, ma bonne Madame, ma réponse à Madame la duchesse de La Trimouille vostre fille, mais je n'ay trouvé nulle lestre de la marquise de [La] Moussaye<sup>94</sup> et crois qu'il auront esté oublié à estre mise dans le paquet. J'estime bien, comme je dois, la part qu'il prayne à mon affli /5/ sion, de quoy je leur demeure extrêmemant obligée et à vous plus que personne du monde, vous protestant que je me dirois diabolique si je ne vous aymoys en toute perfection, que je vous supplie de croire que je fais et que d'esperit je suis souvant près de vous, à qui je désire de randre tout les devoirs d'une très obéissante seur qui viveray et mouray toute à vous, et n'auray jamais de plus grande ambision que de me conserver vos bonne[s] qua [...] de vous faire voir que jamais rien n'aura le pouvoir de vous ravir hors de mon cœur que vous possayderay jusque au tombeau.

Long nous nous donne espérance que nous seront bien tôt mandé de venir à Berlin où Monsieur l'électeur, mon beau-fils, ne doit encore de retour, mais touiour près de l'électeur de Saxce qui ne veut donner le titre d'aministrateur à mon fils ce qui faict voir qu'il ne sange encore d'heur. Ce sera quant il playra à Dieu qui a tout en sa main et en disposera selong sa vollonté au retour de Monsieur mon beau-fils, il ira voir la royne de Sewede sa seur qu'il n'a encore veue depuis la mort du feu Roy son mari.

Tout se porte bien ycy, Dieu mercy, et moy touiour en la mayme vollonté de vous randre preuve par mais bien humble service du pouvoir absolu que vous avez sur vostre Louyse qui vous ambrace chère et bonne Madame million de fois.

De Konisbourg, ce 30/20 de mars 1633.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/36

18 avril 1633 - Königsberg  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

19

9 mai 1633 - Königsberg  
à Elisabeth de Nassau<sup>95</sup>

---

<sup>93</sup> Amélie de Nassau avait fait elle aussi en 1632 le voyage à La Haye et y avait laissé son fils. Constant que celui n'écoutait guère son précepteur, elle avait demandé à André Rivet, ancien pasteur des La Trémoille à Thouars, professeur de théologie à l'université de Leyde, précepteur depuis 1632 du jeune prince d'Orange, de superviser son éducation.

<sup>94</sup> Henriette de La Tour d'Auvergne, femme d'Amaury III Gouyon, marquis de La Moussaye.

<sup>95</sup> La date est portée avec l'adresse : Madame l'Electrice, 9 mai 1633.

Madame ma seur, mais dernières ont esté du 18 d'averil, que j'espère que vous auray reçue, vous demandant mille pardon de ce que depuis je ne vous ay escrit, mais croient toujours d'apprendre quelque chose de digne à vous estre mandé et le certitude de nostre retour à Berlin cela m'a faict retarder d'un jour à l'autre, mais puis que cela trayne tant, je n'ay pas voulu adtandre, mais vous assurer que tout ce qui m'est cher icy se porte fort bien et moy aussy, Dieu mercy, quoy qu'il fauct que j'avoue que ma douleur m'avoict fort abattu, mais élas après que nos esprits ont bien viré çà et là si fauct-il dire : « Seigneur tu es juste en tout ce que tu fais et vouloir ce qu'il luy plaict », mais nostre infirmité est si grande que nous avons payne à nous résoudre à des pertes si sansibles, comme celle que j'ay faite en un si bon fils que je ne puis panser sans larmes, aussy est il trop en mon cœur pour le pouvoir oublier, quoy que je me console de le savoir si heureux.

J'ay toute les semayne[s] des lestre[s] de la Royne ma fille et nostre plus grand entertin, c'est de celuy qui nous est si cher et l'est encore, elle /2/ me tesmoigne une grande bonté et un grand soing au bien de ses cher enfans, qui m'est un grand contantement en mon afflision et de voir qu'elle a fort agréable que je luy parle librement, aussy certe je l'ayme et honore de tout mon cœur.

Mon fils avoict quitté Lautre pour avoir eu divers advis qu'il y avoict une entreprise sur sa personne. Il est à Crutznach d'où il me mande que ce qu'il luy est cher se portoit bien, ainsi que Madame sa femme. Après la sortie de ses couche[s], [elle] a eu un mauvais faint aux quel on / a esté conterin de mestre divers cauresix, et elle n'an peu guérir encore, souferant une extrême douleur, de quoy il est bien en payne. Je l'an plin bien, il ne la layse, elle le meurite, c'est une très bonne créature et qui ayme parfaictement son mari, de quoy je loue Dieu.

Il me mande qu'anfin il tombe d'accort avec le chancelier du Roy de Sewede pour sa randision de l'électorat et Palatina<sup>96</sup> qu'il[s] ont entre leur mains, mais il ne m'a encore envoié les condision[s]. Elas ! Si feu le Roy mon fils eu peu vivre cela, que celuy eust esté un grand contantement, mais Dieu luy a donné une plus grande gloire. Cependant cela m'afflige qu'il n'a peu posayder ce qui estoit à luy devant la mort. Heydelberg n'est encore randu /3/. Le gouverneur en est sorti avec huit mille hommes pour sans doute ruynier le pays et tacher d'avoir du secours. Il n'a laysé que quatre cans dedans. Si à ceste heure long ne tache de s'an randre mestre, je ne say ce que j'an dois panser. Dieu fasse la grasse à mon fils de pouvoir posayder en pays et tranquillité et le veille inspirer par son Saint Esperit et à l'avancement de sa gloire et au bien de sa mayson et a bien des difficultés en son administrasion. Dieu le fortifira par sa grâce comme je l'an supplie. Tout les estas de l'Empire ne luy veillent encore donner le titre d'administrateur et par conséquent ne reconnoisse mon petit petit fils pour électeur, car du premier dépend l'autre, mais Dieu ne les abandonnera point s'il luy plaict.

Il ni a encore rien de certain pour nostre départ d'icy. Monsieur mon beau-fils à ce fronce les yeux sur ce qui se fera en Silésie, selonc quoy il disposera de nostre voyage. Nostre armée estoit allé ranconter celle de l'Empereur. Nous sommes aux escoute de ce qui sera arrivé en Bavière. L'armée suaydoise a eu de belles victoires qui pour suivent encore. Ce Grand Dieu veille avoir pitié de ceste pauvre empire tant désolée et ruyné et si s'est sa vollonté, nous donner une bonne et salutayre paix en laquelle nous puissions jouir chacun de tout ce qui nous appartient, car certe nous vivons tous en l'Empire en grande misayre /4/. Le roy de Pologne a battu les mouscovites, laissant le duc de Racheville et a secoureu pour la seconde fois Schmulensk. Ledict Roy faict que levée et sans va se tenir en la Litan à Waden plus proche de son armée, laquelle estant plus forte il veut mener en personne. Il se tesmoigne très affection[né] envers Monsieur l'Electeur mon beau-fils qui est un grand bien pour cest duchée qui est très grande et belle.

C'est ma bonne Madame tout ce que je vous puis dire pour ce coup et que vous avez un pouvoir du tout absolu sur vostre très obéissante seur qui vous ayme, chéri et honore de tout son cœur et jamais n'aura de plus grande ambition que d'estre si heureuse de vous pouvoir tesmoyner par ses bien humble service que je suis toute à vous, ce que je vous supplie de croire, chère et bonne Madame. Adieu.

---

<sup>96</sup> Peter BILHÖFER, *Nicht gegen Ehre und Gewissen. Friedrich V, Kurfürst von der Pfalz – der Winterkönig von Böhmen*, op. cit., p. 177.

Ma bonne Madame /MG1P/, je vous envoie une chaine d'ambre blanc. Si vous jeuger / qu'elle mérite d'estre envoie[e] à ma nièce, Madame la contesse de Roucy, je vous / supplie de le faire, sinon d'an disposer comme il vous playra. Elle n'est pas si / blanche que je l'avois désiré, mais il ne sans peu touiour avoir. Je ne luy osse envoyer parce que c'est trop peu de chose ....

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/37

23 mai 1633 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

20

31 juillet 1633 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, j'ay esté si heureuse de recevoir la semayne passé vos tant chère lestre[s] du 22 juing, très mari de voir que vostre sancté n'est pas si bonne que je la vous désirerois. Venant d'âge, nous avons touiour quelque chose qui cloche mais si esse que j'espère que ayant commancé à vous remestre que ce Grand Dieu vous fortifira et c'est bien de quoy je le supplie de tout mon cœur car nouvelles ne peuvent estre plus agtéable que lors que je vous say bien porter ce mal ded coliques afoiblis fort Dieu say que je vous plin grandemant de souffrir tant et élayve mais veux à Dieu à ce qu'il luy playse de vous en soulager par sa bonté.

Je suis bien ayse que mais lestres vous son[t] toutes randues ne trouvant aussy nul défaut aux vostres, mais j'an avoict envoieé par la mer avec des grans d'ambre que je crins ne soient perdue, car Maurice ne me mande point les avoir recue, mais dernières ont esté du 17 de ce moy. C'est bien la vérité ma bonne Madame que j'ay bien esté en payne du siège de Rinberg et de ce que long disoit que Masterick le devoict estre mais loué ce grand Dieu que le premier a si bien réussi et veille l'empescher que l'anre ne le soit et comme il a conservé tout ce qui nous estoit /2/ cher. Jusques ycy il veille encore continuer à le faire par sa grâce, mais chers petis fils ont eu un grand contantemant de s'estre trouvé au siège et à la randision de ceste ville et y prandre un tel plésir qu'ils ne veillent abandonner Monsieur vostre frère qui en a un extrême soing.

La Royne ma belle-fille avoict fait revenir Rupert affin qu'il n'oublia ses estudes et exsercice, mais à la prière du cher frère il a esté ranvoié. Pour mon favoris, il a ce tesmoygnage qu'il se gouverne fort bien, qui donne une grande espérance de bien faire son profict de ce qu'il voict. Dieu luy en fasse la grâce et le conserve chèremant. Long m'assure aussy que Madame nostre belle-seur s'est fort bien remise et qu'elle estoit à Bois-le-Duc. Dieu exsauce les souhays que vous faicte de me voir près de la Royne ma fille au Palatina, que je m'estonne que long vous a dict n'estre pas fort ruyné car mon fils et ses gens me mande que long n'an peu dire la misayre, mais prouveu que nous voions une bonne pays long tacherois de se remestre.

Mon fils est fort empêché à Heydelberg à redresser et le gouverneman exclesiastique et le politique. Dieu luy donne des personne[s] propre[s] et à l'un et à l'autre. Pour le châtaiu, je ne trouve pas la ruyne du feu si grande qu'il s'estoit représanté et crois que long pourroit tout racommoder avec un dix mille Resdaller le jardin est très beau, ce que je /3/ crois vous avoir déia mandé.

Pour la Royne ma fille, elle n'an encore bougé de La Haye et mayme je crois de son logis que pour aller au prayche. Elle a un très grand soing des affaires de ses enfans qui ne luy permeste[nt] pas un élongneman, aussy me dict elle qu'elle ne peu se résoudre de quitter son cartier.

Pour la nouvelle qui vous n'este mandé de l'ambassadeur Polognois elle est bien fausse, car il n'a rien fait que de plindre le deul et donne des assurance[s] de l'affecion de son roy envers toute la mayson et du désir qu'il avoict de se pouvoir employer pour faire une bonne payx en l'ampire. Sans >>> que n'estoit la religion se seroit un très beau et bon parti. Le bruiet en a esté fort grand mais sans subiet pour encore bien donc sonder 10 non par commandemant à quoy long seroit porté mais il a esté représanté la difficulté qui se trouvois ainsy que je vous puis assurer qu'il ni a rien ce que je ne vous céléroit point 10 a seu 301 221 130 *pzlvl dxpl npeudzgtolz*.

Elas, ma bonne Madame, que ne me dicte[s] vous point pour me faire voir la part que vous prenez à ma douleur et avec qu'elle piété me faicte vous voir en quoy je me dois consoler. Ceste bonté divine me fasse la grâce de bien savoure[r] son amour qui, a la vérité, est le vray remayde pour ne murmurer contre sa vollonté qui est touiour juste et bonne, mais la cher est si fragile que touiour nous vouderiens avoir auprès de nous ceux que nous ayons /4/ et regardons plus à nostre contantement que au leur qui ne désire[nt] plus le monde. Ce Grand Dieu veille avoir pitié de mon infirmité et me faire touiour sentir au milieux de toute mais afflision son amour paternelle c'est de quoy je l'invoque continuellement.

Certe[s], ma bonne Madame, je ne lis point vos chères lestres sans larmes aussy ne se passe il jour que je n'an répande, mais il ne me fauct arretter sur ce triste discours à quoy je ne suis que trop porté, mais vous dire que je loue bien mon Dieu avec vous de ce qu'il a conservé Monsieur vostre fils du danger où il estoit exposer s'il a une mine feu passé élas il les use et tous faillies en pièce. Je suis très ayse que vous avez le contantement d'avoir si souvant de ses nouvelles. Ce Grand Dieu le conserve très chèrement et tout ce qui vous est cher, croiés que vous m'obligés infiniment de me mander des nouvelles de tous Messieurs vos enfans que je vois bien remonté de plus en plus le monde l'Externel en sois glorifié et de ce que Madame vostre fille, la marquise de Duras, commence à se remestre. Madame la contesse de Rouci a bien de l'avantage sur Mesdames ses seurs de pouvoir avoir l'honneur d'estre souvant près de vous et de vous donner le contantement et plésir de sa chère petite. Dieu luy veille donner à ceste heure un beau fils et continue à vous le faire savoir toute bien porter. Pour Madame la marquise de La Moussaye<sup>97</sup>, il ne fauct nulle excecuse, car je say trop bien qu'il son[t] toutes de si bon naturel qu'il[s] m'on[t] bien aydé à plorer mon cher fils /5/ qui aussy certe les a toutes aymés chèrement.

Pour le regart de nos affaires avec Monsieur nostre frère, puisque vous approuvez la proposition de M. de Petersdorf<sup>98</sup>, il faudra voir ce que long pourra faire à son retour à La Haye, cependant nous sauront à quoy aura per ... les lestres escrite[s] à M. Linguer et sa réponse, selonc quoy il se faudra résoudre. Je loue Dieu que la contagion a cesayé à Sedan.

Je n'ay rien du tout ouy parlé du mariage de Mademoiselle de Rohan<sup>99</sup> avec le duc de Winmarc et ne puis panser avec lequel c'est, car il y en a un en l'armé [e] qui se nomme le duc Bernart que long dict après la princesse palatine<sup>100</sup>, fille du prince palatin qui a épousé la seur du feu roy de Sewede, une très belle princesse qui a esté touiour avec la Royne en ce pays. Puis encore un autre de ses frères plus aymé que luy qui est chés luy. Je n'an ay du tout point ouï parler et fauderoit savoir le non, mais je m'an enquéteray et ce que j'an apprendray je ne fauderay de le vous mander.

Monsieur mon beau-fils et ma fille son[t] de retour depuis huit jour de Wolgaste où il[s] on[t] trouvé la Roy[ne] se bien porter, mais voulant touiour estre auprès de ce pauvre corps qu'elle vouloit à toute force faire rambaumer, mais cest ce qui ne se peu. Ma fille la veu qui s'estonne quel contantement la Royne y peu trouver, car elle dict qu'il ne se reconnoist plus et qu'elle en feu mal tout le jour à cause de la santeur et aussy de l'avoir pleuré, voyant ce brave et digne Roy >>>> /6/ bien levée. Il long accompagnée jusque dans le batiau avec les maymes cérémonies qu'à un entayremant. Long a amené 32 chevos, le tombeau a eu une couverture de drap avec les armes en broderie tout autour le subiet. Pour quoy il n'a esté de velours, c'est que ledict Roy a faict un édict en son royaume que personne ne mis de couverture de velours sur un tombeau parce que cela c'estoit randu trop

---

<sup>97</sup> Dans sa lettre du 30/20 mars 1633, Louise-Juliane avait déjà fait état de ce manque de Mme de La Moussaye.

<sup>98</sup> Jean de Petersdorf, grand maître du duc de Landberg, avait disposé les dames de Nassau-Bourbon de se contenter chacune de 12 000 Reichsdalers, au point de se voir appelé par le prince de Condé, le procureur de M. le prince d'Orange. Cf. Lettres de Petersdorf du 30 juillet 1633 et 18 juillet 1634 à Constantijn Huygens. Jacob-Adolf WORP, *De Briewisseling van Constantijn Huygens (1608-1687)*, Rijks geschiedkundige publication, 's-Gravenhage, 1911-1917, 6 vol, tome I, Lettres N° 808 p. 412-413 et N° 960, p. 483-484.

<sup>99</sup> Elisabeth de Nassau n'avait pas renoncé à marier son fils aîné à Marguerite de Rohan et c'est la raison pour laquelle elle interrogeait sa sœur sur les personnes qui aspiraient à demander la main de Mlle de Rohan.

<sup>100</sup> Christine-Madeleine de Deux-Ponts-Clèves (1616-1662), fille de Johann-Casimir de Deux-Ponts-Clèves et de Catherine de Suède.

commun et n'ayent voulu rompre l'ordre à l'antayremant d'une de Mesdames ses filles. Long ne la aussy voulu faire au sien.

Long mande, que depuis le départ de Monsieur mon beau-fils, que la Royne a encore faict ouvrir le tombeau et vouloit que long le ranbaume, mais que luy ayent esté remontéré pour cela ne se pouvoit la cher s'estant déjà pourrie qu'elle s'est contanté, les batiau estoit arrivés et devoit elle partir la semayne passé[e].

Pour les affaires en Silésie, elles demeurent touiour en mayme estat. Long en peu si malaysémant avoir des nouvelle [s] que cela mest en payne. Dieu veille garder ce pauvre pays ycy de tout malheur. Je m'assure que vous avez des nouvelles de Hanau où Dieu mercy tout se porte bien. Long dict que le duc de Lorayne à une armée sur piet et s'est déclaré pour l'Ampereur. Je ne say si le Roy le layra faire et s'il ne s'opposera à ses desins et ceux de l'armée d'Italie que long dict marcher. Un mal n'est point passé qu'il an vienne un autre. Dieu peu soulever par dessus tout s'il luy plaict et c'est de quoy je le supplie.

Nous devons partir /7/ ceste semayne pour aller à Cüsterin. Le séiour que nous y seront, je ne le puis savoir, mais il samble que ce sera selong que les affaires yront en Silésie qui ne sont pas encore comme je les désirerois. Dieu qui a tout en sa main en veille disposer à sa gloire. Le jeune prince de Racheville est arrivé hier ycy, qui m'assure avoir laysé à La Haye et en l'armée tout ce qui m'estoit cher en très bonne sancté. Il m'a dict avoir eu l'honneur de vous voir et que vous me ressamblés fort, ce qui me faict croire que vous este bien sangée. Il est assés gantil prince. Monsieur mon beau-fils en faict un grand cas. Le roy de Poulongne a donné à Monsieur son père l'estat de grand général de l'armée et des biens qui vailent plus de çans mille florins de rante. Il est un très grand crédict. Escrit à Monsieur son fils lestre sur lestre de hater son retour. Je l'ay veu encore peu veu, car il est auiourduy à la chasse avect Monsieur mon beau-fils et ma fille.

Je vous ay faict ma chère Madame un grand brouillon de rien qui vaille, mais je say bien que vous estes une si bonne seur que vous trouvez tout bon de vostre Louyse qui certe vous a tellemant inprimé au cœur que jamais vous n'an sortiray ce que je vous supplie de croire et que vous savez et auray inviolablement un pouvoir absolu sur vostre très obéissant[e] seur qui vous ayme, honore et chéri de toute ses affection et est passionnément toute à vous ma bonne et chère Madame.

De Berlin, ce dernier de juilliet 1633 st. v.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/38

21

26 août 1633 - Küstrin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, je vous ay escrit de Berlin le 31 du passé vous mandant que nous estions sur nostre départ pour venir ycy, où j'ay esté si heureuse de recevoir vos tant chères lestres du 26 du passé, très ayse que vous aviez reçu les miennes du 23 de may. Pour celle[s] du 10 il[s] ont esté reçu à La Haye et me mande Maurice les avoir donné au Sr. Kinschot pour les vous faire tenir. Je les avois envoié par la mer pansant qu'il[s] yroit plus vicle que par terre, mais le contrayre est arrivé ce qui le les faisois croire perdue et tout ce que j'avoie escrit en Hollande, mais il fauct mieux tart que jamais.

Ma bonne Madame vous m'obligés extrêmement par vos tant bonne[s] et si chrétienne[s] lestre[s], ausquelles je ne puis que trouver beaucoup de consollasion et fauct bien que j'avoue que je pouvoit aussy bien comprendre ce qui est divin comme mon infirmité me porte à resantir ce qui est à l'ennuist que je pourrois bien mieux me résoudre en mon afflision et reconnoistre que je n'ay nul subiet de plorer celuy qui posayde la gloire et beauté à laquelle nous aspirons, mais aussy n'esse pas luy que je plin car il est trop peureus, mais nous qui rampons /2/ encore ycy bas, mais comme vous dicte si nous contaplions l'amour de Dieu envers nous à la vérité cela nous deverois suffire, sans nous arrêter à ce qui n'est que de ce monde, mais élas je confesse ma fragilité et que je n'ay pas l'esperit assés élevé à mon Dieu et c'est ce qui ocmante ma douleur mais puis qu'il a donné son fils Jésus-Christ pour nous racheter à la damnasion externe. Je ne doute point que pour l'amour de luy il me pardonne tout mais pêchés et survienne à mon infirmité et c'est de quoy je le prie du plus

profond de mon cœur et de me faire la grâce d'aquieser à sa sainte et juste vollonté, et de resantir ceste amour paternelle comme je dois sans laquelle ceste pauvre cher sucomberoit, mais sa bonté n'a point de fin que je savoure mais non avec toute l'ardeur que je deverois. Je le confesse mais ses miséricordes son[t] grande[s] aux quelles j'ay mon recours c'est bien la vérité qu'an me parlant de ma perte vous ne me la renouvelles pas, car mais pansées y son[t] continuellemant. La randision de Heydelberg m'a réjoui mais aussy tôt je ne me pouvois garder de regretter de ni voir celuy que je désirois si esse que je ne layse d'an louer mon Dieu, qui y a rétabli la parole, mon fils en a aussy tôt pris la posaysion et y a pris sa demeure tachant de se remestre en son premier estat s'antant le conseil tant exclesiastique que politique. Dieu luy en donne /3/ qui aye la gloire de Dieu et le bien de sa mayson en recommandasion et qui sois capable de luy donner de bons conseils. C'est bien la vérité que Dieu l'ay appellé à une très difficile régence. Je le supplie de donner de la sagesse et de la prudence qui luy est naysaysère, car certe il se trouve en de grandes difficultés, que ceste bonté divine luy fasse la grâce de surmonter au bien de ses pupiles. Je loue Dieu qu'il est fort aymé des subies et qu'il a pour son principal but l'avancemant de la gloire de Dieu, mais il a bien des ennemis, mais si Dieu est pour luy qui sera contre luy.

Depuis le départ de la Royne de Sewede de Wolsgaste, où je vous ay mandé tout ce qui s'estoit passé nous n'avons point eu de ses nouvelle[s]. Pour la jeune royne de Sewede qui a esté proclamé[e] pour telle. Elle est si jeune que je crois que long aura laysir de luy soisir un parti, mais touiour je ne crois point que ce soit mon petit fils l'Electeur.

Pour le regard de ma seur Madame de Ste-Crois<sup>101</sup>, il vous sera ayse de savoir si elle peu prétandre quelque chose en la susaysion et si cela ne retombe pas à nous touiour me la ou dict, mais tant qu'elle vivera je crois que nous aurions tort de ne luy donner la pansion. Pour la part de la bonne seur feu Madame de La Trimouille, mon neveu, le conte de Laval, prétant ce qu'elle avoict au Pays Bas. Je vous supplie de savoir et de Monsieur son frère et de Madame sa seur s'il[s] la luy sayde afin que cela n'accroche point de nouveau nos affaires /4/. Il samble que Monsieur de Petersdorf pourra venir au Palatina avec Monsieur son mestre. Peu estre que lors je le pourrois disposer d'aller jusque à La Haye lorsque Monsieur nostre frère sera de retour de qui je demeure en payne, car de tout coté long mande qu'il a une grande entreprise sur main, ce Grand Dieu luy veille bénir et conserver par sa grande bonté luy et tout ce qui nous est cher. Je luy en élayve mais veux du plus profond de mon cœur.

Pour Mlle de Tournebu<sup>102</sup>, je vois bien que sa mère est fille de M. Maleret comme je le croiois, pour le père je crois ce que vous m'an dicte, mais ayent touiour esté mandé et de La Haye que ce n'estoit que une damoiselle lorsque mon neveux le conte de Hanau la rechersée. Je ne pouvoit croire autremant puisque la mayson est si bonne du père. Dieu la veille donner à mon cher neveux et tout ce qui connoist salutayre. Touiour il ne peu avoir tant de bien que je ne luy en désire mille fois davantage, mais cest inpression première sera difficile de tirer hors des esperis bien que comme je vous ay dict en France cela n'estant nullemant estrange long ne se peu désapprouver. Je m'estonneroit bien si elle refeuseroit un si avantageux parti pour elle, mais long dict qu'elle a force serviteurs, mais je ne say qui ils sont.

Nostre belle-seur avoict esté à La Haye pour voir seullemant la Royne ma belle-fille, mais ni avoict séiourné que fort peu. Dieu luy donne une heureuse /5/ grossesse à l'avenir, car je luy souhayte fort encore un fils. Je loue Dieu qu'il vous a entièresment délivré de la contagion, mais je suis bien mari qu'elle est à Mastric. Dieu nous donne de bonne[s] nouvelle[s] de tout ce qui nous est cher et conserve Messieurs vos fils et mais deux petis, qui sont touiour avec Monsieur nostre frère. Je suis très ayse de ce que vous avez reçu le bracelet d'embre que ma fille l'Electricite vous a envoié. Il est vray qu'il se jonisse quoy que long les porte ou ne les porte point ce qui me faict crindre que ceux que je vous ay envoié le soient bien, ayent esté si lontamps en chemin. Il ni a d'autre remayde que de le frotter avec de la croy bien que cepandan cela ne les rans parfaict mais il ayde. Nous nous en

---

<sup>101</sup> Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers.

<sup>102</sup> Louise-Juliane fait état ici du projet de mariage de Turenne avec Marguerite de Tournebu qui n'eut pas de suite. Marguerite de Tournebu était la fille d'un riche gentilhomme normand Jacques Thézart, baron de Tournebu, gentilhomme ordinaire de la Chambre et d'une Hollandaise, Louise de Maldrée. Jean BERENGER, *Turenne, op. cit.*, p. 430.

somme[s] enquetés en Prussie, mais long ne nous a peu rien dire que cela. Je vous en puis dire mais il ne les faut pas s'avouer car il devinderois encore plus jaune.

Vous me faicte trop d'honneur et la bonne seur la princesse palatine de me tant plindre, mais ce n'est pas d'a ceste heure que je say que vous este[s] parfaite en bonté, aussy je vous proteste que je vous ayme, chéri et honore en toute perfection et que vous avez bien un pouvoir du tout absolu sur moy qui vous ay confairée ma bonne Madame toute sorte de bien humble service mais tout cela ne suffit à ce que je vous dois qui est plus /6/ que je ne puis dire et que jamais je ne mériteray, mais le subiet de ce discours me conviroit à vous dire mille chose[s], mais puisque aussy bien je ne seroit capable de vous en faire voir mais resantimans j'ayme mieux mantayré.

J'ay appris Monsieur nostre beau-frère<sup>103</sup> heureusement arrivé au Palatinat, où il a trouvé Madame sa mère morte le jour auparavant<sup>104</sup>. Il [s] en sont fort affligeantay. Certe, il[s] on[t] perdu une bonne et digne mère. Monsieur mon beau-fils l'est si extrémement que ma fille en est en payne.

Vous sauray la victoyre qu'ils ont eu contre l'armée lorayne qui est amirable, car nostre cavalerie la plus part s'an estoit fuy en Silésie. Les affaires son[t] en un estat que long n'an peu que senger. Il s'est faict de nouveau une traque d'un moy. Je crins que long que nous trompe et que ce n'est que pour nous amuser, l'annemi avoict déia pris Lepzig, mais chasant le secours qu'il venoict l'a laysé bien victe ayent pilié quelque principalle mayson. Tout est encore bien mêlé. Dieu veille avoir pitié de nous et me faire la grâce de vous pouvoir tesmoyner par mais bien humble service le pouvoir absolu que vous avez sur vostre très obéissante seur qui veulx touiour dépendre de vos commandemens. Adieu mon cœur ma bonne Madame.

Ma chère Madame, voulant fermer ma lestre, je reçois la vostre tant bonne et chère du 2 de ce moy, louant Dieu de vous apprendre en heureuse sancté. Vous estes trop obligente de vous réjouir de de mon heureuse arrivée à Berlin et de me dire tant de bonne chose sur mon afflision. Je vous en rand mille bien humble grâce et de ce que vous me réponsés touchant Monsieur de Fequières, qui est parti très satisfait de Monsieur l'Electeur, mon beau-fils, et avec rayson. En ce tamps si il faut estre sans santiment en force chose /7/. Il avoict un de ses fils avec luy, aussy de la Religion.

Certe[s], mon cœur vous avez rayson de croire que je me réjouirois de savoir Monsieur vostre fils commander à un des corps d'armée. Long me la mandoict d'Hollande et la grande réputation qu'il aqueroit. Dieu le béni pas sa grâce et le conserve chèrement. Un bruit court qu'il auroit battu les espagnoils. Je suis bien aux escoute de ce qui se fera, mais eu mille apréanson pour tout ce qui m'est cher. Ce vous doit estre un grand contentement d'avoir un si digne fils qui hérite bien les vertus de feu Monsieur son père, se faysant extrémement aymer et estimer et aussy Monsieur son frère car cest la vérité que long m'an mandé mille bien.

Pour le duc de Fridelant, que vous me nommés Walchetayn, croiés qu'il a bien l'ambision d'estre roy de Bohême et je crois fermement qu'il y bute et que cela se pourra s'il veulx ayent toute[s] les forces de l'Empereur sou[s] sa conduyte, mais s'il veulx quitter le service de l'Empereur, c'est de quoy je doute fort. Bientôt long en pourra parler avec plus de certitude<sup>105</sup>.

Ce conte de Hanau<sup>106</sup> que vous avez veu à ..., est fils du frère du feu conte de Hanau, nostre beau-frère, qui, arrivant à Hanau, a esté méconnu et du père et de ma nièce. Pour mon petit-fils, qui est à Paris, je crois qu'il ni fera pas grand séiour, car il doit aller en Engleterre et en Hollande et faire quelque séiour au dernier. Je souhayterois que le séjour qu'il a fait en France en divers lieux de deux ans luy puisse apporter le profit que je désire. Il a aussy esté en Orange, à fait du séjour à Genayve et à Orléans. Long me le dict fort grand et de belle /8/ taille. La bonne seur, la duchesse de Lantsbourg,

---

<sup>103</sup> Frédéric-Casimir de Deux-Ponts, duc de Landsberg, époux d'Amélie de Nassau.

<sup>104</sup> Madeleine de Clèves, veuve du duc Johann Ier de Deux-Ponts, est morte le 9 août 1633 à Meisenheim.

<sup>105</sup> Louise-Juliane n'était pas la seule à s'interroger sur les motifs de la conduite de Wallenstein. L'historien américain John G. Gagliardo souligne combien les actions contradictoires de Wallenstein pendant l'année 1633 ont fourni aux historiens un riche choix de motifs alternatifs et de projets pour cette homme désormais physiquement infirme et mentalement instable. John G. GAGLIARDO, *Germany under the Old Regime, 1600-1790*, Longman, Londres, 1991, p. 64.

<sup>106</sup> Johann-Ernest de Hanau-Münzenberg (1613-1642), fils d'Albrecht Hanau-Münzenberg et d'Erhengard d'Isenburg, était le neveu de Philippe-Louis de Hanau-Münzenberg, l'époux de Catherine de Nassau.



l'a veu. Je ne puis rien comprendre de ce mariage du duc de Saxce avec Mademoiselle de Rohan et n'an peu rien croire<sup>107</sup>. Je vouderois savoir son non de batayme lors je m'en pourrais en enquêter.

Je vous supplie de me le mander. Pour ma nièce de Hanau, je ne trouve de sangemant d'heumeur en celuy qui l'ayme. Il est touiour soit mayme et ne san failli point. Il nous veux beaucoup de bien qui est porté à estimer Dieu la veille bien inspirer touiour. Il m'est advis qu'elle ne se précipitera point. C'est ma bonne Madame ce que je vous puis dire en hâte et que nous adtandons aujourduy Monsieur l'Electeur mon beau-fils et ma fille. Adieu mon cher cœur, ma toute bonne Madame à qui je suis de cœur et de toute mais affections.

De Cüsterin, ce 26 d'aoust 1633 st. v.

Ma chère Madame /MG1P/, j'avois oublié de vous dire que les traque[s] ayent déia / esté faicte[s] en Silésie. Le prince Ronserick de Dannemarc a esté tiré, estant / quoy devant quelques unes de ses troupe[s], par un soudar de l'annemi et n'a esté / que sept heure, estant mort fort chrestienement, plint de tout le monde pour / avoir esté un très sage et courageus prince et qui nous vouloit beaucoup de bien. Si ce sarday a / eu commandemant de le faire ou point, c'est ce que l'on ne savoit.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/39

8 novembre 1633 - Küstrin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

22

8 décembre 1633 - Küstrin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, chasant vostre tant bon naturel, je ne doute point que mais dernières lestres du 8 novembre ne vous ay mis en payne, puisque je vous y disoit celle en laquelle nous estions. Du depuis Dieu nous a envoié l'armée de Saxce et Brandebourg commandée par le général-lieutenant Arnem<sup>108</sup> et le maréchal de campt, duc Franz-Halbert de Saxce<sup>109</sup>, de laquelle nous sommes à ceste heure environnée, ce qui est plus agréable que d'avoir les Carlate[s] à nos porte[s] et faict dire qu'ils son[t] venu[s] si à propos, que sans eux Berlin eust esté pris, car comme Dieu la conservé la première fois miraculeusement et sans moyen ainsy la seconde fois que les ennemis estoi[en]t à deux lieux /2/ de ladicte ville, il s'est servi de jeune de la dicte armé[e] qui desfict tellement les leurs qu'il[s] attrapèrent seulement une parti de leur bagage et quelques parties qu'ils avoict envoies d'un et d'autre coté au nombre de quelque quatre çans hommes, qui feurent tués et pris prisonniers devant leur venue en ce cartier. Le froit a esté si grand qu'encore qu'ils ayent assiégé Francfort, il[s] n'on[t] peu avancer beaucoup ceux de dedans si defandant extrêmement bien. Aussy son[t]-ils fors de cavalerie et infanterie et vinct encore à leur secours quatre mille homme[s]. Ceste bonté divine qui a tout en sa main les veille diciper et rendre confesus, au contraire bénir nostre armée et leur faire la grâce de pouvoir ruyner tous nos ennemis et remestre ce pays en payx et tranquillité et plut à Dieu que bien tôt, je vous peu mander ceste bonne nouvelle, mais ce ne sera sans difficulté, la saison estant /3/ fort contraire à excecuter ce que long désirerois bien.

---

<sup>107</sup> Ce projet de mariage de Marguerite de Rohan avec Bernard de Saxe-Weimar n'eut pas de suite.

<sup>108</sup> Hans-Georges von Arnim-Boitzenburg (1581-1641), comme la plupart des chefs militaires qui prirent part à la guerre de Trente ans, eut une carrière assez mouvementée. Originaire du Brandebourg, après avoir fait des études en théologie, il avait rejoint l'armée suédoise, puis servi dans l'armée impériale où il avait obtenu le grade de colonel, avant de passer au service de la Saxe, écoeuré par le sac de Magdebourg en 1631. Conscient des possibilités limitées de ses troupes, il entretenait des tractations avec Wallenstein son ancien général. H. BOGDAN, op. cit., p. 140-141.

<sup>109</sup> Franz-Albrecht de Saxe-Lauenburg (1598-1642), était le frère cadet du duc régnant Franz-Julius.

Le duc Bernard de Winmare a eu beaucoup de bonheur que d'avoir pris Ratisbonne<sup>110</sup> et autre[s] plasse[s], mayme long parle de Passau, car le duc de Fridelant le suivant cela nous mest en apréansion. Il est vray que quelque mille villagois d'Autrice ce son[t] joint[s] à luy, qui s'estant bien conduit voudront faire quelque chose ce Grand Dieu veille envoyer son armée céleste pour combattre pour nous et lors nous n'aurions rien à crindre.

Monsieur l'Electeur, mon beau fils, est à Berlin tachant de faire des gens. Je ne pansé point que nous le verrons si Francfort n'est pris. Il avoict désiré que nous nous retirâme[s] en Prussie, mais ma fille n'a pas envie de s'élongner tant de luy. J'aurois aussy bien du regret d'i aller, mais cepandant je ne puis encore savoir ce qu'il plaira à Dieu que nous fassion[s], lequel je /4/ supplie venir à nostre ayde et à nostre secours. Dieu mercy, pour la sancté tout se porte fort bien icy.

Ce m'a esté un grand bonheur d'avoir appris en mayme tamps la maladie dangereuse de Monsieur vostre fils, et que Dieu l'avoict comme retiré du sespulcre, de quoy son grand non soit glorifié externellement. C'est la Royne, ma belle-fille, qui me l'a mandé que long l'avoict tenu pour mort, mais qu'elle m'assuroit estre du tout hors de danger. Ce qu'elle me disoit affin que si long m'an mandoit quelque chose du contrayre, je n'an feusse en payne, certe je luy ay une grande obligasion et de ce qu'elle le plingnoit tant, m'an disant l'issu fini[r] bien et que ce feu bien esté douteus s'il feu mort, mot que je ne peu proférer sans fermir pansant à vous, ma bonne Madame, mais nous avons subiet de luy randre acsion de grâce. Ce que certes je fais de tout mon cœur, mais je suis en apréansion que vous n'auray seu son mal /5/ advant sa gérison, ce qui ne pourra que vous avoir mis en mille payne et me tarde d'avoir vos lestre[s] pour savoir commant son mal vous aura esté dict, qui certe a esté bien grand, ayent eu la disanterie et le pourpre tout ensamble, mais nous devons admirer la bonté de ce Grand Dieu de nous l'avoir si chèremant conservé et luy avoir faict la grâce d'avoir surmonté son mal de quoy je luy rand grâce avect vous de toutes mais affections.

Ma bonne Madame, il m'est arrivé comme à vous, car ayent faict ma lestre jusque ycy, je reçois des vostre tant chères du 11 octobre. Je vois que vostre cœur vous disoit le mal que causeroit Monsieur vostre fils, car je pansé que ça esté au mayme tamps qu'il se trouvoict si mal, les lestres de la Royne ma fille estant du 29 octobre. Je vous plin mon cœur de l'apréansion que je say que vous en auray et /6/ quoy que je croy bien que long ne vous aura pas dict son plus grand mal en quoy je crois que long n'aura mal faict, car ceut esté vous affliger extrémement et préjudicier à vostre sancté et aussy bien que n'en usiés rien peu apporter que vos larmes que Dieu n'a pas voulu que vous resantisiés mais vous a donné sujet de le glorifier et moy aussy et d'apprendre la continuassion de vostre sancté. Nouvelle la plus agréable que je puisse avoir. Ce que je vous proteste, ma chère Madame, qui auray veu en présaydantes les tromperie[s] du duc de Fridelant bien qui ne nous ont faict nul tort, mais son[t] cause de la délivrance de nostre armée qui avoict du toute esté entouré de luy et preste à se perdre, sans les traque[s] qui se son[t] faicte, aussy dict-il que le général Arnem l'a trompé quoy qu'il en soit, il faut croire que Dieu a tout faict pour nostre bien.

Comme j'écris, ma bonne Madame, nous avons nouvelle /7/ que le siège est levé devant Franfort et que nostre armée va vers Berlin, et que nous demeurons bloclé et non sans grande incommodité et apréansion, mais de tout il faut se remestre à la vollonté de ce Grand Dieu, qui, j'espère, ne nous mesterà pas plus bas que nous le pourront supporter et nous regardera de son oeuil paternel, de quoy je le supplie du plus profond de mon cœur et d'avoir compassion de tant de pauvre[s] peuples.

Je say, ma bonne Madame, que ce que je vous dis vous navera, m'aymant trop pour ne me plindre de me savoir en la payne où je suis et ne crois point pouvoir vous escrire de lontamps estant émigré en doute si celle-ci pourra passer. Par mais dernières, je vous ay mandé la résepsion des vostre du 6 du septembre. C'est la vérité ma bonne Madame que rien ne me peu apporter plus de contantement que d'avoir de vos chères lestres, prouveu /8/ que ce sois pour vous incommoder car sans cela vous me désobligeriés et n'useriés du pouvoir absolu que vous avez sur moy comme je vous supplie de faire touiour.

---

<sup>110</sup> Bernard de Saxe-Weimar prit Ratisbonne le 14 novembre 1633. H. SACCHI, *La Guerre de Trente Ans, op. cit.*, tome II, p. 492.

Vous savez tout ce qui se passe en Hollande, louant Dieu qu'il a ramené tout ce qui nous est cher en heureuse sancté. Je me resiouyt du bien que vous me dicte vous avoir esté dict de mon petit fils l'Electeur. Pour le second, il n'est encore si sage que je le désiresoit. C'est bien une heumeur qui doit encore estre tenu en crinte et il ne se soussi de personne, que de la Royne, sa mère, mais j'espère que l'âge raportera du sangement. Long dict Madame ma belle-seur de nouveau grosse. Je ne m'an peu réjouyr que je ne voye qu'elle se porte plus heureusement que le dernier que long m'assure avoir esté un fils, mais que long ne luy osé dire de peur de l'affliger. Dieu luy en donne encore une couche comme je l'an supplie.

Ce Colbe qui est auprès de mon petit-fils, c'est le frère de celui que vous connoissés. Il /9/ est sordare et a servi en toute ces guerre[s] estant colonel. Il n'est auprès de luy que en adtantdant que long puisse trouver quelqu'un de propre et capable, ce qui est fort rare en ce tamps.

Pour le regart de nos affaires, je crois qu'il seroit bien tamps di mestre la main et que Monsieur de Petersdorf fist un voyage pour tacher di mestre une fin ou pour temporiser, qu'il escrivict à Monsieur nostre frère affin de luy faire resouvenir de ce qu'il luy a dict, car je crins qu'il ne le meste en oubli. Je suis très mari que Monsieur vostre beau-fils faict difficulté d'envoyer un pouvoir et suis très ayse de voir que par la réponse que vous a faict Madame vostre fille, vous l'avés de nouveau près de le faire, à quoy je vous supplie de tenir la main. Je puis bien dire que / nous avons heu d'heur en cest affaire, car touiour il y [a] quelque chose qui accroche, cela prosaydant de l'élongnement de ceux qui y ont intayray, qui est bien fâcheux /10/ et chacune l'eu peu faire et certe[s] je crois que long eu peu plus tôt sortir. Je vous supplie de prandre la payne que de faire que / [...] les torts en esgrisse, car sans cela Monsieur nostre frère pouroit panser que nous nous en soucirions plus.

Pour feu Madame la duchesse de Deux-Pons<sup>111</sup>, elle ait très heureuse d'avoir si chrétiennement fini ses iours et d'avoir vécu un si bel et grand âge. Messieurs ses fils sans son[t] fort affligés d'avoir perdu une très bonne mère et qui, certe, possédoit beaucoup de vertu.

Vous sauray sans doute que mon petit-fils de Neubourg est aussy mort<sup>112</sup>. Je le regrette pour l'amour de ma petite-fille sa mère, car c'estoit tout son contantement, en ayant peu au reste, mais pour luy je le dict bien heurus et que Dieu nous a otté de beaucoup de payne et d'afflision que j'apréandoict, que pour l'amour de luy il ne la leur point voulu la layser au monde de peur qu'il si feu perdu<sup>113</sup>. Elle est de nouveau grosse<sup>114</sup>, Dieu nous la conserve /11/.

Je ne peu assés louer Dieu de la piété et constance que ceste bonté divine luy veille continuer par sa grâce et conserver par sa bonté tout ce qui vous est cher, leur donnant autant de bonheur, contantement et prospérité que je leur désire du plus profond de mon cœur, duquel je vous supplie de croire que vous ne continuer jamais et que, tant que je respireray, je seray ma chère et bonne Madame vostre très obéissante seur qui n'aura jamais de plus grande ambition que de se voir si heureuse de vous pouvoir randre le bien humble service que je vous dois et à quoy mon affection me portera inviolablement. Adieu pour ce coup ma parfaictement bonne Madame à qui mais pansées son[t] continuellement.

Ma fille, l'Electrice, vous supplie de la croire du toute consacrée à vostre bien humble service. Elle est bien affligée que l'espérance de revoir son cher Monsieur luy est osté. C'est vostre servante.

De Custerine, ce 8 desambre 1633 st. v.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/40

---

<sup>111</sup> La duchesse douairière de Deux-Ponts, Madeleine de Clèves, décédée le 9 août 1633 à l'aube de sa 80<sup>e</sup> année.

<sup>112</sup> Ferdinand-Philippe, premier enfant de Wolfgang-Wilhelm, comte Palatin de Neuburg et de sa seconde épouse Catherine-Charlotte de Deux-Ponts, est décédé le 20 septembre 1633.

<sup>113</sup> Wolfgang-Wilhelm van der Pfalz-Neuburg était catholique d'où ce passage qui au lecteur d'aujourd'hui peu paraître étrange : Louise-Juliane préférant son petit-fils mort que catholique.

<sup>114</sup> Catherine-Charlotte de Deux-Ponts donna le jour en 1634 à une fille, Eléonore-Franziska qui ne vécut pas elle non plus.

**1634** *Le 19 mars Louise-Juliane de Nassau eut la petite vérole dont elle crut mourir. Sa maladie dura 21 jours. Dans sa lettre du 5 mai, elle conte à sa sœur l'évolution de sa maladie.*

*A Sedan, Elisabeth était accablée par le mariage de son fils aîné Frédéric-Maurice le 2 janvier 1634 au château de Boxmeer avec Eléonore de Bergh. Frédéric-Maurice, vint voir sa mère à Sedan dans le courant du mois de mars. Après avoir séjourné onze jours à Sedan, il revint à Maastricht. Au mois de juin, Eléonore de Bergh vint seule à Sedan, son époux étant retenu à Maastricht assiégé par les Espagnols. Elle fut bien reçue par Elisabeth de Nassau. La ville lui offrit un plat et une aiguière d'or. La nouvelle duchesse de Bouillon alla visiter l'église Saint-Laurent et assista, entourée de tous les curés de la principauté, à une messe solennelle. Dans les premiers jours d'août, elle prit le chemin des Provinces-Unies.*

*Le 7 septembre suivant, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne fit lire une déclaration devant les pasteurs et anciens de l'Eglise de Sedan :*

*"... le marisement qu'il avait en son cœur de s'estre marié en la religion romaine, et la sérieuse repentance qu'il avoit de son péché, promettant de se comporter désormais, en sorte que sa vie serait en bon exemple et en édification à l'Eglise de Dieu, à l'avancement et à l'affermissement de laquelle il a promis de travailler de tout son pouvoir ; et donner bon ordre, tant qu'il lui sera possible à ce que son mariage ne porte aucun préjudice ni diminution à l'Eglise que Dieu a recueillie en son estat, non seulement durant sa vie, mais aussi après son décès, à ce qu'il plaise à Dieu lui pardonner son péché"<sup>115</sup>.*

*Cet engagement n'était qu'une façade, si Frédéric-Maurice ne porta aucun préjudice ni diminution à l'Eglise réformée de Sedan, en privé il continuait à pratiquer le culte catholique. Il pratiqua ce double jeu pendant deux ans.*

*Le 6 septembre les troupes impériales défirent les troupes suédoises à Nördlingen. Le 1<sup>er</sup> novembre la France conclut une alliance avec la Ligue de Heilbronn et occupa les places suédoises en Alsace. Le 24 décembre, le maréchal de La Force reprit Heidelberg aux Impériaux.*

*Le 24 juin de cette année 1634, Frédéric-Guillaume de Brandebourg, petit-fils de Louise-Juliane, alla aux Provinces-Unies auprès de son oncle le prince d'Orange Frédéric-Henri de Nassau<sup>116</sup>. Il suivit pendant trois ans les cours de l'université de Leyde, assista au siège de Bréda. Il fut très impressionné par la puissance maritime et commerciale des Provinces Unies et par sa lutte contre les Habsbourg d'Espagne. L'on ne peut que regretter que les lettres de Louise-Juliane écrivit à sa sœur pendant le second semestre de l'année 1634 ne soient pas parvenues à nous.*

27 janvier 1634 - Küstrin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

23

5 mai 1634 - Küstrin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, vous auray déjà appris la fa[tale] / maladie que j'ay eu qui certes estoit pour [me] / mestre dans le tombeau, si Dieu par sa toute / puissance ne m'eust voulu randre la sancté, car [...] / certe ayent bien mal et si plaine de la petite vérole /, que tout mon visage n'estoit que une crou[te] / et mon corps si plin que l'ont le voit à ma ch /mise et au lict aussi. J'aytoit bien un pauvre / Lasare<sup>117</sup>, mais, Dieu mercy, je me porte à ceste heure / bien, mais encore foible.

Je say bien, ma chère Madame /, que vostre bonté est si grande que ayent apprise mon / mal, vous en auray jesty en payne et m'auray plinte / et que vous vous seray estonnée de me savoir /, en

<sup>115</sup> Troisième registre du consistoire de l'Eglise réformée de Sedan (1<sup>er</sup> janvier 1615 – 25 décembre 1636, f° 220. Cette déclaration a été publiée par David BACOT, "L'Eglise de Sedan. Extraits des registres du consistoire (1601-1604)", B.S.H.P.F., tome XVIII, 1869, p. 94.

<sup>116</sup> Ludwig HÜTTL, *Friedrich Wilhelm von Brandenburg, der Große Kurfürst (1620-1688). Eine politische Biographie*, op. cit., p. 51.

<sup>117</sup> Le pauvre Lazare couvert d'ulcères de Luc 16, 20.

l'âge auquel je suys, ceste maladie, mais Dieu / dispose de nous comme il luy plaist, et toujours / nous avons subiect d'adorer sa miséricorde qui / ne nous mest pas plus bas que nous ne pouvons / supporter et il nous ayde à surmonter affin / que nous ne succombions, et c'est ce que j'ay bien / expérimenté. Son grand non en soit glorifié. Je mange bien, mais pour le dormir il n'est en/core à son accoutumé et me demeure la r>>> à / la jambe qui est touiours fort esgue. Je la ressents / depuis nos Pâques, mais les médecins dise[nt] / que ma maladie y est desandu et qu'il n'i a / pas danger je ne la vie de pouvoir bien mar/cher.

Je devinct malade le 19 de mars et feu / jusque au 21<sup>e</sup> iour de mon mal, sans que l'on / me peu croire du tout hors de danger /, que les médecins avoient /2 - 6524/ [...]. Toute la [croute] de mon visage n'est encore tombée, mais je crois qu'il ne me demeurera de marques / qu'une au né, mais j'ay esté inconnoissable. Ma fille, l'Electrice /, a eu la mayme maladie à Berlin, où je la priois d'aller se /, pansant la pouvoir par cela la sauver de ce mal, mais cela / n'a de rien servi. Monsieur son mari estoit venu / icy le 21 et y demeura jusques au 30, qui avoit un grant / soing de moy me venant voir deux et trois fois le iour / quoy que je le prioit tousjours de ne venir point >>>>>> / celle >>>> venant pour faire assiéger Francfort. J'espère / pouvoir m'an retourner avec luy à Berlin. Vous / sauray que Lantzberg s'est randu.

Voilà, ma bonne / Madame, pour vous randre conte de ma maladie /, durant laquelle j'ay reçu trois de vos tant chères / et bonnes lestres, l'une du dernier de fevrier et les / autres dans un mayme paquet du 14 et 21 de mars. Le / mien m'ayant esté donné que lorsque j'ay commancé / à me porter mieux et que j'ay leue toutes ensambles / mais ni ay peu faire response plus tôt quoy que je / l'usse bien désiré, mais la foiblesse qui me temeure / longtemps m'escusera, et aussy que la veue ne me / permestoit, mais se fortifie, Dieu mercy, de plus / en plus.

Je suis très marri de voir que ma lestre du / 4 janvier n'est point tombée entre vos mains >>>>>/ >>>> perdue pour que vous avez reçu la mienne / du 25. Cependant mon paquet a esté reçu en / Hollande, où il faut que long l'a relaysé crou/pir. J'ay reçu la vostre du 16 septambre à laquelle j'ay répondu/, mais je n'ay point eu de l'onsième. Celle[s] du 22 novem/bre et du 20 désambre m'ont aussy esté très bien randue, comme / je le vous ay déjà mandé

Certe[s], ma bonne Madame, je n'ay / pas leu vos deux dernières sans grande émotion. Vous / manquant d'avoir >>>>lestres >>>> et trouve ce qui >>>>>>>>>/ >>>>>>>> que >>>>> en avoir jayté bien des larmes aussy / certes vous >>>>>>>> souffert bien / de douleur et >>>>>>>>> /3 - 6525/ >>>>>>>>> mais [...] / lont en jette que vous savez pour la gloire >>>>>>/ douter qui ne vous envoiroit du soulagement comme / il a fait par la venue de Monsieur vostre fils lequel /, je m'assurois bien qui apporteroit de la satisfaction / et essuiroit la plus grande partie de vos larmes /. Vous me tesmoigner par vos dernières l'avoir fait / ayen fait vos repantance[s] d'avoir donné des >>>>>>/ >>>> telle à l'Eglise de Dieu, mais j'ay ceste espérance / que vous voyray que Dieu tira des tenaybres, la lumière / et vous donnera autant de subiet de le glorifier comme / il avoit de vous affliger et c'est de quoy je le prie / du plus profond de mon cœur et que celle qui a esté / cause de vos si grande[s] amertume[s] vous donne subiet / de vous réjouyr et de dire que le Seigneur est / amirablement parfait. Cest ce que je souhayte de tout mon / affection.

Elas ! Ma bonne Madame, je ne doute point / que ceste venue d'un si cher fils ne vous ay émue, / et que cest amour de mère n'a rien de diver débas /, mais son bon naturel à reconnoistre sa faucte / envers Dieu, et puis estant venu vous en demander / pardon, ne peu qu'avoir renouveler la grande / affection que vous luy avez touiour porté, et Dieu m'est / tesmoing que je le loue avec affection de vous / voir hors de ceste grande engoisse, et Monsieur / vostre fils avoit obtenu ce qu'il désirois si passionnément / qui estoit, mon cœur, de ne vous voir plus / offancée contre luy. La Royne, ma belle fille, me mande / qu'il est revenu à La Haye aussy contant qu'il en / estoit parti >>>> de voir le contentement / que vous aviez de luy. Il ne reste donc plus que de sortir / Madame vostre belle fille hors des tenaybres laquelle[s] elle / se trouve encore, et j'espère que Dieu luy / fera celui de >>>> >>>> /4 - 6526/ [...] contantement ce que / [Dieu] veille par sa grâce. Au non de Dieu, donc, ma bonne Madame /, ne vous affligé[s] plus, mais élevons nos veux à Dieu / affin qu'il luy plaise de faire reconnoistre sa vérité à / celle qu'il vous a donné pour fille et plut à Dieu / estre propre à vous

consoler, je me dirois heureuse / mais Dieu nous a fait la grâce de trouver touiour / en luy de quoy le glorifier et je m'assure qu'il con/duirera encore à ce faire.

Je suis très ayse que vous avés eu Monsieur vostre beau-fils et Madame vostre fille, la contesse de Rouci, près de vous, car ce divertissemant ne peu que vous avoir servi et, certe[s], je suis très ayse que vous les avez si proche de vous, et que Monsieur vostre jeune fils est si bien reçu du Roy<sup>118</sup>. Ce Grand Dieu bénie de plus en plus tous Messieurs vos enfans et vous en donne, ma bonne Madame, tout le contantemant que je vous en souhaite, vous assurant que j'estime, comme je dois dire, que vous avez jaytés toutes vos triste[s] pansées comme / l'avez, et vostre si douloureuse afflision, mais Dieu ne veul point qu'an ce monde nous ayons de parfaict contantemant et veul nous faire voir en ce qui nous est le plus cher, qu'ils peuvent faillir s'il ne son[t] soutenu de là haut, il[s] son[t] seuls / et ainsy subiet à tomber<sup>119</sup>, mais Dieu est puissant / pour le relever comme il a fait et sans doute que / je crois fermement qu'il n'a autre but que de tacher d'amener Madame sa femme à la vraye congnoissance de la parole de Dieu et qu'il aboutira en / ceste espérance, que Dieu luy en feroit la grâce / quoy il ne l'eut pas prise.

Vous auray seu, par mais dernières du 7 de mars, en quel estat nous estions. Je suis bien ayse que vous avez reçu /5/ [...] que ma fille l'Electrice vous a envoié. Puis qu'il[s] vous sont si agréable, elle ne faudra de vous en envoyer / davantage, mais comme vous dicte, c'est dommage qu'ils deviennent aussi tôt jaune, mais à cela il ne s'y trouve de remayde.

Je vois bien que Madame vostre fille, la duchesse, a touiour force affaires à Paris, il samble qu'elle a hérité les paynes de Madame sa belle-mère. Vous sauray comme se gouverne vostre neveu le conte de Laval. Elas ! Que n'est-il mort au lieu de Madame sa bonne mère, car il samble bien qu'il ne fera de bien au monde et crins que tant aille en Envers, il ne se rande papiste et de ce coté là<sup>120</sup>.

Je crois Madame nostre belle-seur accouchée<sup>121</sup>, mais vous avez toute nouvelle de par de là et sans doute avez appris tout ce qui se passois par Monsieur vostre fils, mayme par le particulier de ce qui m'est cher. C'est pour quoy je ne vous en diray rien. Pour mon voyage an Palatina, je ne me puis de rien résoudre que je ne sois à Berlin, mais j'ay bien envie di aller finir mais iour, s'il plaict à Dieu que j'y voie de la sureté, quoy que j'advoue que ce me sera une dure séparasion de layser ma fille l'Electrice de Berlin ; s'il plaict à Dieu je vous manderay à quoy je me résoudray.

Pour ce qui se passe en Lorraine, toutes ces princesse[s] sont bien à plindre, qui la plus part se son[t] sauvé[es], mais cependant c'est [...] pitié si le duc en veut plu il ne se feu [...] en toutes ces paynes. Dieu nous donne une bonne et salutayre paye, de quoy long parle fort, mais je ni vois encore guerre d'a [...] / Dieu bénisse la journée qui se tint à Franquefort et nous donne ce qui nous est salutayre.

Mon fils me mande qu'il vous avoict supplié d'accepter son secon fils pour vostre filieu, et que vous luy aviez fait l'honneur /6/ de le faire. Il samble quel suivra comme je croy [...] / Roy son frère et qu'il n'aura faucte d'anfans, Dieu / luy conserve par sa grâce. Long dict que Madame vostre fille est grosse, je vous supplie me mander [si cela] est vray. Si je vins au Palatina j'espère d'avoir encore le contantemant de vous voir, ce que je [souhaite] avec passion. Dieu m'an fasse la grâce et veille vous fortifier et conserver très chèremant vous supplier de croire qu'an quelque lieux que je sois, vous seray jamais éloignée de mais pansées, mais posayderés touiour mon cœur, duquelle vous estes aymé chéri et honorée en toute perfection, ce que je vous supplie de croire et que tant que je respireray vous auray pouvoir absolu sur vostre très obéissante seur qui respirera jamais, ma chère et bonne Madame que vos commandemens, je vous embrace çans millions de fois. C'est λλ

De Custerin, ce 5 de may 1634 setil veteri.

---

<sup>118</sup> Turenne depuis le mois de février était à Paris où tant Louis XIII que Richelieu lui faisaient un bon visage. Ce dernier lui disant même qu'il voulait avoir soin de le marier en France.

<sup>119</sup> Cette observation de Louise-Juliane pose une autre question, la vie d'un fils doit-elle se limiter à faire plaisir à sa mère ou vivre sa vie.

<sup>120</sup> Frédéric de La Trémoille se disant menacé de mort s'était réfugié à Anvers.

<sup>121</sup> Amélie de Solms avait donné le jour le 9 avril 1634 à une fille qui fut pénommée Albertine-Agnès. Elle épousa le 2 mai 1652 Guillaume-Frédéric de Nassau et de ce mariage descend l'actuelle maison d'Orange-Nassau.

24

25 mai 1634 - Küstrin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, mais dernières ont esté du 5 de ce moy ; les première[s] depuis ma guérison. Du depuis, j'ay esté si heureuse que de recevoir des vostre tant chères du 20 d'averil, bien ayse que les miennes du 27 jenvier vous avoict esté randue[s], depuis laquelle vous n'auray eu de mais lestres, à cause de ma maladie qui a durée assés lontamps, mais Dieu mercy à ceste heure je me porte fort bien, mais n'osse encore voir personne sans masque tant je suis hydeuse.

Mais, ma bonne Madame, cela m'afflige de voir que vous continués touiour en tant d'amertume, ce qui je crins ne fasse tort à vostre sancté. C'est pourquoy au non de Dieu je vous supplie de ne donner tant de plasse à vostre tristesse, car aussy bien vous ne le pouvez sanger puis qu'il[s] sont emsamble et puis voyent la rapantance qu'à Monsieur vostre fils et l'espérance qu'il faut prandre que /2/ vos prières et les siennes et celles de tous ceux qui vous son[t] proche[s] seront exaucé de Dieu, qui par sa bonté puissante retirera des ténaybre[s] celle qui est cause de vos larmes qui par ce moyen seroit esnés et lors nous avons tout sujet d'amirer la providance divine que nous ne pouvons comprendre, car nous ne pouvons savoir pour quoy il a permis ce mariage, sans doute pour faire voir la fragilité de l'homme et sa bonté à le redresser mais peu estre aussy pour retirer cette pauvre créature de l'idolâtrie où elle a esté plongé[e] depuis sa naysance. C'est pour quoy je vous supplie, ma chère et bonne Madame, de ne continuer à vous affliger, mais vous représanter aussy bien le bien qui peu réussir de ce mariage, que ce mal qui a esté fait, que ceste bonté divine à sans doute, pardonné et puis que vostre douleur prosayde de l'avoir veu offancé et que sa gloire vous est plus à cœur que ce qui vous regarde. Ne doutés nullement qu'il ne sange vos pleurs en joie et continuer à vous combler de bénédiction[s] /3/, de quoy je le supplie de tout mon coeur et de vous combler et fortifier par son saint esperit, qu'il veille donner à Madame vostre belle-fille pour estre poussé à lire sa parole et à reconnoistre la vérité d'icelle. Long me mande qu'elle a eu une decharge chés le conte son frère<sup>122</sup>. J'ay ceste ferme créance que lorsqu'elle sera à Sedan où elle pourra estre très bien instruyte, qu'elle quittera ce faux service qui n'est rien aute que des hommes. Dieu luy en fasse la grâce par sa grande miséricorde et que je feusse si heureuse que par le resentiment que j'ay de vostre douleur vous puissiez recevoir de la consolasion et du soulagement que je ne doute point que Dieu ne vous donne par sa grâce comme je l'an invoque de toute mais affections, mais c'est assés, ma bonne Madame, vous ententer sur ce subiet, si peu agréable.

Ce vous en sera un très grand de voir Madame vostre fille, la duchesse, que je souhayterois aussy pouvoir demeurer près de vous tant que Madame sa belle seur vinct. Elas qu'elle aura bien de quoy vous ententer. Dieu la fortifie de plus en plus en la vérité et luy fasse la grâce que les tantasion[s] du monde n'aye de prise sur elle, sans doute que l'honneur qu'elle posaydera de vous voir luy sera à /4/ grande consolasion. Plut à Dieu qu'elle vous peu amener tout ses chers enfans, que je plin de tout mon cœur de la nourriture qu'il son[t] contrins de prandre pour le spirituel. Je vous supplie de me mander comme tout cela se passe, et vostre chère petite fille ressamble à Madame sa mère. Pour la bonne seur, la contesse, je la crois fort en payne pour son fils bien que les dangers vu, il est retourné luy en lance touiour de nouvelle, je la plin bien. La bonne seur m'a fait l'honneur de me pleurer me chasant si mal. Je ne le mérite point. J'espère que vous auray aussy tôt seu ma guérison que ma maladie, de laquelle, je say que vous estes si bonne seur que vous en ussiés esté en payne.

Je demeure encore irrésolue de mon voyage au Palatina. J'attant d'estre à Berlin pour voir ce que je feray, touiour je n'ay point envie de retourner en Prussie. Ce Grand Dieu me veille bien inspirer. Mon fils continue à le désirer fort, certe[s], ma bonne Madame, si j'eusse esté à Lautre ou à

---

<sup>122</sup> Albert de Bergh (1607-1656), comte de Bergh et baron de Boxmeer. Par son premier mariage en 1625 avec sa cousine germaine, Maria de Bergh (1610-1633), il fut jusqu'à la mort de celle-ci marquis de Berg-op-Zoom. Il perdit alors cette terre au profit de son oncle Henri de Bergh. Albert de Bergh épousa en secondes noces en 1641 Madeleine de Cusance (1615-1689).

Heydelberg, lorsque mon dict fils vous a supplié de luy faire l'honneur de tenir son petit<sup>123</sup>, je n'usse manqué souayté vostre tant chère présance après laquelle Dieu say combien /5/ je languis. Je ne fauct nulle excuse de ce que vous n'avez envoieé personne à ce batayme, mon fils estime assés que vous n'avez trouvé mauvais sa prière bien humble, luy ayent faict l'honneur de luy tesmoygner par vos lestre et que vous avez accepté son petit pour fillieu. Il ne fauct donc autre chose que cela puisqu'il n'a eu autre désir que de le vous consacré, comme luy le fust, toute sa vie à vous randre très humble service. S'il faisoit autremant, il ne seroit mon fils. Il trouve bien des difficultés en son aministration, et souhayterons que son pupile peu luy mayme embracer ses affaires c'est pour il désire fort qu'il vinct à Heydelberg. Dieu veille bien l'inspirer. Long nous dict l'ampereur mort, cela portera s'il est vray force remu ménage, mais je ne le puis encore croire, bien qu'il est homme son prosayder envers le général Wallenstayn ne se peu louer et croiés ne luy servir de guerre. Long parle de pays, mais long ne peu encore songer si long pourra par >>>. J'ay appris tout ce sangemant arrivé en Lorayne. Ce sont bien d'estranger[s] chose[s] que nous voyons, cepandant toutes ses princesse[s] son[t] à plindre /6/<sup>124</sup>.

Pour nos affaires d'Hollande, le Sr. Petersdorf désire que Monsieur nostre frère advoue sa venue advant d'i aller, mais je crins que long ne le tesmoigne jamais, et puis il dict ne pouvoir rien faire sans un pouvoir des héritiers de feu Madame de La Trimouille nostre seur, ce que je vous supplie de presser auprès de Monsieur vostre beau-fils<sup>125</sup>, qui le peu donner sans se préjudicier, comme estant chef de la Mayson. Je ne doute point que vous ne cheusiés les diaboliques acsions de Monsieur son frère le conte de Laval<sup>126</sup>. A la vérité, j'ay doute qu'il n'est si proulié. Dieu le ramayne comme l'anfant perdu et luy fasse miséricorde. J'ay horreur de panser à son méchant naturel, je ne le puis califier autre ce que je regrette bien ; mais suis très ayse que vous este[s] satisfaite de Monsieur vostre fils de donner le trin à Madame sa famme qui ne seront pas des papiste[s]. Je m'an assure Dieu veille bénir vostre zelle à son service et vous donne tout le contantemant et la prospérité que je vous désire.

Monsieur l'Electeur, mon beau-fils, est venu ycy le 7 de ce moy pour donner ordre au lieu de Francfort. Nos gens ont esté devant depuis le 13 jusqu'au 23, qui se sont randu de quoy le non de l'External soit glorifié espérant quant ce pays /7/ nous serons bien tôt quitte de nos ennemis qui ne tienne[nt] plus que Croche. Monsieur mon beau-fils revinct hier et nous partons d'icy, s'il plaict à Dieu, après demin pour aller à Berlin.

Ceste nuict tout le visage m'est enfelé, mais je veux espérer que cela se passera, mais il sera cause que je ne vous en entertinderay plus longtamps pour ce coup, et que vous savez que sur un départ long a touiour quelques petites affaires, et puis il fauct encore faire quelque[s] lestre[s] pour Hollande qui ne seront pas grande, car je crins que la défleusion me tomba davantage. Adieu donc, ma bonne et chère Madame, croiés moy je vous supplie tout à vous et vostre très obéissante seur qui vous aymera, chérira et honorera jusque au tombeau. J'ay l'honneur de vous en assurer et que je suis toute consacré à vous randre bien humble service. Je vous ambrace çans million de fois mon Coeur, ma bonne Madame.

De Custerin, ce 25 may st. v. 1634.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/42

---

<sup>123</sup> Gustave-Louise, le second fils de Ludovic, né le 1<sup>er</sup> mars 1634 à Heidelberg.

<sup>124</sup> Le duc Charles IV de Lorraine sous la pression de la France avait abdiqué le 19 janvier 1634 en faveur de son frère cadet Nicolas-François évêque de Toul. Le duché aurait dut revenir à la femme de Charles IV, Nicole de Lorraine, légitime héritière du duché, mais celle-ci peu désireuse d'assumer cette fonction favorisa sa sœur Claude qui, ruinant les visées de Richelieu de la marier à un prince français, épousa le 18 février son cousin Nicolas qui n'avait reçu que les ordres mineurs. Tous d'eux purent s'enfuir en Toscane. H. SACCHI, *La Guerre de Trente Ans, op. cit.*, tome II, p. 510-511.

<sup>125</sup> Henri de La Trémoille, duc de Thouars et de La Trémoille, neveu et gendre d'Elisabeth de Nassau.

<sup>126</sup> L'on de peut que regretter que Louise-Juliane ne dit en quoi consistait ces « diaboliques acsions » de Frédéric de La Trémoille, comte de Laval, que en l'état de notre recherche sur ce personnage nous n'avons pas encore découvert. Les termes de Louise-Juliane donne toutefois l'impression qu'à son tour il s'était converti au catholicisme, ce qui lui permit par la suite de se réfugier à Venise.



**1635** *Alors que le 19 mai, la France entrait en guerre, en application de la paix de Prague signée le 30 mai avec l'Empereur la Saxe, puis le Brandebourg, les ducs de la branche Ernestine de Saxe, la Maison de Brunswick-Lunebourg, les ducs de Mecklenbourg, ... se retirèrent de la guerre. Restèrent en dehors de la paix le margrave de Bade-Durlach, le duc de Wurtemberg, le landgrave de Hesse-Cassel poussé par sa femme Amélie de Hanau<sup>127</sup>.*

*Le 11 mai, Eléonore de Bergh donna le jour à Maastricht à son premier enfant : une fille, Elisabeth. Samuel Desmarets, le chapelain de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, offrit de la baptiser, mais celui-ci répondit qu'on attendrait que sa grand-mère arrive de Sedan. Mais celle-ci se vit refuser le passeport des autorités espagnoles sous prétexte de mouvements de troupes et Eléonore de Bergh fit baptiser sa fille à la maison par le père Boddens. Des bruits alarmants couraient à Sedan sur l'attachement de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne au catholicisme.*

*Turenne était désormais dans l'armée du cardinal de Lavalette opérant en Allemagne et cette année là, il fut fait maréchal de camp.*

21 janvier 1635 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

18 février 1635 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

2 avril 1635 - Küstrin  
à Elisabeth de Nassau  
Non conservée dans le Fonds Rohan-Bouillon

25

13 mai 1635 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, depuis vous avoir escrit le 2 d'averil, j'ay reçu les vostre tant chère du 9 dudict moy et veu que les miennes du 21 janvier vous avoict esté bien randue, m'estonnant que vous n'aviez encore reçu les miennes du 18 février qui toutes à la vérité ne vous peuvent rien dire que la continuasson de nos malheurs à quoy vous me tesmoyner bien participer et vos regres de voir tout le pauvre palatina en un si misérable estat je ne say non plus que vous qui commande dans la ville de Heydelberg. Depuis que Monsieur vostre segon fils<sup>128</sup> en est sorti lequel nous avons appris avoir esté à Metz, mais je crois que vous ne l'avez veu par ce qu'il se parle qui avoict /2/ voie en quelque exploit. Ce Grand Dieu vous veille conserver très chèremant par sa grande bonté. Les troupes fransoisse[s] se son[t] élongniés du Palatina, ce qui ne me mest peu en paine et aient demeuré que quelque régimans nouveau qu'à faict Monsieur de Feuquièr[es]<sup>129</sup>, entre lesquels sont celui de mon petit fils de Deux Pons<sup>130</sup>, à qui Dieu fasse la grâce de se pouvoir bien aquiter de sa charge. Ma fille est bien en payne de luy. Le duc Bernar à toute son armée dans le pays de mon fils et de Monsieur mon beau-fils qui achèvera de le ruyner. Nos guayres ne son pas réglées comme en Hollande, car la ruyne se faict aussy bien d'amis que d'ennemis. Ce grand Dieu veille avoir pitié de nous dans sa grâce, long mande que

<sup>127</sup> G. LIVET, *La Guerre de Trente ans, op. cit.*, p. 33-34. Georges-Guillaume de Brandebourg, souscrit à la paix le 6 septembre 1635 sur la promesse qu'il recevrait le duché de Poméranie lorsque le duc régnant Boguslav XIV, qui n'avait pas d'héritier, viendrait à mourir, à la condition expresse toutefois qu'aucune troupe suédoise ne fut autorisé à y séjourner.

<sup>128</sup> Turenne faisait parti de l'armée du Rhin commandée par le cardinal de La Valette.

<sup>129</sup> Isaac-Manassés de Pas (1590-1640), marquis de Feuquières, diplomate et militaire huguenot que Richelieu utilisa auprès de Gustave-Adolphe, du chancelier Oxenstierna et des princes allemands.

<sup>130</sup> Frédéric de Deux-Ponts (1616-1661), fils de Johann II de Deux-Ponts et de Louise-Juliane Palatine.

les Espangnoils s'estoi[en]t avancé[s] jusque près de St. Thanos, mais j'espère que long les aura fait reculer et aussy ceux qui se vouloit niser<sup>131</sup> dans le Palatina. Tout ce mal vins de la prise de Trève qui je crins seront incommodé fort et nous ferme tous les passages.

Long me mande de La Haye que l'armée de /3/ Monsieur nostre frère devoict joindre celle de Monsieur de Châtillion. Ce grand Dieu veille tout bénir à sa gloire, mais je me suis bien estonné de savoir ce cher frère malade de la goute qui l'a extrêmement incommodé, mais long m'assure qu'il se portoit mieux et recommançoit à marcher avec des potances. Dieu le nous veille bien conserver par sa bonté.

La Royne, ma belle-fille, avoict en quelque[s] accé[s] de fièvre tierce, mais long m'assure que ses médecins croient que ne sera de durée, de quoy je prie Dieu car je ne seray bien à mon aise que je ne l'appayne se porter du tout bien. Elle m'écrit et me prie de ne m'an point mestre en payne et que le dernier accès avoict esté bien moindre que les autre[s], mais sans doute que vous sauray tout cela et que Dieu a heureusement délivré Madame ma belle-fille d'un fils<sup>132</sup>, ainsy que Dieu leur a randu ce qu'il luy avoict pleu de leur prandre<sup>133</sup>. Ce qui leur sera a grande consolasion. Certes je ne peu assez en louer /4/ ceste bonté divine, qui parmi leur afflision tesmoyne touiour sa grâce, mais cela me navre bien de les savoir en tant de danger et souhayteroit qu'ils feussent en plus de sûreté, mais ce Grand Dieu prouvoira par sa grande miséricorde comme je l'an supplie et luy montrera les chemins et la voye qu'ils doivent tenir.

Vous este trop bonne, chère Madame, d'appréander pour ma sancté le voyage de Prussie, qui jesusque à ceste heure ne s'est peu faire à cause des guaires de l'Ampire qui ne ne permette[nt] à Monsieur l'Electeur mon beau-fils de s'élogner. Il ne layse de sans parler touiour, mais il ny a nul certitude. C'est bien comme vous dicte que nous ne pouvons estre en ce monde sans afflision.

Elas ! Que je vous plin et Madame vostre fille, la contesse de Roucy, d'avoir perdu sa chère fille<sup>134</sup> qui vous donna tant de contentement, certe elle estoit bien parfaite pour estre au monde. C'est pourquoi Dieu luy a donné le ciel et bien que nous les savons très heurus si esse que nous sommes ...

De Berlin, ce 13 de may 1635 s. v.

Madame ma chère seur /MG1P/, je vins d'avoir des lestres d'Hollande / qui mandent l'horrible danger que par deux fois Monsieur vostre ayné a couru sur la mer, ce qui me fait fermir d'y panser. Le nom de l'Eternel soit glorifié à jamais de l'avoir conservé si chèrement contre toute apparence heumayne et veille luy continuer sa bénédiction par sa grâce comme je souhaite. Adieu.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/43

26

16 juillet 1635 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, je vous aye mandé par mais lestres du 2 de ce moy la payne en laquelle j'aytois de mon fils<sup>135</sup> pour n'avoir de ses nouvelles, en laquelle je suis encore n'ayant point eu de ses lestres depuis celle du 5 de juin. Je vins d'an recevoir de la Royne ma belle-fille qui me mande qu'il estoit allé cherser la sûreté près de vous, où si je le savois ce me seroit un grand soulagement et Dieu veille que je le puisse apprendre mais élas que je say que sa veu ne vous aura estonné et fait jayter des larmes pour le voir en tel extrémité mais je vous supplie ma bonne Madame luy pardonner qu'il

---

<sup>131</sup> Nicher.

<sup>132</sup> Marie-Eléonore de Brandebourg, femme de Ludovic, avait donné le jour le 20 avril 1635 à Frankenthal à un fils qui fut prénommé Charles-Philippe.

<sup>133</sup> Charles-Frédéric, premier enfant de Marie-Eléonore de Brandebourg, né le 6 janvier 1633, était décédé le 13 janvier 1635 à Frankenthal. Gustave-Louis, son second fils, né le 1<sup>er</sup> mars 1634 à Heidelberg, décédera le 5 août 1635 à Metz. Charles-Philippe, son troisième fils né le 20 avril 1635, décédera le 24 février 1636 à Metz.

<sup>134</sup> Elisabeth-Charlotte, l'aînée des enfants de François de La Rochefoucauld-Roye, comte de Roucy et de Julienne de La Tour d'Auvergne, née au mois de février 1631, est décédée au début du mois de mars 1635.

<sup>135</sup> Ludovic Palatin, duc de Simmern.

/2/ se vins randre entre vos bras et prendre après Dieu tout son recours à vous sans ne le luy avoir conseillé et aussy la Royne ma fille pour le croire mieux sous vostre protecsion qu'an nul autre lieux mais j'avois touiour espérer qu'il ni seroit conterin. Je vous supplie de luy dire libremant commant il doit commancer son ménage et ne vous incommoder en fasson du monde pour luy mais luy donner comme une seconde mère vos sages conseils et prudans advis desquelles je m'assure qu'il dépendra entièresment. Elas ma bonne Madame que c'est bien un grand sangement vous luy avez fait l'honneur de l'avoir eu enfant lors qu'il estoit bien à son ayse et à ceste heure vous le voyés avec famme et enfant, en tel malheur qui ne se peu exprimer, mais Dieu ordonne de nous /3/ comme il luy plaict et vous fait estre une source de consolasion à tous ces maux. Elas que je le diray heureux en ce malheur s'il a peu parvenir jusque à vous de quoy je doute encore et certe me tarde bien de la prendre et d'avoir de vos tant chères nouvelles et des siennes. Je vous supplie si vous en savez de m'an mander s'il plaict à Dieu qu'il posayde vostre chère présance il peu bien dire que Dieu a eu un soin particulier de luy et de tout ce qui luy est cher. Vous saurez déià comme luy et toute sa mayson est exclu de la paye qu'à faite l'électeur de Saxce. Ce qui est bien injuste et dur à surmonter. Vous pouvez panser mon cœur combien cela m'afflige, mais Dieu ne les abandonnera pas pourtant, mais aura pitié deux comme je l'an invoque de tout mon cœur.

Long n'a plus de nouvelle de Francfort, c'est pourquoy je ne /4/ peu apprande l'estat du pauvre Palatina, bien que le bruiet est qu'il est bien misérable, ce que je déplore bien ce qui arrivera en ces cartiers ne se voit encore, car les déclarations ne sont encore faite des uns et des autres, mais capandant il samble que nous sommes pour voir encore bien des maux si Dieu par sa toute bonté ne vins à nostre ayde et à nostre secours. Pour la sancté, Dieu mercy, tout se porte bien, mais certe l'estat des affaires est misérable. Pour celle de nostre bon pays, il samble que le reculemant de nos armée et le lèvemant du siège de Louvin<sup>136</sup> avec le secours de l'Empereur encouragera fort nos ennemis, ce grand Dieu veille conserver partout ce qui nous est cher et bien inspirer Monsieur nostre frère de qui je suis bien en payne et de tout le reste qui m'est proche.

Tout ce que je puis, c'est de lever mais veux à Dieu à ce qu'il luy /5/ playse de camper ses anges autour d'eux<sup>137</sup> à ce que nul mal ne leur puisse arriver et c'est de quoy je l'invoque du plus profond de mon cœur qui est bien à vous ma chère Madame ce que je ne puis faire plus longdiscour faute de tamps. Vous recommandant mon cher fils et tout ce qui vous a amené à quoy je ne puis panser sans larmes. Elas que je plins ces deux petis de failloir feuyr si jeune<sup>138</sup>, mais quan je me représante que Jésus-Christ a bien falu aller en Egipte<sup>139</sup>, pourquoy ces petite[s] créature[s] soufferoit-il moins que leur Sauveur qui sera fort en leur foyblesse de quoy je l'invoque et de vous fortifier de plus en plus, vous comblant de toute sorte de bénédiction et prospérité, me faisant la grâce de vous pouvoir tesmoygner par mais bien humble service le pouvoir absolu que vous avez sur vostre très obéissante seur qui veux dépendre de vos commandemens, mon cœur, ma bonne Madame.

De Berlin, ce 16 juillet 1635 st. v.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/44

27

29 septembre 1635 - Berlin  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, bien assurée que je suis de la part que vous prenés en mais afflision, me fait vous décharger mon cœur plin d'amertume et de douleur sur la perte si sansible que j'ay faite en feu

---

<sup>136</sup> La levée du siège de Louvain le 4 juillet 1635, marque la fin de l'opération conjointe des forces franco-hollandaises contre Bruxelles. L'armée française décimée par le typhus, mal approvisionnée et affaiblie par les dissensions qui s'étaient fait jour entre les généraux français et le prince d'Orange se retira sans gloire.

<sup>137</sup> Référence au Psaume 34,8 : « L'ange de l'Eternel campe autour de ceux qui le craignent, et il les arrache au danger » (L. Segond).

<sup>138</sup> Gustave-Louis né le 1<sup>er</sup> mars 1634 et Charles-Philippe né le 20 avril 1635.

<sup>139</sup> Matthieu, 2, 13-15.

Monsieur le duc de Deux-Pons, mon beau fils<sup>140</sup>. Vous savez combien ce m'a esté cher et subiect que j'an avois, car si jamais un beau-fils ayme une mère, je puis dire l'avoir esté parfaictement de luy. Ce qui ne me navre peu, ne pouvant panser à toute ses bontés sans larme. Elas, me représtantant ma pauvre et désolé fille, je succombe mayme de la savoir en pays estrangé et sans moyen.

Au Dieu que de dures espreuve[s], me tournant à mon fils, je le vois de nouveau affligé de la perte de son ayné<sup>141</sup> /2/ qu'il prend tellemant à cœur, et la mort de Monsieur mon beau-fils que je suis en mille apréansion que cela ne préjudicie à sa sancté et de se voir si misérable. Enfin, ma chère Madame, de quel coté que je me tourne, je ne vois que subiet de soupiner et de porter deuil et de dire esse à jamais que la grâce de l'Eternel me déchasse, est-il dict que désormais il ne m'aymera jamais. Ceste bonté tant prisée est-elle toute épuisé[e], n'aura jamais plus de bien des promesses de mon Dieu et ce qui sans suis, mais élas ceste cher se plin, et cepandant si fauct-il advouer que Dieu est juste en tout ce qu'il fait. Il a voulu retirer des misayres de ce monde ce digne prince affin de le rendre posayseur d'une vie éternelle et glorieuse et n'a pas voulu les voir plus lontamps en exsil, mais luy a donné son vray pays pour quoy donc nous layser aller à le desfandre /3/ puyssqu'il est si heureux, aussy n'esse pas à son regart, mais au nostre que nous defaisons et je say que vous le seray avec moy, car il vous honoroit avect affection.

Je vins tout à cest instant de recevoir la première lestre de ma fille escrite de sa main, par laquelle elle me dict sa douleur et me fait un particulier récit de la maladie et de la fin de son cher Monsieur, que certe je n'ay pas leu sans larme[s] ; et ceste bonne fille en me parlant de celuy qui luy a esté tant cher, me supplie touiour de ne m'affliger, mais commant cela se pouvoir. Elas ! Que je vois bien qu'il ne pansois pas estre si prés de sa fin ; luy disant touiour qu'il se portoit bien et qu'elle ne devoit plorer, qu'elle se feroit malade et qu'elle luy donnoit du regret de la voir affligée. Il n'a rien plint que foiblesse. Le matin, il fict encore une dépêche à Deux-Pons, dîna en compaignye et avoict le iour auparavant esté assés gay, mayme /4/ fict partir son ayné vers l'armée, mais sur le soir le 30 Dieu le retira de ce monde et luy donna une très heureuse et dousse fin, laysant sa pauvre famme en une extrême afflision et toute sa mayson ; aussy ont-il perdu tout leur avoir, mais Dieu leur sera père, comme je luy en elayve mais veux de tout mon cœur et de les consoler tous par son saint esperit et les fortifier par sa grâce, leur monteran les chemins et la voye qu'ils doivent tenir.

Mon fils m'escrit aussy, mais dict ne m'an pas rien dire pour la crinte qu'il a que ses lestres ne tombe[nt] an autre mayns. Ils son[t] du 24 d'aoust. Dieu soit loué que lors il se portoit bien et me le veille conserver par sa grâce et tout ce qui m'est cher.

Par de çà les affaires vont d'un estrange biay<sup>142</sup>. Nous avons en ce pays 6 mille homme[s] des troupes de l'Ampeur et en adtandons encore huict mille polacre. Nous y avons aussy une grande partie de l'armée /5/ de l'électeur de Saxce qui tous vont vers la Poméranie, ainsy que long veux faire la guerre aux Suaydois, qui ne long point mérité envers l'électeur de Saxce. Ce qui porte Monsieur mon beau-fils à faire ce qu'il veux. Dieu veille que nous ne nous trompions, mais mayme long vois tant de sangemant que certe long en demeure toute estonnée. Cepandant nostre pauvre Palatina se perd, mais Dieu saura le tamps de nostre délivrance. C'est pourquoy il ne fauct murmurer mais dire : « Seigneur quant tu m'ocsiroit, si auray je espérance en toy ». Je le supplie de m'an faire la grâce et de posayder mon âme en pasiance. Je confesse que ma foiblesse est grande, mais mon Dieu y survindera par sa grande miséricorde, comme je l'an supplie de toute mais affection[s], Dieu merci, je me porte bien.

De Berlin, ce 29 septambre 1635 st. v.

---

<sup>140</sup> Johann II de Wittelsbach, duc de Deux-Pons, est décédé le 9 août 1635 à Metz à l'âge de 51 ans.

<sup>141</sup> Charles-Frédéric, fils aîné de Ludovic et de Marie-Eléonore de Brandebourg, né le 6 janvier 1633 à Kaiserlautern, est décédé le 13 janvier 1635 à Frankenthal.

<sup>142</sup> En cette fin d'année 1635, l'armée Suédoise commandée par le maréchal Baner était solidement implantée dans le Mecklembourg et en Poméranie. A la suite de la conclusion de la paix avec l'Empereur, l'Electeur de Saxe avait fait expulsé par ses troupes les garnisons suédoises de son électorat et poussé son avance jusqu'à Magdebourg qui passa sous son contrôle. En revanche le Brandebourg était moins bien loti une partie de son territoire étant encore occupé par les Suédois et vivait sous la menace d'une reprise des hostilités. Henry BOGDAN, *La guerre de Trente Ans, 1618-1648, op. cit.*, p. 186.

Je ne say /MG1P/, ma bonne Madame, ce que je / vous dis, tant j'ay l'esperit troublé / des afflisions que Dieu m'anvoie [...] et cher beau-fils qu'il ...

Ma bonne Madame /MH1P/ comme je veux fermer mon paquet, je reçois vos tant bonne[s] lestre[s] du 27 d'aoust, qui me témoigne[nt] bien comme je n'an doutoit point que vous pranderiés bien part à mon afflision et à celle si grande de ma pauvre fille. Je vous en rand mille bien humble grâce, et loue Dieu de vous savoir guérie de vostre mal comme aussy Monsieur vostre fils et Madame vostre belle-fille. Ce Grand Dieu vous conserve tous chèrement. Pardonnés que jene vous puisse dire davantage.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/45

**1636** *Pour cette année nous ne disposons d'aucune lettre de Louise-Juliane à sa soeur Elisabeth, la cause probable de cette absence, plus qu'un défaut de conservation, doit résulter de la guerre qui affecta particulièrement le Brandebourg et interrompit les communications vers Sedan.*

*Au printemps 1636, les Suédois qui considéraient Georges-Guillaume de Brandebourg et Jean-Georges de Saxe, désormais alliés de l'Empereur, comme des traîtres à la cause protestante entreprirent de dévaster leurs électors. Les forces Saxonnnes, Brandebourgeoises et Impériales s'efforcèrent de repousser les Suédois. La rencontre décisive se déroula en Brandebourg le 4 octobre 1636 près de la ville de Wittstock. La bataille dura deux longues journées, les Suédois furent vainqueurs. Les pertes furent considérables dans les deux camps : 11 000 tués et blessés du côté des Impériaux et des Saxons, plus de 5 000 hommes<sup>143</sup>.*

*Cette bataille élimina le Brandebourg de la guerre, l'Electeur Georges-Guillaume dut se réfugier à Königsberg en Prusse orientale, l'une des places encore sous son contrôle, pendant que les Suédois étendirent leur autorité jusqu'à l'Elbe<sup>144</sup>*

**1637** *En cette année les forces suédoises, à court d'argent et de munitions, furent maintenues dans leurs bases du Mecklembourg et de Poméranie occidentales<sup>145</sup>.*

*Pour cette année nous ne disposons que de la lettre que Louise-Juliane écrivit de Königsberg à sa sœur Elisabeth à la suite du décès de sa fille Julienne, comtesse de Roucy, qui était sa filleule, morte prématurément le 6 octobre 1637 à l'aube de sa trente-troisième année. Elle fut inhumée auprès de son père dans le caveau que celui-ci avait fait aménager dans le temple de Sedan.*

28

4 décembre 1637 - Königsberg  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, vous ayent escrit la poste passé[e], celle d'Hollande arriva sur le départ de l'autre, de fasson qu'il me feu impossible de répondre à vos chères lestres du 20 d'octobre que je n'ay pas leu sans larmes et sans l'amirer des dons si grand que Dieu a mis en vous sur portant avec tant de passiance l'afflission si grande que Dieu vous a envoié par la mort de feu Madame vostre fille, la contesse de Roucy, que certe je regrette bien de tout mon cœur resantant vivement vostre douleur et de voir que Dieu vous l'a ravie contre toute adtante mais par une mort si promte et si douce qu'il samble par ce qu'il vous plaict de m'an dire qu'elle nye saute de douleur. Elas ! Qu'elle est heureuse

<sup>143</sup> Henry BOGDAN, *La guerre de Trente Ans, 1618-1648*, op. cit., p. 190-191.

<sup>144</sup> Geoffrey PARKER, *The Thirty Years War*, Second Edition, Routledge, London, 1998, p. 146.

<sup>145</sup> John G. GAGLIARDO, *Germany under the Old Regime, 1600-1790*, op. cit., p. 68.

et que cela vous doict consoler de ne l'avoir pas veu beau endurer en se sangement si heureux /2/, mais comme vous dicte. C'est bien une cruelle séparation à Monsieur son mari puisqu'il la aymé si parfaictement et à vous ma chère Madame d'avoir perdu une si digne et bonne fille de qui vous pouviez recevoir tant de consolasion. Aussi je vous plin tout deux avec douleur de resire autant bien la vostre. Certe[s], ses chers enfans<sup>146</sup> y ont bien perdu qui ne peuvent estre mieux qu'antre vos mains. Ce Grand Dieu les bénie par sa grâce et les fasse héritiers des vertus de feu Madame leur mère que mon fils et Madame sa femme ne me peuvent assés louer, aussy en ont-il[s] une grande afflision et disent avoir perdu une cousine qui les avoict obligé en toute fasson et de qui il[s] savoient avoir eu honneur d'estre fort aymé. Mon fils me dict ne la pouvoir mestre hors de ses pensée[s] qui est cause qu'il ne peu dormir et luy donne un grand mal de teste, cependant cela me réjouyt de voir que nos enfans l'ayme tant et que Dieu vous fait la grâce de vous pouvoir si bien consoler et récon /3/ noistre que Dieu est juste en tout ce qu'il fait et qu'il fait réussir tout au bien de ceux qui l'éloingne, mais il ne se fauct estonner que vous vous trouvés bien abattue par ceste afflision, ce qui fait reconnoistre que nous sommes chair et Dieu veu bien aussy que nous resantion ces chatimans mais aussy sa bonté qui a randu si heureuse celle pour qui nous versons tant de larme[s] et certe j'an ay double subiet ayent perdu non seullement une nièce mais aussy une fillieulle que j'ay aymé parfaictement. Elle le méritoit aussy et que sa louange demeure externe. Elas ! J'avois bien espérer d'apprendre sa parfaicte guérison et j'apprens sa mort qui ne touche peu et qui a bien ocmanté une tous que j'avois car il fauct que j'avoue que dès que j'ay quelque afflision à ma sancté sans ressent, cependant, ma bonne Madame, vous ne vous en devez mestre en payne, car je n'ay nulle preuve et m'an doute un peu mieux, mais je crin tant que la vostre en pâtisse c'est pourquoy je vous supplie à main jointe de /4/ ne vous layser allé à la tristesse, mais vous divertir autant qu'il se peu bien que je say que long se plaict a avoir se pensées en que long a aymé si chèrement. Ce Grand Dieu vous veille consoler par son St esperit car c'est luy seul qui le peu. Pour moy, je souhayterois que mais regres pourrois vous apporte quelque soulagement car je vous proteste que je vous ayde bien à plorer vostre grande perte aussy ayse trop de part pour ne le faire, mais considérant que nous aspirons de posayder la mayme gloire de laquelle elle est déjà participante pour ne luy de nous envier, mais plus tôt prier Dieu qui nous fasse la mayme grâce qu'il luy a faite, et c'est de quoy je l'invoque de tout mon cœur.

Je vois bien, ma chère Madame, que l'une afflision vous porte à panser à l'autre que je reconnois bien vous donner touiour une grande douleur non j'avoue sans rayson, mais comme l'une vous aquieser à la vollonté de Dieu aussy je le supplie que vous le puissiés faire en l'autre bien qu'il y a beaucoup de différence /5/, mais qui sommes nous pauvre créature pour demander : « Pourquoi fait tu cela ? »<sup>147</sup>. N'a il pas la puissance de disposer de nous selong sa vollonté. C'est pourquoy après luy avoir demandé sa miséricorde adtandons avec pasiance qu'il touche le cœur de celuy qui vous est si cher et luy donne son Saint Esperit, qui le retire du boubier où il s'est plongé il le sera par sa grâce et vous exsusera et ramènera ceste brebie perdue en son troupea[u] et c'est de quoy je le supplie et l'invoque de tout mon cœur, très ayse que Mademoiselle vostre fille estoit heureusement de retour<sup>148</sup>. Dieu veille que son afflision ne sange point le bien que les eaux avoict apporté à sa sancté, ce que j'appréande comme vous à qui ce doict estre un grand contantement de voir que tout Messieurs vous enfans s'ayme si parfaictement.

Plut à Dieu que mon fils vous peu randre tout ce qu'il doict, je l'an dirois heureux. Touiour je say bien qu'il vous say honorer et tout ce qui vous est cher avec bien de l'affection et c'est ce qui me le fait encore aymer davantage /6/. Plut à Dieu qu'il vous peu aussy randre les très humbles service à qui vous a consacré et à quoy vous l'obligés par million de bien fais, desquels il se loue et Madame sa femme en toute leur lestre, ainsy ma chère Madame vous le comblés de tant de bien qu'à la vérité je

<sup>146</sup> Julienne de La Tour d'Auvergne laissait deux fils : Frédéric-Charles né en 1632 et Henri né en 1633. Henri de La Rochefoucauld-Roye, vidame de Laon, fut tué le 20 septembre 1652 lors du siège de Mouzon. Son frère aîné, Frédéric-Charles, épousa le 3 juin 1656 sa cousine germaine Elisabeth de Durfort, fille de Guy-Aldonce de Durfort, marquis de Duras et d'Elisabeth de La Tour d'Auvergne.

<sup>147</sup> Référence probable à Genèse 3, 13 : « Et l'Eternel Dieu dit à la femme : Pourquoi as-tu fait cela ? ».

<sup>148</sup> Charlotte de La Tour d'Auvergne au mois d'août 1637 était allée prendre les eaux à Bourbon-Lancy, ville thermale de Saône et Loire. Le Fond Rohan-Bouillon conserve une lettre de Charlotte écrite de Bourbon-Lancy datée du 31 août 1637, où elle fait état de son arrivée en cette ville thermale.

demeure muette aux bien humble remerssimans que je vous en dois, mais je ne layse et vous supplie de le croire d'an avoir un fort vif resantiman et vous en demeurer du tout obligé regrettant que je ne puis estre si heureuse de vous en rendre des bien humble service que je vous ay consacré, la volonté m'an demeurer inviolable. Faictes moy l'honneur de le croire et que je ne peu panser au soing exalté que vous avez de vos chers enfans, sans me resouvenir de la douceur que ce m'estoit de posayder vostre chère présance durant laquelle j'ay touiour savouré vostre grande bonté et ni ayent jamais eu d'offance vous avez très grand tort de parler de pardon. Je vous en demande de tous mais défaus qui ont touiour esté en grand nombre, mais /7/ lachés par l'amour que vous me portés, qui m'est je le vous proteste mon coeur, Madame, à grandre consolasion à vous supplie[r] de commander à mon fils fort libremant tout ce en quoy vous le jeugera propre de vous randre très humble service car je say qu'il sans extimera fort honoré. Plut à Dieu qu'il en peu randre a feu Madame vostre fille l'autre service qu'il m'a faict il me l'a bien dict la bonté mayme. C'est pourquoy Dieu ne la plus voulu laysé entayrré mais la faire jouyr de la gloire externe bien heureuse, donc nous la pouvons dire, ouy très heureuse, d'avoir surmonté les malheurs de ce monde.

Nostre pauvre nièce, la Lantgrevine s'est retiré[e] à Delfsile en Frise<sup>149</sup>. Ma nièce de Hanau est encore près d'elle, de qui nous n'avons nulle lestre. Mon neveu le conte de Hanau, avec Madame sa femme, son[t] parti[s] de La Haye pour aller à Hanau<sup>150</sup>, contre le conseil de tout le monde, par ce que long croit que long ne luy tindera pas ce qui luy a esté promise. Ce Grand Dieu veille que ... /8/, que long se trompe.

Ma fille l'Electrice vous tesmoignera elle mayme combien elle participe à vostre deuil, auquel je prie Dieu de porter du soulagement par son saint esperit et de vous fortifier en toutes vos afflision conservant vostre sancté très parfaicte pour l'avancemant de sa gloire et le bien et la consolasion de tous ceux qui vous honore[nt] comme moy que je vous proteste estre toute à vous ma chère et bonne Madame que j'ayme plus que moy mayme et que j'onoreray jusque au tombeau, faicte moy l'honneur de le croire et que je suis de toutes mais affection vostre très obéissante seur. λ λ

De Königsberg, ce 4 désambre st v 1637

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/46

**1638** *Dans le nord de l'Allemagne, les suédois du maréchal Baner à partir de la Poméranie lançaient périodiquement des attaques contre les Impériaux du général Gallas. Succession de coups de main, de chevauchées destinées à impressionner l'adversaire dont le résultat le plus tangible était la dévastation et le pillage des campagnes du Mecklembourg et des confins brandebourgeois<sup>151</sup>.*

*Ce climat de guerre, le temps qui rendaient toujours aussi difficile le passage des lettres fait qu'encore pour cette année nous ne disposons que d'une lettre de Louise-Juliane à sa sœur Elisabeth où elle fait état de la captivité de son petit-fils Rupert à la suite de sa vaine tentative d'envahir la Westphalie avec son frère aîné Charles-Louis.*

29

3 décembre 1638 - Königsberg  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, vos dernières ont esté du 13 septambre et depuis je n'an ay point reçu ni de mon fils, ce qui ne m'estonne pas peu, ayant eu deux paquet[s] d'Hollande. Par le dernier la Royne

<sup>149</sup> Le Landgrave Guillaume V de Hesse qui avait refusé la paix de l'Empereur avait été en 1636 chassé de son état par son cousin catholique Georges de Hesse-Darmstadt. Il mourut en exile sans ressources le 21 septembre 1637. Son épouse, Amélie-Elisabeth de Hanau était la nièce de Louise-Juliane et d'Elisabeth de Nassau.

<sup>150</sup> Hanau qui avait tenu pour la cause réformée dans le Rhineland en 1636, était tombé aussi en 1637 en dépit de ses formidables et de sa résistance désespérée.

<sup>151</sup> Henry BOGDAN, *La guerre de Trente Ans, 1618-1648, op. cit.*, p. 200.

savoit la défaite de mon petit-fils, l'Electeur, mais ne croioit pas que son frere estoit prisonnier, mais élas il n'est que trop vray<sup>152</sup>. Je say bien, ma bonne Madame, que vous regretteray bien ce malheur qui à la vérité est bien grand, mais encore s'il eust plut à Dieu de sauver un frere comme il a fait l'autre, de quoy son non soit glorifié, long se pourroit redresser comme mon petit-fils l'electeur m'a mandé, demander qu'il rassamble ses gens et qu'il espère d'estre plus fort /2/ qu'il n'avoit esté. Ce Grand Dieu lors veille donner sa bénédictions et avoir pitié de ce jeune prisonnier que long mande avoir esté longtamps sans avoir voulu accepter cartier. Je crois qu'il sera envoyé à l'Empereur et il ne sera pas sans grande tantasion. Ceste bonté divine le veille inspirer par son saint esperit et venir à son ayde. Je n'ay nulle nouvelle de luy depuis sa prison.

Long mande de tout cotés que le duc Bernard a eu une grande victoyre contre le duc de Lorayne et Goetz mayme<sup>153</sup>. Les gasayte[s] disent que Monsieur vostre segon fils auray défait quelques troupes<sup>154</sup>. Il me tardera d'an apprendre la vérité, car long ne say que croire. Car un chacun fait les nouvelle[s] a son advantage. Mon petit-fils, Monsieur l'Electeur me mande qu'il n'est pas demeuré sur la plasse tant d'un que d'autre coté 1 000 homme[s] et que le combat n'a pas duré plus d'une heure santant comme il a esté mis en déroute son ennemi ayant bien esté cinq fois /3/ plus fort que luy mais son bagage et cartileise y est demeuré. Il faut tout remestre à la providance divine et par ce que ces conseils ne sont pas nos conseils.

Monsieur mon beau-fils et ma fille l'Electricite sont encore en leur chasse, s'estant bien porté jusque icy, comme aussy tout ce qui m'est cher en ce lieux. Je crois Madame ma belle-fille accouchée, ce que je languis bien d'apprendre<sup>155</sup>. Ce Grand Dieu me veille bien tôt réjouyr de ses bonnes nouvelles et conserveront ce qui m'est cher.

Le mauvais tamps qui fait empesche que nos lestre[s] ne peuvent passer si pronctement et samble que les Swaydois se laisseront de prendre nos lestres. Pour les miennes, je ne trouve point qu'il sans soit perdu, mais bien cinq perdues de La Haye s'adressant à moy et bien que j'ay prié qu'ils me soient randus ouvers si esse que je n'an vois rien.

L'electeur de Saxce et duc de Lunebourg<sup>156</sup> ont envoyé tout leurs gens à Gallas, ce qui /4/ fait tacher d'antreprandre quelque chose contre Banier. Le tamps le fera voir, cependant la pauvre marche pâtit grandement et se ruine entièrement. Les Impérialiste[s] brulle[nt] aussy force lieux et à Monsieur mon beau-fils et aux jantilhommes. Enfin la pitié est grande et ne parle encore de la pays. Dieu nous veille regarder en ses grandes miséricorde[s]. De quel coté que long se tourne long ne voie rien qui n'afflige mais si esse que Dieu n'abandonnera son Eglise, ni ceux qui espèrent en luy.

Ma bonne Madame, comme j'ay escrit jusque icy, je reçois vos chères lestres du X d'octobre. Mon fils et ma belle-fille ne se peuvent assés louer du soing que vous avez eu de leur petit à qui après Dieu il en attribue la guérison à mon Dieu.

Mon cher cœur, que vous este toute bonne et que vous prenés plesir d'obliger mais enfans et moy, qui certe l'est, le resant bien comme je dois et eux ne peuvent assés me chanter vos bien fais aussy ne il eu si grand nombre qu'ils ne se peuvent exprimer et je ne vous puis randre d'assés /5/ bien humble grâce, mais je le fais de tout mon cœur et loue Dieu qu'il conserve leur cher petit, de qui

---

<sup>152</sup> Rupert, 3<sup>e</sup> fils du Palatin, né le 27 décembre 1619 à Prague, et son frère aîné, Charles-Louis, avec une armée de mercenaires écossais avaient tenté d'envahir la Westphalie. Cette armée fut défaite le 17 octobre à Vlotho et Rupert fut fait prisonnier et mené à Linz où il resta en captivité pendant trois ans. Résistant aux tentatives de se convertir au catholicisme, il passa son temps en apprenant l'art de la gravure, en lisant des ouvrages de stratégie militaire et en ayant une histoire d'amour avec la fille du gouverneur de Linz. Grâce aux efforts diplomatiques de son oncle le roy d'Angleterre, il fut libéré en octobre 1641 sous la condition qu'il ne porterait jamais les armes contre l'Empereur. Jacques BERNOT, *Les Palatins, princes d'Europe*, op. cit., p. 111-113.

<sup>153</sup> Après avoir enlevé Fribourg le 11 août, Bernard de Saxe-Weimar avait entrepris le siège de Brisach. Résistant victorieusement aux attaques du duc de Lorraine et du général Goetz, il obtint la capitulation de la place le 18 décembre.

<sup>154</sup> Durant la campagne de 1638, Turenne servit sous les ordres de Barnard de Saxe-Weimar. Dans sa lettre du 10 novembre, il conte à son frère le duc de Bouillon la prise d'une redoute. S. d'HUART, *Lettres de Turenne*, op. cit., p. 337-338.

<sup>155</sup> Marie-Eléonore de Brandebourg, femme de Ludovic duc de Simmern, avait accouché le 24 octobre 1638 à Sedan d'une fille qui fut prénommée le Elisabeth-Marie-Charlotte.

<sup>156</sup> Depuis 1635, l'Electeur de Saxe soutenait l'armée impériale commandée par le général Gallas contre les suédois commandés par Baner.



j'avoue estre touiour en payne puisqu'ils en ont déjà tant perdu, ce Grand Dieu leur veille conserver pour leur consolasion. Si vous me dicte du bien de vostre chère petite-fille<sup>157</sup>, croiés ma bonne Madame que mon fils et ma belle-fille m'an entertienne encore davantage, et me la disent la plus belle et sage enfant que long puisse voir, car ils savent que j'an aurois un vray contantemant commant peut-il donc que vous n'an receviez un extrême et de voir Madame vostre fille qui me loue extrémement toutes ses vertus et piété me disant qu'elle l'oblige extrémement. Enfin tout ce qui vinct de vous est bon. Il ne me celle point aussy combien Monsieur vostre fils les a obligé en leur grande naysaité qui tesmoigne bien un très bon naturel /6/ et d'avoir pitié de ses proche[s]. Dieu l'an veille récompenser par sa grâce et faire celle à mon fils de pouvoir témoigner qu'il n'est ingrat de ses bienfais. Je ne vous dict pas ma chère Madame folle grand-mère, mais que vous avez juste subiet d'aymer une si chère petite-fille et que vous m'obligé grandement de m'an parler selon vos resantimans.

Je crois vous avoir déia mandé que la Royne ma belle-fille m'a mandé l'arrivée de vostre cher petit-fils, le prince de Talemont<sup>158</sup>, en Hollande, qu'elle le trouvois très joli et qu'il s'estoit dérobé sans le seu de Monsieur son père et de Madame sa mère, à qui il avoict prié de demander pardon de sa part. Ses dernières lestres me le disent encore à La Haye et je voyois que du commencement il avoict conservé quelque espérance que ce qu'il estoit venu à La Haye estoit pour quelque bon subiet, mais l'ayant seu communier à l'ostie avec l'ambassadeur de France, il commence de croire que /7/ son desin n'est autre que de se rendre sordar. Ce qui est aussy fort louable. Dieu le bénie par sa grâce et luy donne tout ce qui luy est salutayre. Je vous ay déia assuré de la sancté de mon petit-fils, qui cependant ne layse d'avoir quelque resentiment de la fièvre parfois, mais j'espère que cela se passera par la grâce de Dieu.

Les gasayte[s] parle[nt] fort de Monsieur vostre segon fils et comme il a combattu avec tant de courage qu'il a défais quantité de troupes du duc de Lorayne et de Gollz<sup>159</sup>. Ce Grand Dieu le veille chèrement conserver en tout les dangers où il s'expose touiour. Son courage et sa prudente conduyte est extrémement exlatés, ce qui est fort dous à mais orayles. L'on espererois la randision de Brisac[h]. Dieu le doing par sa grâce.

J'ay déia répondu à vos chères lestre[s] du 13 septambre. La Royne mère estoit arrivé en Engleterre avec une très grande tampeste<sup>160</sup>. J'avois appris le malheur arrivé à Monsieur ce prince<sup>161</sup> /8/, et que Monsieur de Chatillon estoit en mauvaise grâce<sup>162</sup>, mais élas à la guaire, comme en toute autre chose, nous ne pouvons faire ce que nous voulons, mais ce qu'il plaict à Dieu. Long dict que le roy de France a pris pour parin et marraine l'Ampereur et l'Inpératrice<sup>163</sup>, cela samble extrange ayant la guaire l'un contre l'autre. Dieu gouverne tout comme il luy plaict.

Dieu soit loué que la bonne seur, la princesse palatine, se portoit bien et Madame de Ste-Crois, mais je regrette que vostre chère fille, Mademoiselle de Bouillon, demeure touiour en si mauvais estat. Ce grand Dieu le veille sanger pas sa grâce et luy rendre une très parfaicte sancté, et vous en donner mille contantemant et toute la prospérité que je vous désire vous supplient de me croire jusque

---

<sup>157</sup> Elisabeth, premier enfant de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne et d'Eléonore de Bergh, née le 11 mai 1635 à Maastricht, qui avait été baptisée dans la Religion catholique.

<sup>158</sup> Henri-Charles de La Trémoille (1620-1672), prince de Talmont, fils aîné de Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne et petit fils d'Elisabeth de Nassau, s'ennuyant à Paris, s'était enfui de France pour aller rejoindre son oncle le prince d'Orange. En 1640, sous la direction d'André Rivet, il revint à la Religion réformée.

<sup>159</sup> Louise-Juliane au début de sa lettre avait déjà fait référence aux exploits de Turenne dans l'armée d'Allemagne commandée par Bernard de Saxe-Weimar et engagée dans le siège de Brisach.

<sup>160</sup> Charles 1<sup>er</sup> d'Angleterre accueillit Marie de Médicis à Gravesend où elle aborda après sept jours d'une traversée mouvementée que la tempête avait rendue fort éprouvante. Michel CARMONA, *Marie de Médicis, op. cit.*, p. 545.

<sup>161</sup> Le prince de Condé avait échoué à prendre la forteresse de Fontarabie au pays Basque et avait fait retomber la responsabilité de cet échec sur son second le duc de La Valette, fils du duc d'Epéron. Prudemment, La Valette, comprenant ce que Richelieu préparait contre lui et sa famille, s'enfuit en Angleterre.

<sup>162</sup> Durant le siège de Catelet, le maréchal de Châtillon eut ordre de laisser le commandement de l'armée au maréchal de La Force, et de se retirer en sa maison de Châtillon-sur-Loing. « La lettre du Roi portoit qu'il ne pouvoit ôter de son esprit le mauvais succès du siège de Saint-Omer, duquel il lui attribuoit la faute » (Montglat).

<sup>163</sup> Le 5 septembre 1638, Anne d'Autriche avait enfin donné le jour à l'héritier tant attendu.

au tombeau vostre très obéissante seur, sur qui vous avés une puissance du tout absolue, car je vous proteste que vous estes aymée et honorée du plus profond du cœur ma bonne Madame de vostre λλ

De Königsberg, ce 3 désambre 1638.

J'espère /MG1P/ de revoir ma fille l'Electrice / cette semayne à qui je pourray dire ce qu'il vous plaict de lui man/der, vous supplient d'assurer Madame vostre fille de mon bien humble service.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/47

**1640-1641** *L'Electeur de Brandebourg, Georges-Guillaume, décéda le 1<sup>er</sup> décembre 1640 à Königsberg à l'âge de 45 ans. Son fils, Frédéric-Guillaume, âgé de 20 ans, lui succéda. A l'encontre de son père, bon gendre certes, mais irrésolu et médiocre politique, Frédéric-Guillaume est un personnage politique de premier plan. Pour sauver le Brandebourg, dont la population pendant le règne de son père avait chuté de 330 000 à 200 000 âmes, il rompit avec la politique d'alliance avec l'Empereur et conclut le 24 juillet 1641 un armistice avec la Suède qui lui permit de délivrer ses états des ravages de la guerre<sup>164</sup>. Elevé par sa mère dans la Religion réformée, il maintint dans cette religion la maison régnante, sans chercher à l'imposer à ses sujets en majorité Luthériens. Par son action, le Brandebourg-Prusse devint non seulement un lieu d'accueil pour les réfugiés venus des pays de la Contre-Réforme, mais aussi un rempart du protestantisme dans un monde de catholicisme renforcé<sup>165</sup>. Se montrant en cela un digne héritier de sa grand-mère Louise-Juliane de Nassau.*

*Si à Königsberg, les choses allaient pour le mieux, il n'en était pas de même pour Elisabeth de Nassau à Sedan. Son fils, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne ayant refusé de chasser le comte de Soissons qui s'y était réfugié depuis 1637, les subsides pour entretenir la garnison cessèrent d'être payés, ce qui le poussa à la rupture. Il appela à la rescousse le duc de Guise, petit-fils de l'ancien chef de la Ligue et prit contacte avec l'Espagne qui lui envoya des troupes commandées par la comte de Lamboye.*

*La rencontre avec les troupes royales, commandées par le maréchal de Châtillon, eut lieu le 6 juillet 1641 aux environs de Sedan dans le bois de La Marfée. Châtillon fut défait, mais Soissons ayant été tué accidentellement, les troupes Espagnoles se retirèrent et il ne resta plus à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne qu'à traiter. Ce qui fut fait le 3 août à Mézières. Il fut pardonné et Sedan lui fut laissé. Seul ombre à ce tableau, les Etats des Provinces-Unies, mécontents de ses tractations avec les Espagnols, lui retirèrent le 2 septembre 1641 ses charges. Notons pendant ces événements heureux, Eléonore de Bergh donna le jour à Sedan le 21 juin à son quatrième enfant : Godefroy-François, futur duc de Bouillon.*

*Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne ne resta pas à Sedan. Laissant la ville sous la garde de sa mère, il envoya sa femme et ses enfants à Paris et pour sa part, vers le 15 septembre, rejoignit la Cour à Nesle en Picardie. Son séjour à la Cour fut bref, une douzaine de jours seulement. Il rejoignit alors sa femme et ses enfants à Paris et avec eux partit pour sa vicomté de Turenne. Sur le chemin, il rencontra à Orléans Gaston d'Orléans. Après avoir réglé ses affaires à Turenne, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne se rendit en Périgord à Lanquais et à Limeuil.*

*A la fin de l'année, Louis XIII appela Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne à la Cour à Saint-Germain. Laissant sa femme enceinte et ses enfants à Turenne, il le rejoignit. Le souverain l'informa alors qu'il lui donnait le commandement de l'armée d'Italie, moyen efficace de le tenir éloigné de Sedan. Pendant tous ces déplacements, incorrigible, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne s'était abouché avec Cinq-Mars, de Thou et Gaston d'Orléans dans une nouvelle conspiration contre Richelieu.*

---

<sup>164</sup> Ludwig HÜTTL, *Friedrich Wilhelm von Brandenburg, der Große Kurfürst (1620-1688). Eine politische Biographie*, op. cit., p. 83-87.

<sup>165</sup> Thomas KLINGEBIEL, « L'Allemagne du Refuge, tensions confessionnelles et réforme religieuse » in M. MAGDELAINE et R. von THADDEN, *Le Refuge huguenot*, Armand Colin, Paris, 1985, p. 109.

*Turenne après avoir servit pendant quatre mois en Italie dans l'armée du comte d'Harcourt, argua d'une maladie pour solliciter au mois de juillet son retour en France où il serait mieux à même d'éviter une défaveur. De Lyon, le 18 juillet, il assura Richelieu qu'il restait entièrement dévoué au service du Roi.*

*Pour 1641, nous ne disposons que d'une lettre en date du 19 avril 1641 de Louise-Juliane à Eléonore de Bergh, l'épouse de son neveu Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, où elle remercie celle-ci pour la lettre de consolation qu'elle lui avait écrite à la mort de son beau-fils et où elle lui promettait d'intervenir en sa faveur auprès de son petit-fils l'Electeur touchant un fief dans le pays de Clèves.*

30

19 avril 1641 - Königsberg  
à Eléonore de Bergh

Madame ma nièce, je me suis bien promise de vostre bonté que vous participerés à la grande afflision que Dieu nous a envoyé par la mort de feu Monsieur l'Electeur mon beau-fils, ce que vos chères lestres me tesmoyne[nt] bien, de quoy, certe[s], je vous ay une grande obligasion, et bien qu'il faut que celui qui me fait la playe la guérisse si esse que c'est touiour quelque douceur lorsque long vois n'estre seulle à regretter ce qui m'a esté si cher, pouvant bien dire avoir perdu un fils, mais ce qui me donnoit du contantemant en la vie me navre d'autant plus en sa mort, mais si faut-il dire : « Seigneur tu est juste et /2/ tout ce que tu fais ; et quant tu m'ocsiroit si auray ce espérance en toy »<sup>166</sup>. C'est bien la vérité que Dieu m'anvoie afflision sur afflision, mais je suis assuré que comme un bon père il ne me mestera jamais plus puis que je ne pourray supporter et c'est de quoy je l'invoque de tout mon cœur, très mari de la mauvaise couche que vous avez faite mais je loue Dieu qu'il vous a randu une parfaite sancté.

Pour le fief de quoy vous avez escrit à mon petit-fils, l'Electeur de Brandebourg, je me dirois heureuse de vous pouvoir servir aussy je n'ay failli de luy en parler et recommander l'affaire. C'est pourquoy aussy tôt il a fait commandement à son conseil de Clève de l'informer de l'estat dudit fief, car estant encore nouveau en ses /3/ affaires qu'il trouve en très mauvais estat, il ne peu se daclarer tant qu'il chasse ce que c'est et la coutume du pays. Cependant je consileray tant qu'il me sera possible et souhayterois que je peu obtenir quelque chose à vostre contantemant. Personne ne désirant plus que moy de vous randre service. Ce que je vous supplie de croire et que vous seray touiour chérie et honorée parfaictement.

Madame ma nièce de

Vostre bien humble et affectionnée tante  
à vous faire service.

Louise-Julienne, Electrice palatine

De Königsberg, ce 19 d'averil st. v. 1641.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/48

**1642** *Dans la première quinzaine du mois de février, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne quitta Paris pour aller rejoindre sa femme à Lanquais, où celle-ci le 15 janvier donna le jour à son cinquième enfant, Frédéric-Maurice, futur comte d'Auvergne. Au printemps, le duc de Bouillon partit pour aller prendre son commandement en Italie. Pour sa part son épouse, avec leurs enfants, prit le chemin de Sedan.*

*Richelieu mit au courant de la conspiration qu'avaient nouée Cinq-Mars et Gaston d'Orléans avec l'Espagne, fit arrêter le 13 juin Cinq-Mars et son ami de Thou et les fit incarcérer dans la*

---

<sup>166</sup> Psaume 119, verset 137.

*forteresse de Pierre-Encise. Le duc de Bouillon fut pour sa part arrêté le 23 juin à Casal puis transféré également à Pierre-Encise.*

*Turenne était alors en Espagne, comme lieutenant-général du maréchal de La Meilleraye. Il participa aux opérations dans le Roussillon qui furent marquées par le siège et la capitulation de Perpignan le 19 août. Après un séjour aux eaux de Montfrin en Languedoc, il retourna devant Perpignan. Le 2 juillet, le marquis de Chouppes lui apprit l'arrestation de son frère. Turenne réagit avec retenue et demanda uniquement la grâce de son frère. De son côté, Elisabeth de Nassau battit le rappel du lignage, sollicita son frère, le prince d'Orange, d'intervenir en faveur de son fils et envoya sa fille Charlotte à Lyon intercéder auprès du Cardinal.*

*Cinq-Mars et de Thou furent exécutés le 12 septembre à Lyon, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne se crut perdu et accepta de livrer Sedan. Par une convention passée le 15 septembre, il fut arrêté qu'aussitôt que la ville serait entre les mains du Roi, il serait libéré. Le 29 septembre Mazarin, au nom du Roi, prit possession de Sedan.*

*La nouvelle de l'arrestation de son fils aîné à Casal, avait ébranlé Elisabeth de Nassau. Elle tomba malade le mercredi 20 août à neuf heures du matin. Le 22 août, sa fièvre s'étant accrue, sa belle-fille Eléonore de Bergh, fit appeler la duchesse de La Trémoille, sa fille aînée, qui résidait à Paris. Celle-ci arriva à Sedan le lundi 25 août.*

*Elisabeth de Nassau mourut le mercredi 3 septembre 1642 à onze heures du matin, veillée par sa belle-fille, sa fille aînée et les ministres Abraham Rambour, Jacques Gantois et Gédéon Cheron<sup>167</sup>. Cette mort lui évita l'humiliation de voir entrer les troupes royales dans sa principauté dont elle avait su préserver l'indépendance sa vie durant. Elle fut inhumée le 28 septembre, la veille de l'entrée des troupes royales à Sedan. Aussitôt après l'inhumation, Eléonore de Bergh et ses enfants prirent le chemin de Turenne où ils retrouvèrent le duc de Bouillon.*

*Pour cette année nous ne disposons que d'une lettre de Louise-Juliane à sa sœur écrite le 15 avril. A cette lettre, nous avons ajouté sa lettre de condoléance à son cousin Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz à la suite de la mort de la mère de celui-ci qui a été publiée par G. Groen van Prinsterer<sup>168</sup>.*

31

24/14 mars 1642 – Königsberg  
à Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz  
Stadhouder de Frise

Monsieur mon Cousin, la notification que vous me faite de la mort de feu Madame vostre mère<sup>169</sup> d'heureuse mémoire, m'oblige à vous remercier et à vous assurer que je prend très-grande part à vostre afflision, que j'avoue estre très-juste, pour vous voir privé d'une mère laquelle j'ay tousjours affectionnée et honorée, ce qui me fait avec vous regrester de tout mon cœur, mais cela nous doit consoler que nous sommes assurée de l'heureux échange qu'elle a fait et de la vray félicité qu'elle posayde, mais à un bon naturel comme le [vostre], il est impossible que vous ne resantiés vostre grande perte très-vivement ; c'est pour quoy je prie Dieu de vous faire la grâce d'aquíeser à sa vollonté et reconnoiître qu'il est juste en tout ce qu'il fait. Il vous a doué de tant de vertu que je n'antreprandray de vous ententer plus longtemps sur ce triste subject ; seulement je vous priroy de croire que je me dirois heureuse, si par quelque digne effect je pouvois vous tesmoigner mon affection, qui sera inviolable à vous faire voir que vous n'avés parante qui vous estime plus que moy

---

<sup>167</sup> Le ministre Abraham Rambour a laissé une relation de la mort d'Elisabeth de Nassau : *Les Dernières paroles & confessions de Madame la duchesse douairière de Bouillon recueillies par A. Rambour, F. D. M. S. E. & professeur de théologie à Sedan*, se vendent à Charenton, N. Bourdin & L. Perier, demeurant à Paris, rué Neufve du Palais, au Roy de Suède, MDC XLII, In-8°, 14 pages, Bibliothèque nationale, NUMM 72061.

<sup>168</sup> Cette lettre a été publiée par G. GROEN van PRINSTERER dans sa série des *Archives et correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*, 2<sup>e</sup> série, tome IV, 1642-1650, Utrecht, Kemink et fils, 1859, Lettre DCCLXIII, p. 31-32.

<sup>169</sup> Sophie-Edwige de Brunswick-Wolfenbüttel, veuve d'Ernest-Casimir de Nassau-Dietz, l'ancien stadhouder de Frise, Groningue et Drenthe, mère de Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz, est décédée le 23 janvier 1642 à l'âge de 50 ans.

et qui désire plus vostre contentement et bonheur, pour laquelle j'eslayveray toujours mais [veux] à Dieu et jamais ne sera autre,

Monsieur mon Cousin, que

Vostre très-affectionnée cousine

Louise Julienne, Electrice Palatine

De Königsberg, ce 24/14 de mars 1642.

32

15 avril 1642 - Königsberg  
à Elisabeth de Nassau

Madame ma seur, mais dernières ont esté du 4 de ce moy, du depuis je n'ay pas eu de vos nouvelles. Dieu veille que celle[s] que j'auray à l'avenir me donne[nt] le contantement d'apprendre vostre sancté parfaite et de tout ce qui vous est de plus cher, espérant que le beau tamps qui faict vous fortifira de quoy je prie ceste bonté divine de tout mon cœur que certe vous posaydés bien entièresment, aussy je m'assure que vous me faictes l'honneur de le croire et que de personne au monde vous ne pouvez estre aymée et chérie avec plus de passion que de moy sur qui je vous proteste que vous avez et auray jusque au tombeau un pouvoir du /2/ tout absolu.

Je ne doute point que de La Haye vous n'appreniés ce qui si passe. Ce que j'en say, c'est que la Royne ma belle-fille est très satisfaite de la Royne sa belle-seur<sup>170</sup>, et qu'ils se voyent presque tous les jours. Pour la princesse d'Angleterre, il y en a qui disent que ses gens ne sont pas du tout contant, mais je ne peu croire qu'ils en ayent subiet, mais vous savez que c'est touiout la coutume que venant d'une autre pays rien ne leur ssemble si bon que au leur. Je say comme au commencement à Heydelberg il ne si plaisoit point, quoy que la Royne ma belle-fille m'a souvant dict qu'ils estoi[en]t plus à leur ayse qu'an Engleterre, mais c'est toute autre chose quant long sert une personne de d'âge ou un enfant à qui long peu persuader tout ce que long veut et alliéner ses affections. Dieu fasse tout réussir à sa gloire et veille conserver Monsieur nostre frère qui se rand de plus en plus caduque, ce qui me mest peu en payne et de voir les affaires en Engleterre n'estre en si bon estat que je /3/ les désirerois pour les trayter à Vienne. Il trayte touiour sans que long puisse y voir nul avancemant.

Ce qui est aussy que mon fils consomme tout ce qu'il a sans pouvoir se mestre en quelque lieux assuré et y poser son ménage, ce qui le rand tout mélancolique, ne chassant à quoy se réoudre. Son petit filz est tout son plésir. Dieu le luy conserve et ses deux autres petis et fasse la grâce à Madame sa femme de mestre heureusement au monde sa petite créature<sup>171</sup>, lorsque le tamps sera accomplis auquel elle se souhayte mille fois près de vous, ne m'écrivant jamais qu'elle ne me parle de vos bontés et de celles de Mademoiselle vostre fille<sup>172</sup>. Aussy j'avoue qu'elle en [a] mille et mille subiet, car certe vous luy avez bien esté une bonne mère. Je ne trouve point qu'elle s'ayme où elle est désirant fort d'estre en quelque autre lieux, mais je n'an puis savoir la rayson. Je crois qu'elle se lasse de se voir comme l'osiau sur la branche, mais s'il faut-il vouloir tout ce qu'il plaict à Dieu.

Ycy tout demeure fort tranquille /4/ de quoy nous avons bien sujet de louer Dieu. Mon petit-fils, l'Electeur<sup>173</sup>, est déia prié du Roy de Poulonne aux nosse[s] de la princesse sa seur, qui se doivent faire au commancemant de juing<sup>174</sup>. Le conterat de mariage a esté passé. Il n'accepte que 40 mille

---

<sup>170</sup> Henriette-Marie de France, désireuse de trouver des troupes et de l'argent avait emmené à La Haye sa fille Marie.

<sup>171</sup> Marie-Eléonore de Brandebourg, duchesse de Simmern, donna le jour le 27 juin 1642 à Kreuznach à une fille qui fut prénommée Louise-Sophie-Eléonore. Elle mourut le 29 mars 1643 à Kreuznach.

<sup>172</sup> Charlotte de La Tour d'Auvergne, dernière fille d'Elisabeth de Nassau, dite Mlle de Bouillon.

<sup>173</sup> Frédéric-Guillaume, petit-fils de Louise-Juliane, était devenu électeur de Brandebourg après la mort de son père le 1<sup>er</sup> décembre 1640.

<sup>174</sup> Anne-Catherine-Constance Vasa (1619-1651), fille du roi de Pologne Sigismond III Vasa et de sa seconde épouse Constance d'Autriche, sœur du roi de Pologne Ladislas IV Vasa, épousa le 9 juin 1642 à Varsovie Philippe-Guillaume von der Pfalz-Neuburg (1615-1690), fils de Wolfgang-Wilhelm von der Pfalz, duc de Neuburg et de sa première femme Madeleine de Bavière.

ducas pour mariage et dict que pour le reste que long luy mestra entre les mains. Il en donnera la pansion et obligera toute la duchée de Neubourg, qu'elle n'a pas pour son douayre mais un balliage seulement. Touiour il fait un bon mariage, car l'aymant comme elle fait sans doucte qu'elle pourra bien avoir d'elle ce qu'il voudra. Monsieur son père se trompe fort, incommodé par les armées de Winmare et de Hessen qui son[t] au pays de Jeulliers et de Conlongne où il[s] font un grand dégât<sup>175</sup>. Enfin tant que Dieu ne nous donne une bonne pays je ne vois nulle fin à nos malheurs.

Enfin long a fait à Düsseldorf le partage de ma feu fille la duchesse<sup>176</sup>. Je vouderois que ma petite-fille qui est auprès de moy eust la sienne, mais les chemins estant si dangereux /5/, il y aura bien payne à les faire venir. Anne-Sibille<sup>177</sup> a fait son testamant, que je n'ay veu. Ce qu'elle a fait aux uns et aux austre[s], je ne le say point. Il samble que le frère ayné n'an est contant. Ma feu fille doit avoir mis un de ses coffre[s] en quelque mayson à Metz, de quoy toutes ses fille[s] n'an on[t] rien seu jusque à ceste heure.

J'ay mandé à mon fils de tacher de le retirer, mais je crins qu'il ne le pourra faire les chemins estant trop dangereux. Je vins de recevoir de ses lestres du 16/26 de mars. Il me mande Madame sa femme ne se trouver des mieux d'un rume fort violant, mais me mest encore un petit billiet, qu'elle se portoit un peu mieux. Comme j'ay escrit jusque icy, je reçois une lestre de mon fils du 21/11 février, lequel m'anvoye la vostre du 20 de janvier que je crois estre celle de quoy vous me faites mansion par la vostre du 24 de fevrier et bien qu'elle sois de plus vieille date si ne layse elle pas de mestre très agréable bien ayse qu'elle est enfin tombé entre mais mains. Je /6/ ne peu m'imaginer où il[s] son[t] demeuré[s] si lontemps. Pour la première, je trouve que les Svaydois les ont eues qui sans doutes enfin les ont envoyé par une voye non isolée. Je les tenois bien pour perdue et aussy celle du 29 novembre de l'année passée. Touiour, je suis très ayse que vous les avez receu affin que vous voyés que je n'ay manqué à répondre à vos chère[s] lestre[s], m'estonnant cependant que les miennes meste[nt] tant à vous estre randues laquelle[s] j'anvoye à ceste heure en Hollande et non à mon fils trouvant ceste voye trop longue.

Certe[s], ma bonne Madame, je me suis bien estonné[e] aussy bien que vous que ces nosse[s] où a esté mon fils, ont esté si magnifique[s], et n'approuve nullement ces grande[s] dépanse[s] et réjouysance[s], qu'il est impossible que Dieu ne punisse, comme il samble qu'il fera, car les armées marche[nt] la plus part vers ces cartiers là. Ce qui me mest en payne de tout ce que j'i ay de cher. Dieu nous fasse miséricorde, mais certe nous ne vivons pas tous en nos malheurs comme nous deverions et je ne vois encore nulle apparence d'an sortir.

Je viens de /7/ recevoir des lestres de Vienne où il[s] son[t] aussy sage que du commencement. Je crois que tout les traté[s] se finiront le moys qui vinct, car l'Empereur veul aller en Honguerie. Entre ici et là, nous voyrons ce qu'il playra à Dieu de disposer, très assuré que si nous posaydons le bien que vous nous désirés que nous seront très heureux.

J'aylayve bien mais veul à Dieu pour la conservasion de Messieurs vos deux fils de qui à la vérité vous ne pouvez que d'an demeurer en payne, mais estant en la main de ce Grand Dieu en tout lieux, il faut mestre vostre esperit en repos, mais ler d'Italie est bien préjudisiable à la sancté, le chau y estant horrible. Il faut bien que Madame vostre belle-fille soit fort affligé[e] de voir ce qui luy est cher tant s'eslongner d'elle, car je ne crois pas que Monsieur vostre fils la mayne avec luy, très ayse de ce qu'il n'a fait de changemant à Turayne. Il samble qu'il faut que le roy de France aye de grand desin puis /8/ qu'il s'élongne tant. Dieu veulle tout bénir à sa gloire, mais je m'estonne que Monsieur vostre secon fils n'est demeuré avec Monsieur d'Arcour<sup>178</sup>, qui peu estre ne mayne plus d'armée.

---

<sup>175</sup> Après la bataille de Kempen le 17 janvier 1642 remportée sur les Impériaux, le général de Guébriant qui commandait l'ancienne armée de Bernard de Saxe-Weimar et le landgrave de Hesse avaient envahi l'Electorat de Cologne.

<sup>176</sup> Louise-Juliane Palatine, veuve de Johann II Duc des Deux-Ponts, est décédée le 28 avril 1640 à Meisenheim, à l'âge de 45 ans.

<sup>177</sup> Anne-Sibylle, quatrième enfant de Johann II de Deux Ponts et de Louise-Juliane Palatine, née le 20 juillet 1617, morte le 9 novembre 1641 à Düsseldorf.

<sup>178</sup> Après avoir servi en 1641 en Italie sous les ordres du comte d'Harcourt, Turenne servait en 1642 en Roussillon et Catalogne sous l'ordre du maréchal de La Meilleraye, cousin de Richelieu.

Je ne faut jamais, ma bonne Madame, à répondre à toutes vos bonnes et chères lestres et, Dieu mercy, depuis quelque moy il est ne sans est point perdue, car les Svaydois les layse[nt] à ceste heure passer de quoy je suis très ayse, mais [...] sans comparayson plus de ce que vous m'assurer que Madame vostre fille se porte beaucoup mieux qu'el[le] n'a faict<sup>179</sup>. Ce Grand Dieu luy veille randre sa sancté du toute parfaicte et donne à Madame vostre fille, la marquisse de Duras, un très heurus accouchemant<sup>180</sup>, vous fortifient de plus en plus pour le bien de son Eglise et celuy de tout Messieurs vos enfans et en particulier pour ma consolasion qui dépend, après celle de ce Grand Dieu de vostre conservasion pour laquel[le] j'invoque ceste divine bonté du plus profond /9/ de mon cœur, duquel jamais vous ne sortiray. Faicte[s]-moy l'honneur de le croire et que je vous ayme, chéri et honore de toutes mais affection, voulant vivre et mourir, ma chère et bonne Madame, vostre très obéissante seur qui vous auray inviolablement un pouvoir du tout absolu ce que vous jeure vostre, λλ

De Konigsberg, ce 25 d'averil s v 1642.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/49

---

<sup>179</sup> Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de La Trémoille, souffrait des yeux.

<sup>180</sup> Le 27 mars 1642, Elisabeth de La Tour d'Auvergne, marquise de Duras, avait donné le jour à un fils qui fut prénommé Charles-Louis, futur baron de Pujols.

## SOURCES IMPRIMEES

### Archives nationales de Frances

#### Fonds La Trémoille

1 AP 337 et 338

Lettres à Charlotte-Brabantine de Nassau, 2<sup>e</sup> duchesse de La Trémoille (le premier registre contient les lettres allant du 13 mai 1595 au 24 juillet 1618 et le second les lettres allant du 22 septembre 1618 à la fin de l'année 1628, les lettres non datées et quatre lettres de l'électeur palatin Frédéric IV).

#### Fonds Rohan-Bouillon

273 AP 179

Lettres au duc de Bouillon.

273 AP 180

Lettres à Elisabeth de Nassau (contient deux lettres à Charlotte-Brabantine de Nassau datées des 7 et 11 septembre 1631).

### Nationales Archives of United Kingdom

SP 81/10/f<sup>o</sup> 196

Lettre à Jacques Ier d'Angleterre (28 septembre 1610).

SP 81/12/f<sup>o</sup> 18 et 58

Lettre à Jacques Ier d'Angleterre (17 septembre et 4 décembre 1612).

SP 81/14/f<sup>o</sup> 112

Lettre à Jacques Ier d'Angleterre (1<sup>er</sup> juillet 1615).

SP 81/10/f<sup>o</sup> 198

Lettre à Anne de Danemark (28 septembre 1610).

SP 81/10/f<sup>o</sup> 295

Lettre au duc de Bouillon (non datée 1611).

SP 78/58/f<sup>o</sup> 19, 172.

Lettres au duc de Bouillon (non datée 1611 et 15 et 22 juillet, 18 août 1611).

SP 78/59/f<sup>o</sup> 30

Lettre du duc de Bouillon à Louise-Juliane (non datée 1612).

### Baden-Württemberg Landesarchiv, Hauptstaatsarchiv Stuttgart

Bestand A 21, Büschel 124

Lettre à la duchesse de Württemberg (5 septembre 1620).

### Koninklijk Huis Archief à La Haye

Inventaire A 3

Lettres à Jean VI de Nassau-Dillenburg (4 non datées, 26 septembre 1584, 20 avril 1588, 21 juillet 1594, 17 août 1596).

Inventaire A 11 – XVII C 6

Lettre à Henri IV (18 juin 1601).

Lettre au margrave de Brandebourg (24 novembre 1613).

Inventaire A 22 - 38

Lettres à Guillaume de Nassau-Dietz (17 août 1596, 24 et 27 janvier 1597, 15 décembre 1601, 29 mars 1607, non datée et 19 avril 1616).

Lettre à Anna de Nassau (29 janvier 1588).

Inventaire A 23a – 18

Lettre à Sophie-Edwige de Nassau-Dietz (17 février 1633).

Inventaire A 25 – 22

Lettre à Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz (24 mars 1642)<sup>181</sup>.

---

<sup>181</sup> Cette lettre a été publiée par G. GROEN van PRINSTERER dans sa série des *Archives et correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*, 2<sup>e</sup> série, tome IV, 1642-1650, Utrecht, Kemink et fils, 1859, p. 31-32.



## SOURCES IMPRIMEES

- Johann-Christoph von ARETIN, "Sammlung noch ungedruckter Briefe des Churfürsten Friderich V von der Pfalz, nachherigen Königs von Böhmen, von den Jahren 1612-1632", *Beyträge zur Geschichte und Literatur vorzüglich aus den Schätzen der pfalzbaierischen Centralbibliothek zu München*, Siebenter Band, München, 1806, p. 140-209 et 260-278.
- Robert d'ARNAULD d'ANDILLY, *Journal*, publié et annoté par Achille Halphen, J. Techener, libraire, Paris, 1857.
- L. M. BAKER et C. V. WEDGEWOOD, *The letters of Elizabeth, queen of Bohemia*, London, 1953.
- Etienne BALUZE, *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, Paris, 1708.
- Philippe DUPLESSIS-MORNAY, *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites aux Roys, Reines, Princes, Princesses, Seigneurs plusieurs grands personnages de la chrestienté, depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, Louis Elzevier, Amsterdam, 1651-1652, 2 vol.
- Elizabeth C. GOLDSMITH et Colette H. WINN, *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVIIe au XVIIIe siècle*, Honoré Champion, Paris, 2005.
- G. GROEN van PRINSTERER, *Archives et correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*, 2<sup>e</sup> série, tome IV, 1642-1650, Utrecht, Kemink et fils, 1859.
- Suzanne d'HUART, *Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1970.
- François de MALHERBE, *Œuvres*, Recueillies et annotées par Ludovic Lalanne, Librairie L. Hachette, Paris, 1862-1869, 5 vol.
- Paul MARCHEGAY, "Original letters to the Trémoille family, chiefly from Elizabeth, Queen of Bohemia", *Archoeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity*, Society of antiquaries of London, J. B. Nichols and Sons, London, tome XXXIX, 1863, p. 143-173.
- Paul MARCHEGAY et Hugues IMBERT, "Lettres missives originales du seizième siècle (100 femmes et 200 hommes) tirées des archives du duc de La Trémoille", *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, 2<sup>ème</sup> Série, Tome XIX, 1881, p. 1-463.
- Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, Réimpression de la 1<sup>ère</sup> édition de 1887, Slatkine reprints, Genève, 1970.
- Princesse PALATINE (Elisabeth-Charlotte), *Lettres*, Préface de Pierre Gascar, Edition établie et annotée par Olivier Amiel, Coll. Le Temps retrouvé, Mercure de France, Paris, 1981.
- PONTCHARTRAIN, *Mémoires*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XIX, Didier et Cie, Paris, 1857.
- Charles SAMARAN, *Archives de la Maison de La Trémoille (Chartriers de Thouars et de Senant, papiers Duchatel)*, Honoré Champion, Paris, 1928.
- Friedrich SCHMIDT, *Geschichte der Erziehung der Pfälzischen Wittelsbacher*, Monumenta Germaniae Paedagogica, tome XIX, A. Hofmann & Comp., Berlin, 1899.
- SAINT-SIMON, *Mémoires*, Éd. Y. Coirault, La Pléiade, 1983- 1988, 8 vol.
- A. A. van SCHELVEN, *Uit de Briefwisseling van Louise-Juliana van de Palts*, Overdruk uit Stemmen des Tijds, maanblad voor Christendom en Cultuur, XVI, 1928.
- Jean Luc TULOT, *Le Monde des La Trémoille*, Site INTERNET (Correspondances d'Elisabeth et de Charlotte-Brabantine de Nassau, de Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, de Claude de La Trémoille, de Henri de La Trémoille, de Frédéric de La Trémoille, de Gilles de Bourron, de Zacharie du Bellay, sieur du Plessis, ...).

## BIBLIOGRAPHIE

- Jacques BERNOT, *Les Palatins, princes d'Europe*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 2000.
- Peter BILHÖFER, *Nicht gegen Ehre und Gewissen. Friedrich V, Kurfürst von der Pfalz – der Winterkönig von Böhmen*, Eigenverlag Rhein-Neckar-Kreis, Heidelberg, 2004.
- Caroline BITSCH, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon, prince de Condé (1588-1646). Exemple de comportement et d'idées politiques au début du XVII<sup>e</sup> siècle*, Edition Honoré Champion, Paris, 2008.
- P. J. BLOK, *Frederik Hendrik, prins van Oranje*, J. M. Meulenhoff, Amsterdam, 1924.
- Henry BOGDAN, *Histoire de l'Allemagne de la Germanie à nos jours*, Coll. Tempus, Editions Perrin, Paris, 2003.
- Henry BOGDAN, *La guerre de Trente Ans, 1618-1648*, Coll. Tempus, Editions Perrin, Paris, 2006.
- Bernard BRAY, « La louange, exigence de civilité et pratique épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, Avril-Juin 1990, N° 167, 42<sup>e</sup> année, n°2, p. 135-153.
- Fanny-Elisabeth BUNNETT, *Louise Juliane, Electress Palatine, and his Times*, Robert Carter & Brother, New-York, 1862.
- Michel CARMONA, *Marie de Médicis*, Réimpression de la 1<sup>ère</sup> édition de 1981, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1994.
- Olivier CHALINE, *La bataille de la Montagne blanche. Un mystique chez les guerriers (8 novembre 1620)*, Noesis, Paris, 2000.
- Françoise CHEVALIER, *Prêcher sous l'Edit de Nantes. La prédication réformée au XVII<sup>e</sup> siècle en France*, Labor et Fides, Genève, 1994.
- Jane COUCHMAN, « La lecture et le lectorat dans la correspondance de Louise de Coligny » in Isabelle BROUARD-ARENDS (dir), *Lectrices d'Ancien Régime*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2003, p. 399-409.
- C. DAUPHIN, A. FARGE, G. FRAISSE et alii, « Culture et pouvoir des femmes », *Annales Economies – Sociétés – Civilisations*, 41<sup>e</sup> Année, N°2, mars-avril 1986, p. 271-293.
- A. Th. van DEURSEN, *Maurits van Nassau. De Winnaar die faalde*, Uitgeverij Bert Bakker, Amsterdam, 2000.
- Dirk van DER CRUYSSSE, « La boulimie épistolaire des descendants du Winterkönig : un réseau international », *XVII<sup>e</sup> siècle*, janvier-Mars 1993, N° 178, 45<sup>e</sup> année, n° 1, p. 5-24.
- J. C. van DER DOES, *Prinsessen uit het Huis van Oranje*, C. J. Terwee, Putten, 1935.
- Georges DETHAN, *La vie de Gaston d'Orléans*, Editions de Fallois, Paris, 1992.
- Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993.
- Yves DURAND, *La Maison de Durfort à l'époque moderne*, Fontenay-le-Comte, 1975.
- Norbert ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, Coll. Agora, Editions Pocket, Paris, 1990, réimpression 1997.
- Antonia FRASER, *The Weaker Vessel. Woman's lot in Seventeenth-Century England*, Phoenix press, 3<sup>rd</sup> impression, 2005.
- John G. GAGLIARDO, *Germany under the Old Regime, 1600-1790*, Longman, Londres, 1991.
- Ole Peter GRELL, « Merchants and ministers : the foundation of international Calvinism » in Andrew PETTEGREE, Alastair DUKE et Gillian LEWIS, *Calvinism in Europe, 1540-1620*, Cambridge University Press, 2007, pp. 254-273.
- Ludwig HÜTTL, *Friedrich Wilhelm von Brandenburg, der Große Kurfürst (1620-1688). Eine politische Biographie*, Süddeutscher Verlag, Munich, 1981.

- Simon HODSON, "The Power of Female Dynastic Networks : a brief study of Louise de Coligny, princess of Orange, and her stepdaughters", *Women's History Review*, volume 16, issue 3 July 2007, p. 335-351.
- Jonathan I. ISRAEL, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall, 1477-1806*, Oxford University Press, 1998.
- Pierre JEANNIN, *L'Europe du Nord-Ouest et du Nord aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Coll. Nouvelle Clio, Presses Universitaires de France, Paris, 1969.
- N. JAPIKSE, *De Geschiedenis van het Huis van Oranje-Nassau*, La Haye, 1937-1938, 2 vol, 2<sup>e</sup> édition 1948.
- J. G. KIKKERT, *Frederik Hendrik*, De Haan, Houten, 1986.
- Thomas KLINGEBIEL, « L'Allemagne du Refuge, tensions confessionnelles et réforme religieuse » in M. MAGDELAINE et R. von THADDEN, *Le Refuge huguenot*, Armand Colin, Paris, 1985.
- Rosine A. LAMBIN, *Femmes de paix. La coexistence religieuse et les dames de la noblesse en France, 1520-1630*, Coll. Logiques historiques, L'Harmattan, 2003.
- Emile G. LEONARD, *Le Protestant français*, Presses Universitaires de France, Paris, 1953.
- Emile G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Edition de poche Quadrige, P. U. F., 1988.
- Georges LIVET, *La Guerre de Trente Ans*, Coll. Que sais-Je ?, Presses Universitaires de France, 6<sup>e</sup> édition, 1994.
- Rosalind K. MARSHALL, *The winter Queen. The Life of Elizabeth of Bohemia 1596-1662*, National Galleries of Scotland, Edimbourg, 1998.
- Derek McKAY, *The Great Elector : Frederick William of Brandenburg-Prussia*, Longman, Harlow, 2001.
- Johanna W. A. NABER, *Prinsessen van Oranje en hare Dochters in Frankrijk*, H. D. Tjeenk Willink & Zoon, Haarlem, 1901.
- Johanna W. A. NABER, *Prinsessen van Oranje in Duitschland*, H. D. Tjeenk Willink & Zoon, Haarlem, 1920.
- Christiane OLIVIER, *Filles d'Eve. La relation mère-filles*, Editions Denoël, Paris, 2000.
- Christiane OLIVIER, *Les fils d'Oreste ou la question du père*. Coll. Champs, Flammarion, 2004.
- Michel PERROT (Direction), *Une histoire des femmes est-elle possible ?* Editions Rivages, Marseille, 1984.
- Thomas MUNCK, *Seventeenth Century Europe. State, Conflict and the Social Order in Europe, 1598-1700*, Macmillan Press, 1990.
- Georges PAGÈS, *La guerre de trente ans, 1618-1648*, Editions Payot, Paris, 3<sup>e</sup> édition, 1991.
- Geoffrey PARKER, *The Thirty Years War*, Second Edition, Routledge, London, 1998.
- Eugénie PASCAL, "La lectrice devenue scriptrice. Lecture épistolaire dans les réponses d'Elisabeth à Charlotte-Brabantine de Nassau", in Isabelle BROUARD-ARENDS (dir), *Lectrices d'Ancien Régime*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2003, p. 409-418.
- René et Suzanne PILLORGET, *France baroque, France classique*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1995, 2 vol.
- J. J. POELHEKKE, *Frederik Hendrik, prins van Oranje. Een biografisch drieluik*, Walburg Pers Zutphen, 1978.
- Brennan C. PURSELL, *The Winter King Frederick V of the Palatinate and the Coming of the Thirty Years War*, Ashgate, Aldershot, 2003.
- Herbert H. ROWEN, *The Princes of Orange*, Cambridge University Press Paperback, 1990.
- Henri SACCHI, *La Guerre de Trente Ans*, Coll. Chemins de la Mémoire, L'Harmattan, Paris, 2003, 3 vol.

Pieter SCHERFT, *Het sterfhuis van Willem van Oranje*, Leidse Historische Reeks, tome XII, Universitaire Pers Leiden, 1966.

Frédéric SPANHEIM, *Mémoires sur la vie & la mort de la Sérénissime princesse, Loyse-Juliane, électrice Palatine, née princesse d'Orange, &c. Contenant un abrégé de quelques évènements notables de nos temps, & de divers mystères qui s'y sont passez*, Leyden, de l'imprimerie de Jean Maire, 1645.

Françoise THÉBAUD, *Ecrire l'histoire des femmes*, ENS Editions, Fontenay/Saint-Cloud, 2<sup>e</sup> édition, 1998.

Jean Luc TULOT, « Les La Trémoille et le protestantisme au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle : 3 - Charlotte-Brabantine de Nassau », *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 84, Quatrième trimestre 2003, p. 173-202.

Jean Luc TULOT, « Un cheminement vers le document épistolaire : autour des Fonds La Trémoille », *Revue de l'AIRE*, N° 34, 2006, p. 183-196.

Georges VIGARELLO, *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le Moyen Age*, Coll. Points Histoire, Edition du Seuil, Paris, 1999.

Nicole VRAY, *Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan. Protestante insoumise*, Librairie académique Perrin, Paris, 1998.

- § -

Jean Luc TULOT, F 22000 SAINT-BRIEUC, 21 mai 2009